

Audika

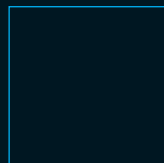
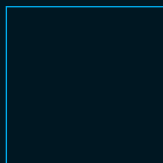
N°1 FRANCAIS DE LA CORRECTION AUDITIVE

rapport annuel

07

Sommaire

L'interview des présidents	2
Les chiffres clés	4
Organisation du groupe	5
Le carnet de l'actionnaire	6
1. Audika, de fortes ambitions de croissance	8
2. Un savoir faire éprouvé dans un marché porteur	14
3. Rapport de gestion	20
4. Comptes consolidés	26
5. Comptes sociaux	66
6. Informations sociales, juridiques et financières	90
7. Le gouvernement d'entreprise	96
8. Tableau de bord de l'actionnaire	120
9. Assemblée Générale mixte du 11 juin 2008	132
10. Responsable du document de référence	148
11. Tableau de concordance	150





Audika le spécialiste
de la correction auditive
30 ans d'expérience
Leader en France,
Challenger en Italie

Interview des Présidents

Comment qualifiez vous l'année 2007 ?

Jean-Claude : L'année 2007 a été une très belle année pour notre groupe avec notamment la poursuite de notre développement en France avec une accélération de nos acquisitions et de nos créations puisque 35 nouveaux centres sont venus compléter notre réseau. Avec désormais plus de 350 centres en France, nous continuons à gagner des parts de marché ce qui conforte notre place de leader.

Alain : Nous avons de plus généré une croissance interne de 10% supérieure de plus de 3 points à celle du marché, récoltant les fruits de notre notoriété et du dynamisme opérationnel et marketing de notre groupe. Parallèlement, nous avons poursuivi la mise en place de services innovants pour notre clientèle. Année après année, notre modèle de croissance fait preuve de son efficacité. Et c'est pourquoi, nous avons décidé de dupliquer ce modèle en Europe en commençant par l'Italie.

Pourquoi l'Italie ?

J-C : C'est une conjonction de plusieurs facteurs favorables avec notamment des fondamentaux de marché très proches de ceux de la France. Nous ne partons pas dans l'inconnu et nous sommes persuadés qu'Audika est capable de prendre rapidement une position de premier plan en fédérant autour de nous des entrepreneurs locaux motivés.

A : Le taux d'équipement des malentendants est encore plus faible qu'en France



et le marché est composé pour plus de la moitié de centres indépendants. D'ailleurs, notre projet fédérateur rencontre déjà un fort intérêt et nous avons pu déjà en quelques mois constituer un réseau de plus d'une dizaine de centres.

Les résultats financiers ont-ils été également au rendez vous en 2007 ?

A : Tout à fait, notre chiffre d'affaires a progressé de plus de 17%. Nos marges ont quant à elles progressé plus rapidement confirmant le modèle vertueux de notre modèle de croissance. Notre groupe a ainsi généré une marge opérationnelle record de 19% une performance d'autant plus satisfaisante qu'elle intègre les investissements réalisés en Italie.

J-C : De plus, cette amélioration des résultats nous a permis de poursuivre de façon significative notre désendettement malgré la vigueur de notre croissance. Nous disposons de moyens financiers disponibles accrus, un atout majeur pour saisir l'ensemble des opportunités qui se présente à nous.

2007 c'est également une évolution capitalistique ?

J-C : C'est effectivement l'un des événements de l'année. Cette évolution n'a pas eu lieu directement au capital d'Audika mais au sein de la holding de contrôle. En rachetant les titres détenus par le fonds d'investissement Fonds Partenaires Gestion (actions et obligations) dans la holding de contrôle, nous avons en effet



Alain et Jean-Claude Tonnard

renforcé nos positions à moyen terme, un signal fort qui montre notre confiance et notre volonté de pérenniser le management familial dans la conduite de nos futurs développements.

A : Nous avons souhaité en parallèle nous adosser à European Capital un partenaire financier, cette fois à vocation minoritaire, qui va nous apporter toute son expertise et nous accompagner dans ce développement à l'international.

Quelle va être la stratégie d'Audika en 2008 ?

J-C : Nous allons continuer de développer notre réseau en France, de nombreuses opportunités existent toujours. Comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire,

nous avons en effet l'ambition de tendre rapidement vers 500 centres en France, et de saisir ainsi toute les opportunités de l'arrivée progressive de la génération « papy boom » à l'âge de 65 ans, notre cœur de cible.

En parallèle, nous allons poursuivre nos efforts de marketing et de pédagogie auprès de nos clients potentiels pour augmenter notre notoriété et ainsi continuer de creuser l'écart avec nos concurrents.

A : L'exercice 2008 sera marqué par une montée en puissance en Italie avec des acquisitions et des créations en cours. En parallèle de ce développement, nous allons structurer notre organisation opérationnelle locale afin de tirer parti de l'ensemble des synergies commerciales, marketing entre les différents centres.

Après les investissements liés au démarrage, nous attendons dès cette année une contribution positive sur le résultat.

Et comment voyez-vous votre développement à moyen terme ?

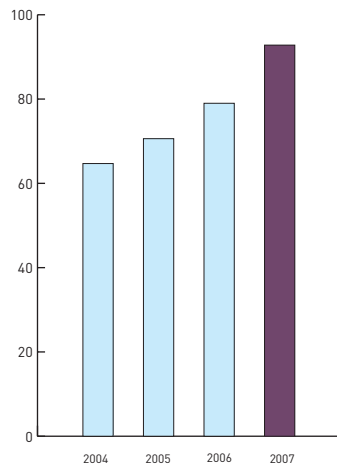
J-C : Nous disposons d'une très belle visibilité sur notre marché avec l'évolution démographique très favorable mais aussi avec les immenses progrès technologiques et esthétiques des aides auditives qui nous permettent aujourd'hui de séduire une clientèle de plus en plus nombreuse et de plus en plus jeune.

La communication est au cœur des préoccupations, notamment de la nouvelle génération de seniors, et nous sommes persuadés que le taux d'équipement des malentendants, autour de 15% aujourd'hui va s'améliorer. Avec le réseau numéro 1 en France et une gamme de services sans équivalent, nous sommes les mieux placés pour bénéficier en premier de cette croissance attendue.

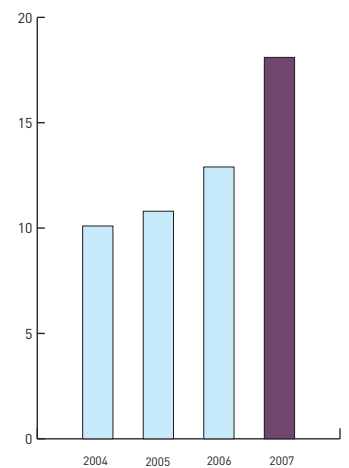
A : Le développement européen sera un également un relais de croissance. Notre objectif est de démontrer rapidement que la réussite de notre modèle français est duplicable à l'étranger. Nous sommes d'ores et déjà en passe de le réussir en Italie. Nous n'avons pas l'intention d'en rester là et nous allons au cours des prochaines années étudier des opportunités d'implantations dans d'autres pays européens. Nous serons à très attentifs aux fondamentaux de chaque marché et nous choisirons les pays où nous aurons le potentiel de devenir rapidement un des leaders du marché.

Les chiffres clés

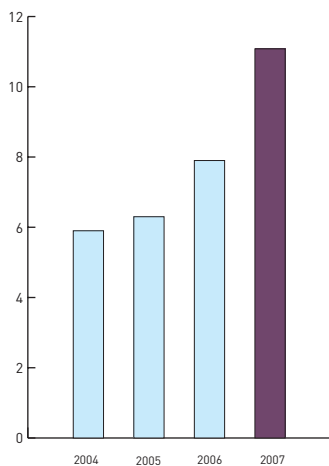
Le groupe Audika a réalisé un très bon exercice 2007 en alliant une croissance soutenue et des niveaux de rentabilité record.



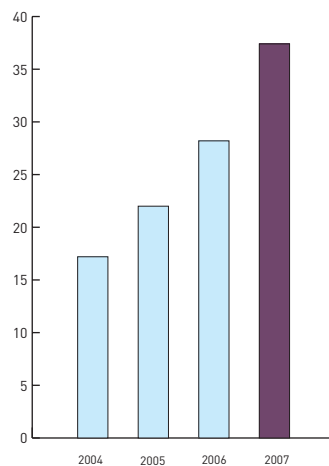
Chiffre d'affaires (en M€)



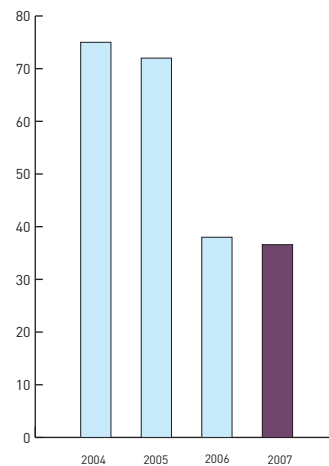
Résultat opérationnel courant (en M€)



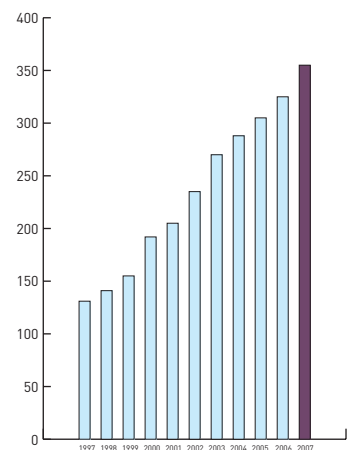
Résultat net (en M€)



Capitaux propres (en M€)



Taux d'endettement net (en %)



Nombre de centres Audika en France

Création par Alain et Jean-Claude Tonnard d'un réseau structuré de centres de correction auditive sur un marché constitué exclusivement d'audioprothésistes indépendants.

Création d'une centrale d'achats, la Sarffa.

Introduction en parallèle des premières bases d'une communication grand public et médicale structurée.



Organisation du groupe



DIRIGEANTS

La réussite du groupe Audika s'appuie sur une véritable force familiale autour de deux frères Alain et Jean-Claude Tonnard, qui occupent à tour de rôle la présidence de l'entreprise qu'ils ont fondée en 1977. Cette complémentarité sans faille est à l'origine du succès. Cet historique familial a été également perpétué avec l'arrivée de Patrick Tonnard, le frère cadet au poste de Directeur Marketing du groupe.



Alain - Jean-Claude Tonnard

DIRECTION SIÈGE

Le groupe a su également élargir son management à des talents extérieurs notamment dans la gestion opérationnelle de l'activité qui permet aujourd'hui aux fondateurs de se consacrer au développement stratégique du groupe.



Patrick Tonnard
Directeur Marketing

Dominique Baudouin Tonnard
Communication

Etienne Sirand-Pugnet
Relations Investisseurs

Philippe Langzam
Directeur de l'Exploitation

Didier van den Berg
Directeur Financier

■ Nouveaux locaux à Paris

Pour accompagner la croissance du groupe, l'ensemble des fonctions opérationnelles en France a été regroupé dans de nouveaux locaux situés au cœur de Paris, plus vastes et opérationnels. Cette nouvelle organisation participe à l'optimisation permanente des process internes, permettant la poursuite du développement dans de bonnes conditions.

DIRECTION OPÉRATIONNELLE



Vincent Brian
Directeur Exécutif France

Philippe Chapalain
Directeur Exécutif Italie

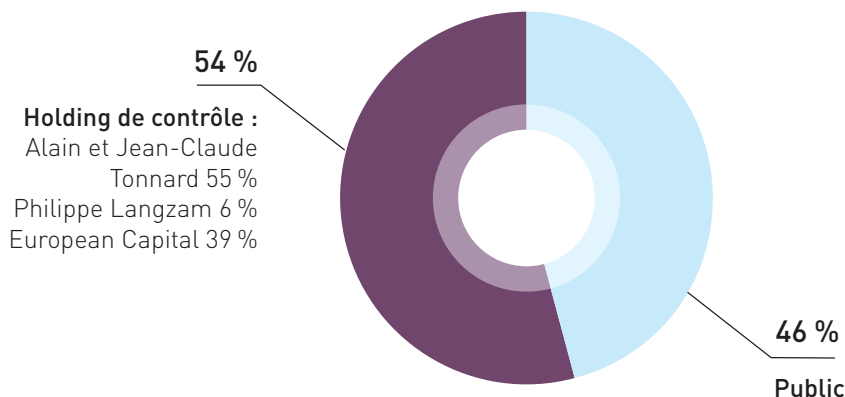
Introduction en France de l'Otométrie qui bouleverse l'approche de l'appareillage en introduisant la notion de seuil de confort.

Commercialisation en France des premiers intra auriculaires.

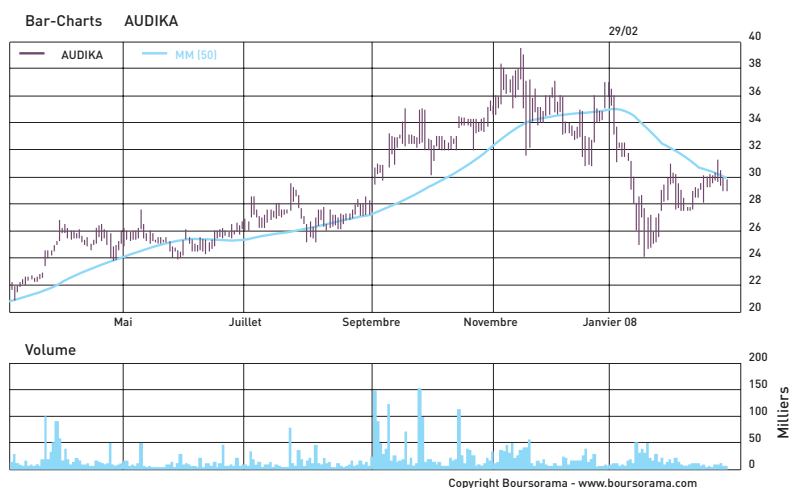
Le carnet de l'actionnaire

Actionnariat au 31/12/07

Le nombre de titres d'Audika est resté inchangé par rapport à 2006, cependant des évolutions importantes sont intervenues dans le capital de la holding de contrôle Holton. Après avoir racheté la totalité des obligations convertibles détenues par FPG au sein de Holton, Alain et Jean-Claude Tonnard ont accueilli European Capital, partenaire à vocation minoritaire au sein la holding de contrôle



Cours de bourse



Une politique de dividendes confirmée

Le groupe Audika, depuis son introduction en bourse en 1998, a développé une politique constante de distribution de dividende. Le montant du dividende qui sera distribué en 2008 correspondra à environ 35 % du résultat net consolidé.

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale des actionnaires le versement d'un dividende de 0,41 € par action en augmentation de plus de 95 % par rapport à celui versé au titre de l'exercice 2006.

Institutions financières qui publient des analyses financières sur Audika

Arkeon, Berenberg Bank, CIC Securities, IXIS Midcaps, Cheuvreux, Exane BNP Paribas, Gilbert Dupont, Kepler Equities, Oddo Midcap et Portzamparc Société de Bourse.

Lancement de la première campagne nationale de publicité. Création de l'enseigne Audika et diffusion du premier film publicitaire du groupe à la télévision.

1998

Introduction d'Audika au Second Marché de la Bourse de Paris. Développement d'une politique de croissance externe

1999

Acquisition de « l'Aide Auditive - Bernard Azéma » (23 centres situés dans 9 départements). Robert Hossein devient l'ambassadeur du groupe

2003



Lancement en janvier 2008
du nouveau site financier du Groupe :
<http://finance.audika.com>

Une communication active en direction des actionnaires

Afin d'informer de manière régulière, transparente et exhaustive, la société Audika a mis en place une véritable politique de communication financière à travers :

- un rapport annuel complet, enregistré comme document de référence auprès de l'AMF ;
- des avis financiers dans la presse économique et financière ainsi que des communiqués de presse diffusés en nombre et

relayés le plus souvent par des sites boursiers grand public ;

- une lettre aux actionnaires qui donne aux destinataires un éclairage précis des faits marquants de l'exercice et des perspectives d'évolution de la société ;
- des réunions régulières avec les analystes, gérants et journalistes ;
- des publications réglementaires réalisées par le biais du diffuseur Hugin agréé par

l'AMF dans le cadre de la Directive Transparence Européenne.

- un site internet en français et en anglais renouvelé et mis à jour régulièrement (www.audika.com).

Principales dates de communication financière 2008

Dates

21 janvier 2008
27 mars 2008
15 avril 2008
11 juin 2008
22 juillet 2008
2 septembre 2008
14 octobre 2008

Evénements

Chiffre d'affaires du 4^{ème} trimestre 2007
Réunion de présentation des résultats annuels 2007
Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2008
Assemblée Générale
Chiffre d'affaires du 2^{ème} trimestre 2008
Réunion de présentation des résultats semestriels 2008
Chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre 2008

Lancement du département
« Audika Kids ».

Le réseau atteint 283 centres après plusieurs
opérations de croissance externe et créations

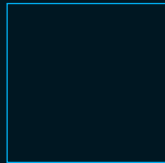
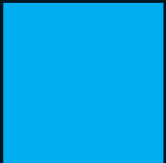
Accélération du développement du réseau qui
atteint 350 centres.

2004

2005

2007

Audika, de fortes ambitions de croissance



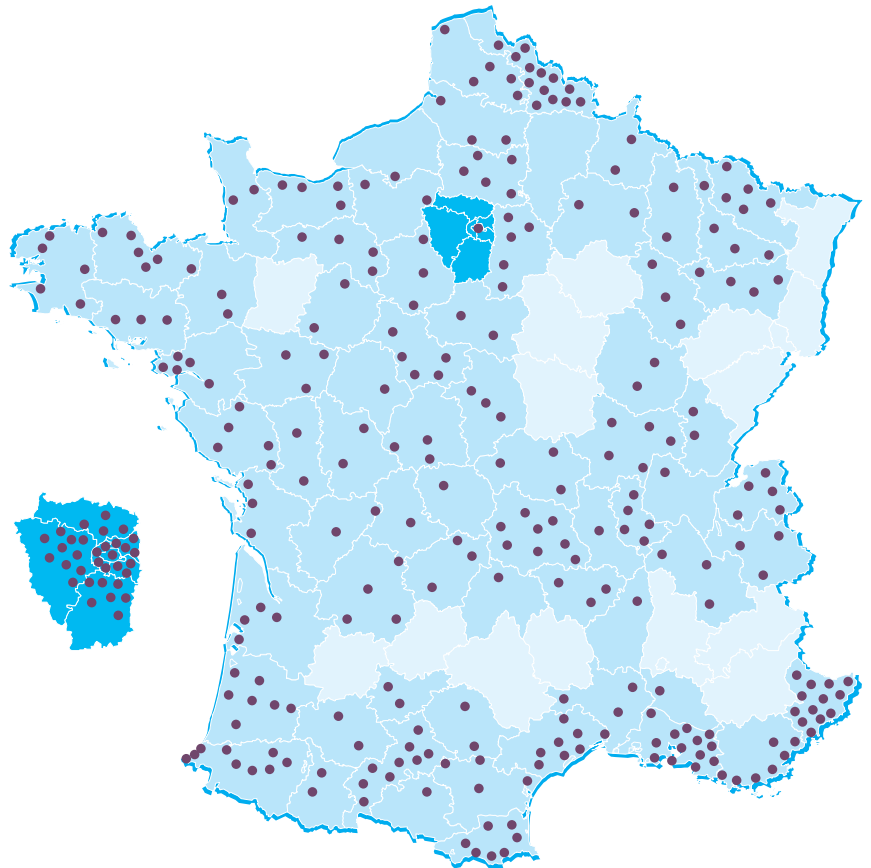
Un modèle de développement éprouvé

Le groupe Audika est au coeur du marché de la correction auditive en France et depuis peu en Italie.

Partenaire des plus grands fabricants, travaillant en collaboration avec les médecins spécialistes ORL, Audika assure le lien avec les clients en menant une politique active de communication et d'éducation et en proposant à ces derniers une réponse santé adaptée. Audika s'appuie pour cela sur, d'une part, la compétence de ses audioprothésistes et la qualité de ses services, et d'autre part, sur une offre de proximité avec un réseau dense

Ce développement actif se réalise en grande majorité par des acquisitions ciblées qui permettent à Audika d'accélérer sa croissance par le rachat d'une clientèle existante et par l'intégration immédiate de nouveaux audioprothésistes. L'effet de levier de la publicité, des process du groupe et de la marque engendre très rapidement des économies d'échelle.

Cette stratégie est complétée par une politique active de créations de centres dans des zones sans acquisition potentielle possible, ou au potentiel démographique suffisant pour justifier l'implantation d'un nouveau centre.



Des ambitions fortes de développement en France

■ Un objectif minimum de 500 centres

Dans l'optique de l'effet « booster » sur le marché liée à l'arrivée de la génération papy boom, le groupe entend fortement accélérer sa croissance à très court terme afin de tendre rapidement vers son objectif de 500 centres et ainsi bénéficier en priorité de la croissance future du marché.

Le groupe vise à s'implanter dans des villes importantes comme Mulhouse, Laval, Auxerre ou Strasbourg. Le marché de la correction auditive est estimé aujourd'hui à plus de 2 950 centres dont plus de 1 100 indépendants et plus de 800 centres sous enseigne coopérative ce qui constitue un nombre de cibles potentielles importantes pour les prochaines années.

■ Répartition du marché français par site

	Centres
Audika	350
Amplifon	314
Audition Santé	305
Audition Conseil	262
Mutualités	258
Entendre	230
Audio 2000	117
Indépendants	1117
Total Marché	2955

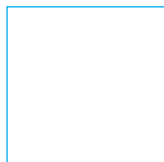
Annuaire de l'audiophonologie



■ Des relais de croissance pour nourrir la croissance organique

Avec son réseau numéro 1, le groupe Audika dispose d'une force de frappe commerciale sans équivalent en France. Le taux d'équipement qui reste stable depuis quelques années en raison de la forte croissance de la population senior est largement inférieur à des pays comme l'Allemagne et les Etats-Unis, ce qui laisse présager d'un fort mouvement de rattrapage et d'un potentiel de croissance important au cours des prochaines années.

Le groupe a décidé de développer progressivement les ventes d'accessoires. De plus, l'offre d'accessoires présente plusieurs atouts en facilitant le trafic d'une nouvelle cible de clients et en banalisant ainsi l'entrée dans un centre de correction auditive.



Audika numéro 1 du marché

Notoriété globale	2002	2004	2006	2008
AUDIKA	27%	36%	52%	62%
AUDIO 2000	16%	17%	16%	12%
AUDITION CONSEIL	5%	5%	14%	7%
AMPLIFON	NE	3%	7%	7%
AUDITION SANTE	4%	6%	8%	6%
ENTENDRE	5%	4%	9%	5%

IFOP, Février 2008

■ Audika consacre un budget d'environ 6 % de son chiffre d'affaires à la communication

Le groupe diffuse notamment plus de 300 spots à la télévision par an et fait paraître régulièrement des coupons - réponses dans différents supports de communication qui ont comme cible les seniors. Toujours innovant dans ses actions, le groupe a lancé en 2007 une nouvelle campagne sur un nouveau média : la radio avec un succès reconnu.

En parallèle de ces actions nationales, Audika mène également une action au niveau local pour animer et favoriser le développement de son réseau dans les villes où le groupe est implanté. Cette communication peut prendre la forme de publicité dans les journaux locaux, de mailings ciblés ou de journées de vente.

Précurseur dans le domaine marketing, le groupe s'est toujours attaché à mener une campagne d'information à la fois en

direction des professionnels de la santé que du grand public. Le groupe s'est également engagé dans une démarche active d'information permanente du monde médical.

■ Une notoriété multipliée par 2 en 4 ans, vecteur de croissance

Du fait de sa forte notoriété et d'une personnalité emblématique d'une génération senior de plus en plus « dynamique » au travers de ses nombreuses activités, Robert Hossein remplit pleinement son rôle d'ambassadeur de la marque en démocratisant le port d'un appareil auditif.

La correction auditive ne doit pas être considérée comme un handicap mais comme une aide à la communication moderne en phase avec l'évolution de nos modes de vie. Entamée en 2003, cette collaboration est une véritable success story qui a permis d'installer le groupe Audika loin devant l'ensemble de ses concurrents.

■ ÉCLAIRAGE : Début d'année très actif

Audika a étoffé son réseau depuis le 1^{er} Janvier de 7 nouveaux centres avec 2 acquisitions à Sedan et Ales et 5 créations à Soissons, Roanne, Rambouillet, Besançon et Cholet.

Soissons



Roanne



Rambouillet



Cholet



Un potentiel important de développement en Italie

Parfaitement structuré en France pour poursuivre sa croissance, le groupe Audika a entamé son expansion en Europe en démarrant en Italie, pays qui présente des fondamentaux proches de la France.

■ Un marché potentiel de croissance proche de la France

L'Italie présente une évolution démographique comparable à celle de la France, ce qui laisse augurer, compte tenu du phénomène « papy boom », d'un fort potentiel de croissance au cours des prochaines années. De plus, l'Italie détiendra la proportion de personnes âgées de plus de 65 ans la plus élevée d'Europe dans la population globale au cours de la prochaine décennie.

Par ailleurs, le taux d'équipement des malentendants, estimé à 12 %, est l'un des plus faibles d'Europe. Il devrait connaître un rattrapage important au cours des prochaines années avec l'arrivée de produits de plus en plus technologiques et design.

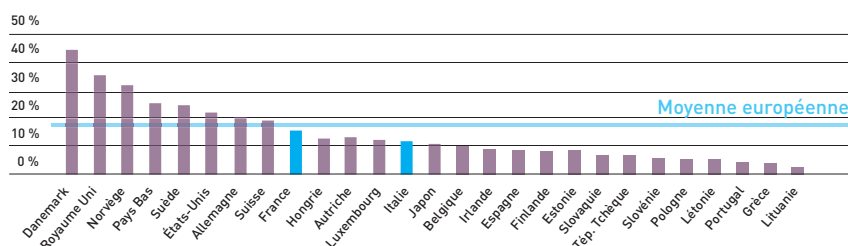
■ Graphe de taux d'équipements

En termes d'organisation, le marché présente un grand nombre de similitudes avec le marché Français. Pour s'équiper d'un appareil auditif, la prescription médicale est obligatoire mais avec une prise en charge faible limitée à environ 10% des ventes. Dans les centres, la présence d'un audioprothésiste diplômé est obligatoire.

■ Un marché encore à structurer

Encore concentré dans les villes importantes, plus de la moitié du marché en Italie est aujourd'hui constitué de centres indépendants. L'autre moitié est détenue par le réseau Amplifon, historiquement implanté en Italie

De plus, comparativement à la France, le maillage du territoire reste à faire, le pays comptant environ 1000 centres pour une population de 58 millions d'habitants (contre plus de 2700 en France pour 61 millions d'habitants).





3 Questions à Philippe Chapalain, Directeur Exécutif Italie



Quelle va être la stratégie du groupe en Italie ?

Nous allons nous appuyer sur les fondateurs de centres indépendants acquis dans des zones géographiques clés. Véritables entrepreneurs, tous reconnus pour leur professionnalisme et la qualité de leurs prestations, ils seront fortement impliqués dans la croissance du groupe au cours des prochaines années. C'est dans cette implication forte des managers locaux que réside le côté novateur du projet Audika en Italie.

Cette stratégie progressive du maillage du territoire sera associée à un positionnement haut de gamme, qui sera soutenu par la marque Audika au travers d'actions de marketing, uniquement au niveau local dans un premier temps. Les investissements seront ainsi maîtrisés d'autant que la structure groupe sera très légère.

Quels ont été vos premiers développements ?

Dans le cadre de notre expansion internationale, nous avons, en 2007, concrétisé l'acquisition de 6 centres, tous situés à Rome et réalisé 3 créations. Avec les 7 nouveaux acquis au premier trimestre 2008, nous disposons d'un réseau de 15 centres qui devrait générer en année pleine un chiffre d'affaires de 5 M€.

Conformément à notre stratégie, nous avons également entamé le maillage du territoire en créant des centres gérés par les dirigeants des centres déjà acquis.

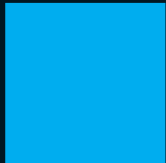
Quelles sont vos ambitions à 2/3 ans ?

Nous nous sommes fixés l'objectif d'atteindre 50 centres dans les 3 ans qui viennent. Nous souhaitons maîtriser parfaitement notre développement et bien que notre projet suscite un fort intérêt des entrepreneurs italiens indépendants, nous allons faire preuve de sélectivité afin de nous appuyer sur ceux qui seront les plus à même de participer activement au développement de notre réseau en Italie.

Nous allons également progressivement structurer notre réseau afin de tirer parti de toutes les synergies entre les centres et notre activité en France. Nos audioprothésistes italiens bénéficient d'ores et déjà des conditions d'achats plus favorables du groupe auprès des fabricants d'aides auditives et sont en cours d'intégration de nos offres de services comme le paiement en 10 fois sans frais. Nous allons également mutualiser les budgets marketing de chaque centre pour organiser une campagne locale et uniforme dans toutes les villes où nous sommes présents.

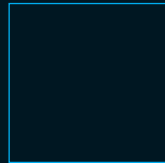
Nous disposons ainsi de tous les atouts pour prendre rapidement une position significative en Italie, tout en conservant, voire en améliorant nos fondamentaux économiques.

Un savoir faire éprouvé dans un marché porteur



CHAPITRE

2



La presbyacousie, une perte de l'audition naturelle

La presbyacousie est une baisse naturelle de l'audition. Elle est issue d'un phénomène inéluctable comparable à celui, mieux connu, de la presbytie, qui touche la vue. La plupart du temps, la diminution de l'audition est tout simplement due à un phénomène naturel d'usure du système auditif.

■ Perte de l'audition en fonction de l'âge

Au fur et à mesure que l'on avance en âge, certaines cellules de l'oreille interne disparaissent. C'est donc un phénomène très progressif qui touche l'ensemble de la population à des degrés divers en fonction de l'environnement sonore ou bruyant dans lequel il vit. Les cellules les plus touchées sont celles qui traitent des sons aigus, si bien qu'à partir de 50 ans, on perçoit moins bien la précision des syllabes, ce qui entraîne des difficultés de compréhension.

À quelques exceptions près, les sons naturels n'ont pas une durée ni un niveau assez élevé pour être nocifs. Mais notre société a créé des sources sonores capables d'altérer l'audition rapidement et de façon irréversible. En effet, si les niveaux sonores élevés ne font pas éclater le tympan comme il est souvent dit, ils agissent de façon insidieuse, en altérant et décimant les cellules sensorielles de l'oreille interne.

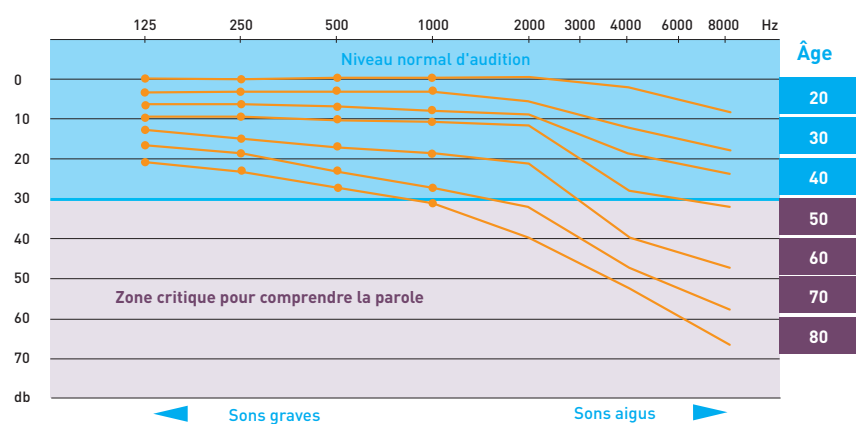
Il en résulte que les sujets exposés au bruit courent le risque d'être, à plus ou moins long terme, déficients auditivement.

■ Une seule solution, le port d'aides auditives

Dans le cas d'une presbyacousie prononcée, seul l'appareillage est susceptible d'améliorer la communication. Le port d'aides auditives doit cependant être décidé assez tôt, afin éviter l'isolement par manque de communication et il est également nécessaire que les capacités d'adaptation de la personne concernée soient intactes.

Il n'existe pas aujourd'hui de solutions médicales adaptées au traitement de la presbyacousie. Le port d'aides auditives constitue donc « la » seule solution aujourd'hui efficace. La déficience auditive peut être surmontée par la plupart des malentendants qui ont aujourd'hui la possibilité de garder une vie sociale et relationnelle satisfaisante en recourant aux moyens que la technique met à leur disposition.

PERTE DE L'AUDITION EN FONCTION DE L'ÂGE



Une évolution démographique favorable

Positionné en priorité sur le marché des seniors et plus particulièrement la tranche d'âge 65-85 ans, le groupe Audika et l'ensemble du marché vont bénéficier de l'arrivée progressive de la population issue de la génération « papy boom » dans le coeur de cible.

Cette évolution démographique n'en est qu'à son début avec un premier véritable pic attendu à partir de 2010. Cette population, plus communicante, devrait être moins réfractaire au port d'une aide auditive, d'autant que ces dernières sont aujourd'hui de plus en plus invisibles et performantes. Comme elle a été également très tôt confrontée à des environnements très bruyants, le phénomène de presbycusie a tendance à se développer de façon précoce.

■ La démographie, support de l'élargissement et de la croissance du marché de la correction auditive

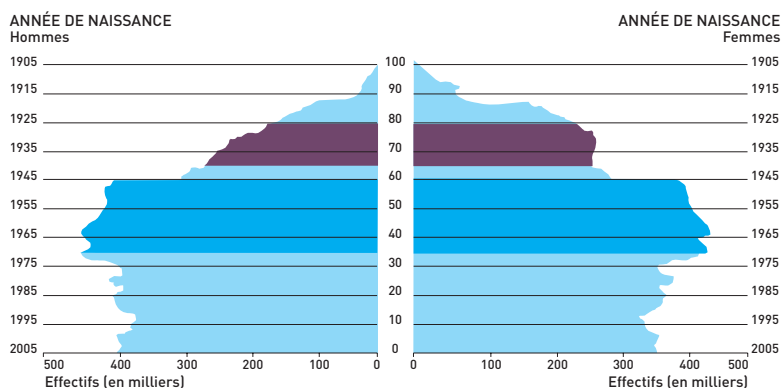
Toujours impacté par le frein psychologique (5 et 10 % des seniors sont appareillés alors que 2/3 d'entre eux déclarent ne pas entendre parfaitement), le marché de la correction auditive évolue progressivement poussé par nos évolutions de vie avec une génération senior actuelle beaucoup plus sensible aux enjeux de communication et de sécurité.

Les seniors devraient ainsi au cours des prochaines années s'équiper de plus en plus tôt sans attendre le seuil des 65 ans ce qui aura pour effet d'élargir progressivement la cible moyenne des personnes concernées par les aides auditives.

Parallèlement à cela, avec l'allongement de la durée de vie, les renouvellements seront plus fréquents, ce qui aura un effet mécanique positif pour Audika.



■ Courbe démographique



Des produits de plus en plus performants et discrets

Les appareils à technologie numérique évoluent constamment pour se rapprocher toujours plus de l'audition naturelle. Le microprocesseur de l'aide auditive analyse le son plusieurs milliers de fois par seconde, le modifie et le restitue en l'adaptant instantanément aux besoins auditifs du malentendant, en fonction de l'ambiance sonore où il se trouve. Le son restitué est pur, toutes les situations sonores deviennent confortables (bruit faible, rue bruyante, restaurant...).

Tous les 2/3 ans environ, les fabricants mettent sur le marché une nouvelle « génération » d'appareils numériques en exploitant l'accélération des capacités des puces numériques mais avec une préoccupation de plus en plus portée sur l'esthétisme optimum afin de répondre à la problématique du frein psychologique lié au port d'une aide auditive, encore mal acceptée socialement.

■ L'offre Audika

Parce qu'il n'existe pas deux gênes auditives identiques, Audika apporte une réponse personnalisée à chacun de ses clients. Pour cela, le groupe dispose de toute une gamme d'aides auditives sélectionnées parmi près de 5 millions de références chez les plus grands fabricants mondiaux.

La nouvelle gamme d'aides auditives Audika est un concentré de haute technologie numérique pour apporter :

- Encore plus de discrétion,
- Encore plus de confort d'écoute,
- Et encore plus de compréhension, même en milieu bruyant.



Audimini, le design et la performance

Solutions idéales pour les baisses auditives légères, ces aides allient un design ultra moderne (17 coloris possibles) avec une performance d'écoute de haut niveau



Audicom, la technologie au service de l'écoute

Aide l'audition, cette solution est également un appareil sans fil capable de communiquer avec les équipements de notre vie quotidienne au travers du bluetooth (téléphone portable, ordinateur, lecteur MP3,...).



Audipuice, le confort sur mesure

Quasi invisible et réalisée sur mesure elle disparaît en se glissant au creux de l'oreille tout en donnant un confort optimal

La différence AUDIKA

Professionnalisme...

Le groupe Audika a depuis son origine cultivé sa différence en s'attachant à développer des prestations de qualité au sein de l'ensemble de son réseau. Fort d'une expérience de plus de 30 ans, le groupe peut aujourd'hui s'appuyer sur un savoir faire et une méthodologie unique. Audika a su en parallèle proposer une gamme complète de services d'accompagnement plébiscités aujourd'hui par la clientèle.

■ **Prise en main psychologique dans tous les centres du réseau**

Avant toute intervention technique, le premier contact des collaborateurs et des audioprothésistes avec le patient consiste à le rassurer, le mettre en confiance, à chercher à connaître sa façon de vivre pour déterminer son profil psychologique afin de lui conseiller les aides auditives les mieux adaptées.

Cette démarche d'accueil est essentielle, car patients et audioprothésistes seront amenés à se revoir régulièrement pour suivre l'évolution de la rééducation de l'audition, contrôler et ajuster l'appareillage.

■ **Apporter une solution auditive optimale, en assurant un suivi de votre adaptation.**

Après le choix de l'aide auditive, les spécialistes Audika affine les paramètres de l'aide auditive pendant la période d'adaptation. Il faut, en effet, un temps de « rééducation auditive » durant lequel le cerveau réapprend à entendre et à reconnaître les sons. Deux ou trois séances de suivi pendant les 3 premiers mois permettent d'ajuster les réglages au fur et à mesure de cette rééducation, pour vous habituer en douceur et obtenir un confort auditif optimal.

DES OUTILS MODERNES EXCLUSIFS

L'exclusivité Audirama

Pour assurer le bon suivi de votre appareillage, Audika s'est doté d'un outil expert, à la pointe de la technologie. Il s'agit du test acoustique « AUDIRAMA ». En exclusivité chez Audika, ce test permet d'optimiser les réglages de vos aides auditives en recréant les ambiances sonores de la vie courante, avec une installation acoustique diffusant les sons à 360°.

Un protocole d'appareillage issu de 30 ans d'expérience

Réalisé par des professionnels d'expérience, le protocole d'appareillage Audika définit tout le processus pour garantir un appareillage réussi. Tous les spécialistes Audika s'engagent à respecter ce protocole. Vous avez ainsi la garantie d'une prestation de même qualité, partout en France.

En moyenne 2 fois par an, les spécialistes assurent le contrôle de vos aides auditives afin de garantir le même confort au fil du temps. La presbycusie évolue avec le temps et le suivi permettra de modifier les réglages réalisés initialement pour plus d'efficacité.

■ **ÉCLAIRAGE : Les audioprothésistes Audika**

Après prescription par le médecin ORL, seul un audioprothésiste est habilité à réaliser l'appareillage du patient. En offrant les meilleurs outils pour accueillir les patients, analyser leurs problèmes et les accompagner dans le temps, Audika est un pôle attractif pour tous les audioprothésistes qui peuvent ainsi exercer leur profession dans des conditions idéales tout en gardant une certaine autonomie dans leurs centres. Ils sont tous diplômés d'état et formés

en permanence aux techniques les plus récentes de la correction auditive.

« Un bon suivi, la condition essentielle d'une adaptation réussie. Chez Audika, tous les audioprothésistes sont formés pour maîtriser les toutes dernières technologies auditives. Ils sont aussi préparés à accompagner chaque personne dans le temps, pour être sûrs que l'adaptation à son appareillage se passe sans souci. »





...et services

Audika propose toute une gamme de services destinés à simplifier l'accès à l'appareillage auditif en facilitant le financement et en répondant aux attentes de sécurisation des seniors malentendants :



■ La Garantie Satisfaction

En cas de non satisfaction après l'acquisition de votre aide auditive, Audika l'échange gratuitement dans les deux mois qui suivent votre achat.

■ La Carte Avantages

La « Carte Avantages » Audika renforce la fidélisation de nos clients en donnant le droit à des garanties supérieures (4 ans au lieu de 2 ans), et différentes remises tarifaires sur les piles et les produits d'entretien, sur les accessoires d'écoute ou sur l'achat d'un appareil par un conjoint.



■ L'Assurance Tous Risques

Pour que « confort auditif » rime enfin avec « sérénité », Audika offre la possibilité de souscrire une assurance tous risques garantissant pendant 4 ans le remboursement en cas de perte, vol ou casse de vos aides auditives .

■ L'Assistance Nationale

Où que vous soyez en France, Audika met à votre disposition son réseau de plus de 350 centres pour le suivi de vos aides auditives

■ Le Paiement en 10 fois sans frais

Afin de faciliter l'acquisition de l'aide auditive, le groupe propose depuis 2006 le paiement en 10 fois sans frais, une formule qui représente d'ores et déjà 30% des ventes

■ Le forfait annuel de suivi et d'entretien

Cette offre est spécialement conçue pour ceux qui ne sont pas équipés d'aides auditives Audika et qui souhaitent bénéficier d'un suivi personnalisé avec l'un de nos spécialistes. Ce forfait comprend plusieurs visites d'entretien, des remises sur accessoires ou consommables et une réduction sur le renouvellement de l'appareil.



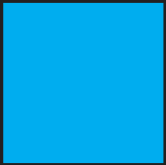
LE PACK AUDIKA

La formule « tout compris »

Nouveauté 2007, le pack Audika est une formule haute technologie tout compris, avec 4 ans de garantie et d'assurance. Ce pack contient la solution auditive adaptée la carte « Avantages » et une assurance tous risques à un prix avantageux.

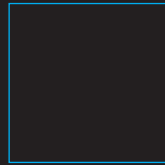


Rapport de gestion



CHAPITRE

3



3.1 Introduction

L'année 2007 a été marquée par une croissance dynamique de l'activité, notamment en raison de la pertinence de la stratégie marketing et commerciale du groupe. Elle a été marquée par le démarrage, en septembre 2007, de l'expansion internationale du groupe en Italie.

Dans ce contexte favorable pour l'activité, le Groupe Audika a continué de mener tout au long de l'exercice une stratégie marketing offensive avec notamment une augmentation significative de la campagne de communication (développement du marketing local, radio...).

■ 3.1.1 Chiffre d'affaires consolidé en progression de plus de 17 %

Le groupe Audika a généré un chiffre d'affaires consolidé de 92,7 M€ sur l'ensemble de l'exercice en hausse de 17,25 % par rapport à 2006. Cette performance s'appuie sur une croissance organique de + 10 %, sensiblement supérieure à celle du marché (+6,7 % en volume) et sur la contribution des acquisitions réalisées en 2007.

Les ventes incluent l'activité de la filiale Audika Italia qui a réalisé un chiffre d'affaires de 912 K€ représentant 1% de l'activité totale du groupe.

■ 3.1.2 Acquisition et création de 41 nouveaux centres

Parallèlement à son développement interne, le groupe Audika a également poursuivi le renforcement de sa couverture géographique afin de conforter sa place de numéro 1 en France. Avec 28 acquisitions et 7 créations réalisées en 2007, le groupe dispose, à fin 2007,

en France, de plus de 350 centres répartis dans 80 départements.

Audika a ainsi poursuivi le développement de son réseau français avec :

- l'acquisition de 28 nouveaux centres (6 centres en Ile-de-France, 2 centres en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 3 centres en Languedoc-Roussillon, 2 centres dans le Nord-Pas de Calais, 9 centres en Aquitaine, 2 centres en Rhône-Alpes et 4 centres en Midi-Pyrénées) ;
- la création de 7 centres (1 centre en Rhône-Alpes, 1 centre dans les Pays de Loire, 1 centre dans le Nord-Pas de Calais, 1 centre en Bretagne, 1 centre dans le Languedoc-Roussillon, 1 centre en Poitou-Charentes, et 1 centre en Midi-Pyrénées).

Par ailleurs Audika s'est implanté en Italie au travers de sa filiale Audika Italia qui a acquis 5 centres dans la région du Lazio et créé un centre dans cette même région.

3.2 Examen du résultat consolidé

Les principales données consolidées (en K€) sont indiquées dans le tableau suivant :

	2007	2006	Variation en %
Chiffre d'affaires	92 674	79 042	+17,25
Résultat opérationnel courant	18 107	12 854	+40,87
Résultat opérationnel	18 107	12 854	+40,87
Résultat financier	-1 149	-910	+26,26
Résultat avant impôt	16 958	11 944	+41,98
Résultat net consolidé	11 204	7 947	+40,98
dont part du groupe	11 085	7 876	+40,74

Le chiffre d'affaires est en progression de plus de 17 % par rapport à 2006, à 92 674 K€. La croissance organique s'établit à + 10 % contre + 7,3 % en 2006.

Le chiffre d'affaires France s'élève à 91 762 K€ et représente 99 % de l'activité du groupe.

Le chiffre d'affaires Italie s'élève à 912 K€ pour 4 mois d'activité et représente 1 % du chiffre d'affaires du groupe Audika.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 74 566 K€, en progression de 12,3 % par rapport à 2006. Les variations significatives concernent :

- Le taux de marge brute qui passe de 75,63 % à 78,67 % ;
- Les frais de personnel qui augmentent de près de 14% en raison notamment de l'augmentation significative de la participation (+ 478 K€) qui passe de 6,7 % à 8,3 % de la masse salariale et de la poursuite de notre politique de croissance externe. Le rapport frais de personnel / chiffre d'affaires diminue légèrement par rapport à 2006, passant de 34,7 % à 33,7 % du chiffre d'affaires. Hors impact de la progression de la participation, le rapport frais de personnel / chiffre d'affaires s'élève à 31,9 % contre 33,2 % en 2006.
- Les dotations aux amortissements augmentent de 14 % à 2 543 K€.

Le résultat opérationnel courant s'élève à 18 107 K€, en progression de près de 41 % par rapport à 2006 et le taux de marge augmente de 328 points de base à 19,54 % contre 16,26 % en 2006.

Le résultat financier ressort à - 1149 K€ contre - 910K€ en 2006. Cette évolution est la conséquence de l'augmentation du coût du crédit qui s'est détérioré au cours de l'année 2007 (l'Euribor 3 mois est passé de 3,69 % en décembre 2006 à 4,83 % en décembre 2007). Ainsi la charge financière passe de 1,14 % à 1,24 % du chiffre d'affaires. L'endettement net s'améliore légèrement en s'établissant à 36,9 % des capitaux propres contre 37,5 % en 2006.

Le résultat courant avant impôt s'élève à 16 958 K€ contre 11 944 K€ en 2006, en progression de près de 42 %.

La charge d'impôt du groupe s'élève à 5 754 K€ contre 3 997 K€ en 2006. Le taux d'imposition s'élevant à 33,9 % reste proche du taux théorique (33,33 %).

Le résultat net consolidé s'élève à 11 204 K€, en progression de près de 41 % par rapport à 2006.

Le résultat net consolidé ressort à 12,09 % du chiffre d'affaires, contre 10,05 % en 2006.

Le résultat net consolidé part du groupe s'élève à 11 085 K€, en progression de près de 41% par rapport à 2006 et représente près de 12% du chiffre d'affaires.

3.3 Dividendes

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée générale des actionnaires le versement d'un dividende de 0,41€ par action soit une augmentation de plus de 95 % par rapport au dernier dividende.

3.4 Analyse de l'évolution des affaires et de la concurrence

Le groupe Audika évolue sur un marché très atomisé. On compte en France plus de 2 950 centres de correction auditive dont 2 033 sont indépendants (1 119 indépendants et 914 indépendants sous enseigne coopérative).

Ceux-ci constituent donc pour le groupe Audika, un large potentiel de cibles de croissance externe.

Sur le marché français, on compte (hormis Audika) un seul réseau succursaliste de taille significative : groupe Amplifon (ex CCA), créé en 1980 et qui compte 314 centres.

* données estimées au 31/12/2007 (source annuaire d'audiophonologie)

3.5 Analyse de la situation financière et du financement du groupe

L'endettement net du groupe Audika est passé de 10 542 K€ au 31/12/2006 à 13 800 K€ au 31/12/2007. Par ailleurs, le taux d'endettement net par rapport aux capitaux propres est pratiquement stable, passant de 37,5 % en 2006 à 36,9 % au 31/12/2007, donnant au groupe Audika une large possibilité de recours à l'emprunt pour accompagner ses opérations de croissance externe. Le groupe Audika a généré une capacité d'autofinancement de 13 526 K€ contre 10 079 K€ en 2006. Le besoin en fonds de roulement est de -2 677 K€ contre -5 317 K€ en 2006.

3.6 Comptes sociaux

De l'examen du compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2007, il ressort notamment les éléments ci-après :

	2007 en K€	2006 en K€	variation en %
Chiffre d'affaires	17 432	13 602	+28,15
Résultat d'exploitation	4 817	2 441	+97,33
Résultat financier	-79	275	-128,73
Résultat courant avant impôt	4 737	2 716	+74,45
Résultat exceptionnel	-8	-7	NS
Résultat de l'exercice (bénéfice)	3 351	2 045	+63,88

Le chiffre d'affaires, essentiellement constitué de prestation de services, s'élève à 17 432K€, en progression de plus de 28% par rapport à 2006.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 13 061 K€, en progression de plus de 14 % par rapport à l'exercice précédent.

Les principales variations concernent notamment :

- les autres achats et charges externes augmentent de 1 550 K€, progressant de plus de 23 % en raison notamment de l'augmentation des frais de campagne publicitaire (+994 K€), des frais de communication financière (+110 K€), des locations immobilières (+192 K€) liées au déménagement des différents services du siège au 20, rue Troyon à Paris 17^{ème} et des frais de colloques et missions (+210 K€)
- les dotations aux amortissements diminuent de 12,54 % liées aux investissements totalement amortis.

Les salaires et traitements progressent de 1,1 % par rapport à l'année 2006. Cette évolution ne reflète pas la réalité de la progression de la masse salariale, l'année 2006 ayant constaté une charge exceptionnelle de

120 K€ au titre de licenciements. En faisant abstraction de ces éléments exceptionnels, la masse salariale augmente de 5,3 %. Les charges sociales augmentent de 7,9 %, plus fortement que les salaires en raison notamment de la hausse du plafond de la Sécurité Sociale et de l'augmentation des œuvres sociales.

Hors impact des événements exceptionnels, le taux de cotisations sociales reste sensiblement identique à celui de l'exercice précédent (44,70% contre 44,13% en 2006)

Le résultat d'exploitation est en progression de 2 376K€ en raison de l'augmentation du chiffre d'affaires et de l'amélioration de la marge brute qui passe de 52,20 % à 53,82 %.

Le résultat financier diminue de 354K€ en raison du coût du crédit plus élevé ainsi qu'une augmentation de la rémunération des comptes courants des filiales dus à des placements plus importants au cours de l'exercice 2007.

Les dividendes reçus sont de 1 402 K€ pour l'exercice, à comparer à 1 306 K€ pour l'exercice précédent.

L'emprunt bancaire est passé de 20 048 K€ en 2006 à 22 420 K€ au 31 décembre 2007. Les nouveaux emprunts se sont élevés à 10 M€ au cours de l'exercice et les remboursements d'emprunts se sont élevés à 7,6 M€. La capacité d'autofinancement s'élève à 3 676 K€ au 31 décembre 2007 contre 2 344 K€ en 2006.

En conséquence, le résultat net après impôt s'élève à 3 351 K€ en augmentation de plus de 63 % par rapport à 2006.

Au cours de l'exercice écoulé, la société Audika a procédé à des prises de participation dans des sociétés ayant leur siège social en France et en Italie :

- le 01/04/2007, acquisition de 100 % des sociétés D.S Acoustique Services et Centre de L'Audition.

- Le 24/07/2007, création d'Audika Italia dont Audika détient 95% du capital.

Au 01/01/2007, deux nouvelles sociétés sont entrées dans le périmètre d'intégration fiscale d'Audika (Labelson / CRCA).

Ces deux sociétés ont fait l'objet d'une opération de fusion en décembre 2007, avec effet rétroactif au 01/01/2007.

3.7 Evolution récente et perspectives

Dans un marché qui présente toujours de belles perspectives de croissance à moyen terme, notamment avec l'effet accélérateur du «papy boom» attendu au cours des prochaines années, le groupe Audika entend poursuivre activement sa croissance en 2008. Audika s'appuiera notamment sur une augmentation significative du budget marketing qui s'élèvera à environ 6% du chiffre d'affaires afin de conforter son leadership en terme de notoriété et bénéficier en premier de la croissance du marché.

Enfin, Audika bénéficiera de la montée en puissance des acquisitions et créations réalisées en 2007.

Fort de ces différents éléments, Audika s'est fixé comme objectif une croissance de son activité comprise entre 16 et 17 % hors nouvelles acquisitions. Audika dispose par ailleurs d'une très bonne visibilité sur son

programme d'acquisitions et de créations et poursuivra sa stratégie dynamique dans ce domaine en 2008 avec l'ambition d'atteindre à moyen terme 500 centres en France. Audika compte également poursuivre son implantation en Italie et prévoit de créer ou d'acquérir une quinzaine de centres au cours de l'année 2008, dont 7 ont déjà été acquis au cours du 1er trimestre 2008, pour détenir un réseau d'une cinquantaine de centres d'ici 3 ans.

Enfin, le contrat liant Audika à Robert Hossein arrivant à échéance fin 2008, la direction réfléchit à sa prochaine campagne de communication.

Par ailleurs, les sociétés DS Acoustique Services et Centre de L'Audition., détenues à plus de 95 %, font partie du périmètre d'intégration fiscale de la société Audika à compter du 1^{er} janvier 2008.



3.8 Activité du premier trimestre 2008

En K€	T1 2008	T1 2007	Variation
Chiffres d'affaires	23 329	19 971	+16,8 %

Audika a réalisé un premier trimestre 2008 conforme à son plan de marche en générant un chiffre d'affaires de 23,3 M€ en progression de 16,8% dont 5,8% de croissance interne. Le groupe constate comme chaque année, une montée en puissance forte et régulière de son activité depuis la mi-février, une tendance qui se confirme également sur le début du mois d'avril.

Les centres acquis en début d'année sont en phase d'intégration et n'ont que peu contribué au chiffre d'affaires sur ce trimestre (0,6 M€ de chiffre d'affaires HT).

■ Renforcement des positions et implantations en France et en Italie

Dans le cadre de sa stratégie offensive de prises de parts de marché, le groupe Audika a annoncé le 12 mars 2008 l'ouverture de 4 centres en France et 7 centres en Italie.

Audika continue de renforcer son réseau avec l'acquisition de 2 nouveaux centres dans les Ardennes et dans le Gard et la création de 2 centres en Franche-Comté et Pays de Loire.

Ces acquisitions renforcent le maillage du groupe en France et renforcent la notoriété du groupe Audika en Italie.

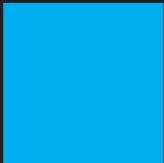
■ Révision à la hausse des objectifs 2008

L'ensemble de ces centres sera consolidé au cours du premier trimestre et devrait apporter un chiffre d'affaires additionnel de près de 2 M€ en 2008. Audika revoit donc à la hausse son objectif de chiffre d'affaires à au moins 108 M€ en 2008, hors impact de nouvelles acquisitions.

Sont incorporées au présent Rapport de Gestion du Conseil d'administration, les informations détaillées dans les chapitres suivants du présent rapport annuel, notamment :

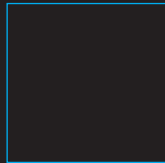
- Description des principaux risques et incertitudes (chapitre 6.2)
- Indication sur l'utilisation des instruments financiers (chapitre 6.2)
- Tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des 5 derniers exercices (chapitre 5.7)
- État de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice et la proportion de capital que représentent les actions détenues par le personnel de la société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise (chapitre 8.1)
- Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale dans le domaine des augmentations de capital, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice (chapitre 8.1)
- Montant global de certaines charges non déductibles fiscalement visées à l'art 39-4 du CGI (Chapitre 9.1.3)
- Montant des dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents (chapitre 9.1.2)
- Modalités d'exercice de la direction générale (chapitre 7.1.4)
- Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires durant l'exercice (chapitre 7.1.10)
- Rémunérations et avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social par la société et les sociétés qu'elle contrôle (chapitre 7.1.7)
- Les engagements de toutes natures, pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci (chapitre 7.1)
- Détenteurs du capital et droits de vote de la société, ainsi que les modifications intervenues au cours de l'exercice dans la détention du capital (en capital et/ou en droit de vote) (chapitre 8.1)
- Identité des personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement plus de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 33%, 50%, 66%, 90% ou 95% du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales (chapitre 8.1)
- Opérations effectuées par la société sur ses propres actions (chapitre 8.1)
- Informations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité (chapitre 6.3)
- Opérations réalisées par les mandataires sociaux (chapitre 8.1)
- Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (chapitre 8.1.3.11)
- Activité en matière de recherche et développement (chapitre 6.3.2.10)
- Liste des principales filiales et participations (chapitre 4 – note 3)

Comptes consolidés



CHAPITRE

4



4.1 Bilan consolidé (en K€)

	Note	31/12/07	31/12/06
ACTIF			
Actifs non courants			
Goodwill	4	48 583	36 888
Immobilisations incorporelles	5	3 846	3 456
Immobilisations corporelles	6	9 633	7 758
Actifs financiers	8.2	910	699
Autres actifs non courants	9	471	
Impôts différés actifs	28	1 712	1 311
Total actifs non courants		65 155	50 113
Actifs courants			
Stocks	7	5 175	4 327
Créances clients et autres créances	8.3	9 871	6 641
Autres actifs courants	9	722	427
Trésorerie et équivalent de trésorerie	8.4	12 857	9 414
Total actifs courants		28 625	20 809
TOTAL ACTIF		93 780	70 922
PASSIF			
Capital	10	284	284
Réserves liées au capital		5 121	5 061
Réserves consolidées/écarts de conversion		20 489	14 674
Résultat net part du groupe		11 085	7 876
Capitaux propres part du groupe	10	36 979	27 895
Intérêts minoritaires		379	275
Total des capitaux propres		37 358	28 170
Passifs non courants			
Emprunts	11.2	13 851	13 331
Autres dettes financières	11.3	2 659	59
Autres dettes	12	540	
Impôts différés passifs			4
Provisions pour avantages du personnel	13	1 626	1 404
Total passifs non courants		18 676	14 798
Passifs courants			
Provisions pour litiges	13	43	118
Passifs financiers courants			
Emprunts	11.2	8 835	6 593
Autres dettes financières	11.3	628	20
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	11.4	27 750	21 108
Autres dettes	12	490	115
Total passifs courants		37 746	27 954
TOTAL PASSIF		93 780	70 922

4.2 Comptes de résultats consolidés (en K€)

	Note	31/12/07	31/12/06
Produits des activités ordinaires	19	92 674	79 042
Chiffre d'affaires		92 674	79 042
Coût des biens et services vendus	20	19 768	19 266
Marge brute d'exploitation		72 906	59 776
Frais généraux et commerciaux		52 255	44 930
Autres achats et charges externes	21	18 879	15 757
Impôts et taxes	22	2 138	1 723
Frais de personnel	23	31 238	27 438
Autres charges		0	12
Amortissements, provisions et pertes de valeurs	24	-2 543	-2 230
Autres produits et charges d'exploitation nets	25	-1	238
Résultat opérationnel courant		18 107	12 854
Autres produits et charges opérationnels		0	0
Résultat opérationnel		18 107	12 854
Produits sur prêts et placements de trésorerie	26	157	95
Charges de financement	27	1 306	1 005
Résultat financier		-1 149	-910
Résultat avant impôt		16 958	11 944
Impôt sur les résultats	28	5 754	3 997
Résultat net consolidé		11 204	7 947
Part des minoritaires		119	71
Résultat net consolidé part du groupe		11 085	7 876
Résultat de base net par action (en €) ⁽¹⁾	29	1,17	0,83
Résultat dilué par action (en €) ⁽¹⁾	29	1,17	0,83

(1) Division du nominal par 3 au 1^{er} juillet 2005 (AGE du 14 juin 2005) appliquée retrospectivement sur l'ensemble des périodes et exercices présentés

4.3 Tableau des flux de trésorerie (en K€)

	31/12/07	31/12/06
FLUX DE TRESORERIE LIES À L'ACTIVITE		
Résultat net	11 204	7 947
Elimination des éléments sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
Amortissements, provisions et pertes de valeurs nets	2 660	2 317
Plus et moins values des cessions	19	-35
Autres retraitements	-2	-15
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net & impôt (*)	13 881	10 214
Coût de l'endettement financier	1 188	990
Charge d'impôt	5 754	3 998
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net & impôt	20 823	15 202
Impôts sur les bénéfices payés	-6 108	-2 468
Variation du besoin en fonds de roulement	1 488	2 704
Flux nets de trésorerie provenant de l'activité	16 203	15 438
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions immobilisations incorporelles	-3 957	-2 038
Acquisitions immobilisations corporelles	-3 288	-3 610
Cessions immobilisations corporelles et incorporelles	32	64
Acquisitions immobilisations financières	-118	-194
Cessions immobilisations financières	52	18
Acquisitions de participations nettes de trésorerie	-5 284	-1 775
Flux de trésorerie provenant de l'investissement	-12 563	-7 535
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital		
Dividendes versés	-1 999	-1 620
Souscriptions d'emprunts	10 000	2 000
Remboursements d'emprunts	-7 591	-6 491
Intérêts financiers nets versés	-1 216	-984
Flux de trésorerie provenant du financement	-806	-7 095
VARIATION DE TRESORERIE CALCULEE		
	2 834	808
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	9 395	8 587
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	12 229	9 395
VARIATION DE TRESORERIE CONSTATEE		
	2 834	808
(*) La capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net & impôt se rapproche comme suit de la capacité d'autofinancement :		
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net & impôt (*)	13 881	10 214
(Charge)/ produit d'impôts différés	-355	-135
Capacité d'autofinancement	13 526	10 079

4.4 Tableau de variation des capitaux propres consolidés (en K€)

	Capital	Primes	Réserves	Résultat	Total capitaux propres groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
Au 31/12/2005	284	913	14 154	6 286	21 637	386	22 023
Augmentation de capital							
Affectation résultat 2005			6 286	-6 286			
Distribution de dividendes			-1 606		-1 606		-1 606
Résultat de l'exercice 2006				7 876	7 876	71	7 947
Ecart de conversion			-3		-3		-3
Autres mouvements			-9		-9	-182	-191
Au 31/12/2006	284	913	18 822	7 876	27 895	275	28 170
Augmentation de capital							
Affectation résultat 2006			7 876	-7 876	-		-
Distribution de dividendes			-1 985		-1 985	-15	-2 000
Résultat de l'exercice 2007				11 085	11 085	119	11 204
Ecart de conversion					-		-
Autres mouvements			-16		-16		-16
Au 31/12/2007	284	913	24 697	11 085	36 979	379	37 358

4.5 Annexe aux états financiers consolidés

Note 1 - Informations relatives au groupe

Le groupe Audika est constitué de l'ensemble de 13 sociétés, dont la société Audika est la société mère. Il s'agit d'une société anonyme à Conseil d'Administration dont le siège social est à Paris, 24 avenue de Friedland (75008). La société Audika a la nature de holding. En date du 18 mars 2008, le Conseil d'Administration

a arrêté les comptes et autorisé la publication des états financiers consolidés du groupe Audika pour l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Les comptes consolidés sont établis en euros. Sauf mention spécifique, tous les chiffres sont donnés en milliers d'euros.

Note 2 - Résumé des méthodes comptables significatives

■ 2.1 Principes de préparation des états financiers

2.1.1 Principes comptables

Les états financiers consolidés 2007 d'Audika, ont été arrêtés conformément aux normes émises par l'IASB (International Accounting Standard Board). Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards) et les IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations. Le paragraphe suivant présente les principes comptables appliqués aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 du Groupe Audika.

Les méthodes comptables sont identiques à celles de l'exercice précédent à l'exception des normes et interprétations adoptées dans l'Union Européenne en 2007.

Les normes et amendements adoptés dans l'Union européenne d'application obligatoire aux exercices ouverts au 1er janvier 2007 sont d'une part la norme IFRS7, « instruments financiers - informations à fournir » et d'autre part l'amendement de la norme IAS1 portant sur l'information à fournir sur le capital. Ces textes relatifs à l'information financière ont donné lieu à des informations complémentaires données en annexe de façon comparative.

Les interprétations IFRIC adoptées dans l'Union Européenne d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2007 n'ont pas d'impact sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007. Il s'agit de :

- IFRIC 7 « application de l'approche du retraitement dans le cadre d'IAS 29 – information financière dans les économies hyperinflationnistes »,
- IFRIC 8 « champ d'application d'IFRS 2 »,
- IFRIC 9 « réévaluation des dérivés incorporés »,
- IFRIC 10 « information financière intermédiaire et pertes de valeur (dépréciation) ».

Les nouvelles normes et interprétations adoptées par l'IASB applicables à compter de l'année 2008 et dont l'application pouvait être anticipée sont les suivantes :

- IFRS 8 « secteurs opérationnels », en remplacement de la norme IAS 14, applicable de manière obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009,

- IFRIC 11 & IFRS 2 « actions propres et transactions intragroupe » applicables aux exercices ouverts à compter du 1er mars 2007.

Ces normes et interprétations n'ont pas été anticipées en 2007. Leur application ne devrait pas avoir d'effet significatif sur les résultats et la situation financière du groupe.

Les nouvelles normes et interprétations suivantes, non encore adoptées par l'IASB mais dont l'application pouvait être anticipée, n'ont pas été anticipées. Leur application ne devrait pas avoir d'effet significatif sur les résultats et la situation financière du groupe :

- IFRIC 12 « concessions de services »,
- IFRIC 13 « programmes de fidélité clients »,
- IFRIC 14 & IAS19 « limites des avantages économiques liés au sur-financement d'un régime et obligation de financement minimum »,
- IAS23 révisée « coûts d'emprunt ».

2.1.2 États financiers

Les états financiers ont pour objectif de présenter une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie d'Audika. Ils sont établis selon le principe de continuité d'exploitation. Les conventions de présentation sont identiques d'un exercice à l'autre afin d'en assurer la comparabilité et ne sont modifiées que si le changement répond aux dispositions d'une norme ou interprétation ou permet une information plus fiable et plus pertinente. Les éléments de nature ou fonction semblables sont regroupés dans des postes distincts selon le principe d'importance relative. Lors de leur comptabilisation, les actifs et passifs d'une part et les produits et charges d'autre part ne sont compensés qu'en application des dispositions d'une norme ou interprétation. Les actifs et passifs sont classés par ordre de liquidité et d'exigibilité croissante en distinguant les éléments non-courants et courants, selon que leur réalisation ou exigibilité est à plus ou moins douze mois après la date de clôture des états financiers. Les produits et charges d'un exercice sont présentés par nature dans le compte de résultat de l'exercice. Ils ne sont incorporés au coût d'un élément d'actif ou de passif qu'en application des dispositions d'une norme ou interprétation.

Le résultat opérationnel est constitué du résultat opérationnel courant et des autres produits et charges opérationnels. Le résultat opérationnel courant intègre la performance des activités ordinaires du Groupe. Les autres produits et charges opérationnels correspondent à des produits et charges résultant d'événements peu nombreux, bien identifiés, non récurrents et significatifs, tels que l'incidence d'une restructuration ou la cession des titres d'une entité consolidée.

Le résultat financier comprend principalement le coût de l'endettement.

Audika publie des états financiers annuels clôturés au 31 décembre et des états financiers semestriels clôturés au 30 juin.

2.1.3 Critères de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'Audika et de ses filiales au 31 décembre 2007. Les sociétés dans lesquelles Audika détient, directement ou indirectement, le contrôle de manière exclusive, sont consolidées par intégration globale.

Toutes les transactions significatives réalisées entre les sociétés consolidées ainsi que les profits internes sont éliminés.

2.2 Résultat par action

Audika présente dans ses états financiers un résultat de base par action et un résultat dilué par action. Le résultat de base par action est égal au résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires rapporté au nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation sur l'exercice en cours. Le nombre moyen d'actions en circulation est calculé sur la base des différentes évolutions du capital social corrigés des détentions par le groupe de ses propres actions. Le résultat par action est équivalent au résultat dilué par action dans la mesure où Audika ne dispose pas d'instrument dilutif.

2.3 Méthodes comptables, erreurs et estimations

Un changement de méthode comptable n'est appliqué que s'il répond aux dispositions d'une norme ou interprétation ou permet une information plus fiable et plus pertinente.

Les changements de méthode comptable sont comptabilisés de manière rétrospective, sauf en cas de disposition transitoire spécifique à la norme ou interprétation. Les états financiers affectés par un changement de méthode comptable sont modifiés pour tous les exercices présentés, comme si la nouvelle méthode avait toujours été appliquée. Une erreur, lorsqu'elle est découverte, est également ajustée de manière rétrospective.

Les incertitudes inhérentes à l'activité nécessitent de recourir à des estimations dans le cadre de la préparation des états financiers. Les estimations sont issues de jugements destinés à donner une appréciation raisonnable des dernières informations fiables disponibles. Une estimation est révisée pour refléter les changements de circonstances, les nouvelles informations disponibles et les effets liés à l'expérience. Les changements d'estimations sont comptabilisés de manière prospective : ils affectent l'exercice sur lequel ils sont intervenus et le cas échéant, les exercices suivants.

Les principales estimations réalisées lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues pour le calcul des provisions pour avantages du personnel et des autres provisions.

2.4 Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les filiales ont pour devise de fonctionnement leur monnaie locale, dans laquelle est libellé l'essentiel de leurs transactions.

Le bilan des filiales étrangères est converti au taux de change en vigueur à la date de clôture ; le compte de résultat des filiales étrangères est converti au cours moyen de la période. Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont directement enregistrées en écart de conversion et pris en compte dans les capitaux propres consolidés.

Les taux de la monnaie étrangère utilisée pour la préparation des états financiers consolidés de la filiale suisse Industan sont :

En CHF pour 1€	2007	2006
Taux ouverture	1,6048	1,5551
Taux moyen	1,6294	1,5796
Taux de clôture	1,6547	1,6048

■ 2.5 Opérations en devises

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties par la filiale dans sa monnaie de fonctionnement au cours du jour de la transaction. Les éléments monétaires du bilan sont réévalués au cours de clôture à chaque arrêté comptable et les écarts de réévaluation correspondants sont enregistrés au compte de résultat.

■ 2.6 Produits des activités ordinaires

Le chiffre d'affaires est essentiellement constitué par la vente d'appareils auditifs. Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront au groupe et que ces produits peuvent être évalués de façon fiable.

Ventes de biens

Les ventes d'appareils auditifs sont comptabilisées en chiffre d'affaires à la date de transfert des risques et avantages liés à la propriété ; celle-ci, correspond à la date de livraison de l'appareil au client. Les conditions de reconnaissance d'un revenu ne sont pas considérées comme réunies en ce qui concerne les appareils auditifs faisant l'objet de l'offre de test en situation réelle.

Les ventes d'accessoires (piles, produits d'entretien) sont inscrites en produits à la livraison des consommables.

Prestations de services

Conformément au traitement des commissions d'agents d'assurance, les produits correspondants (contrat « sérénité » et « carte avantage ») sont comptabilisés lors de la vente du contrat au client sous déduction de la charge d'assurance correspondante.

Par ailleurs, Audika facture des prestations de communication, ainsi que des redevances.

■ 2.7 Goodwill

Les goodwill représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la part du groupe dans la juste valeur de leurs actifs nets à la date des prises de participation.

Les goodwill sont également constitués des actifs incorporels acquis par le Groupe non reconnus en référentiel IFRS.

Les goodwill ont une durée de vie indéfinie en relation avec l'exploitation des fonds de commerce sous-jacents. Ils font l'objet d'un test de perte de valeur dès

l'apparition d'indices de pertes de valeur ou de tout événement pouvant remettre en cause la recouvrabilité du goodwill et au minimum une fois par an. Les modalités de réalisation de ce test de perte de valeur tiennent compte de la forte intégration opérationnelle des différentes filiales constituant le groupe : société centralisant les achats et sociétés portant les points de ventes.

■ 2.8 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur des périodes qui correspondent à la durée d'utilité soit :

Logiciels	2 à 3 ans,
Concessions, brevets, licences	5 ans.

Les droits aux baux ne sont pas amortis. Ils font l'objet, au moins une fois par an, d'un test de dépréciation tenant compte des facteurs locaux de commercialité, du montant du loyer, de la durée résiduelle du bail et du caractère cessible du droit au bail.

■ 2.9 Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon la méthode linéaire, en fonction des durées d'utilité estimées de chacune des catégories d'immobilisations.

Les immobilisations financées au moyen d'un contrat de crédit-bail ou de contrats de location financement, sont comptabilisées à l'actif pour la valeur actualisée des paiements futurs ou la valeur de marché si elle est inférieure. La dette correspondante est inscrite en passifs financiers.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire et les durées d'utilité décrites ci-dessous.

Les principales durées d'utilisation retenues sont :

Agencements & constructions	10 ans
Agencements & installations	6 à 7 ans
Matériel et outillage industriel	5 ans
Mobilier de bureau	7 ans
Matériel informatique	2 à 3 ans

■ 2.10 Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

La valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur. Ce test est effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie.

■ 2.11 Actifs financiers

Lorsque l'exécution d'un contrat a pour conséquence de créer de manière symétrique un actif pour Audika et un passif ou un instrument de capitaux propres pour l'autre partie, l'élément comptabilisé par le Groupe constitue un actif financier. Ces actifs financiers sont rattachés à l'une des 4 catégories suivantes de la norme IAS 39 sur les instruments financiers :

- actifs financiers à la juste valeur par le résultat ;
 - prêts et créances ;
 - actifs détenus jusqu'à l'échéance ;
 - actifs disponibles à la vente.
- Les actifs à la juste valeur par le résultat sont des actifs détenus à des fins de transaction destinés à être vendus à court terme. Cette catégorie inclut les valeurs mobilières de placement n'entrant pas dans les « équivalents de trésorerie » et les instruments dérivés autres que les instruments de couverture.
- Les prêts et créances émis par le Groupe sont des actifs financiers avec des paiements fixes ou déterminables, non cotés sur un marché, des actifs comptabilisés au titre d'une vente de biens ou de services à un tiers ou au titre d'un prêt d'argent à un tiers. Cette catégorie inclut les prêts et avances au personnel, les créances clients, la trésorerie et équivalent de trésorerie (mobilisables ou cessibles à très court terme - d'une durée inférieure à 3 mois). Ces actifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur de la transaction. Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti. Lorsqu'un tel actif s'avère irrécouvrable, une dépréciation est enregistrée pour le ramener à sa valeur recouvrable.
- Les actifs disponibles à la vente, qui sont les actifs générés ou détenus par le Groupe principalement dans l'objectif de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge. Ces actifs sont évalués à leur juste valeur. Audika ne détient pas d'actifs disponibles à la vente.

■ Les actifs détenus jusqu'à l'échéance sont des actifs financiers que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Ces actifs sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Cette catégorie comprend principalement les dépôts et cautionnements versés au titre des contrats de location simple. Ces actifs sont comptabilisés pour leur coût amorti.

■ 2.12 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Le coût d'acquisition des stocks est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré. Il comprend le prix d'achat et les frais accessoires, en particulier, les frais de douane et de transport.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur nette comptable.

■ 2.13 Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant ou l'échéance de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux futurs de trésorerie attendus à un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée en charge financière.

■ 2.14 Avantages du personnel

Les salariés du groupe perçoivent, en complément des allocations de retraite conformes aux législations en vigueur, des suppléments de retraite et des indemnités de départ à la retraite. Le groupe offre ces avantages via des régimes à cotisations définies (obligation de règlement des primes) et via des régimes à prestations définies.

Dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraite et assimilés sont évalués suivant la méthode actuarielle des unités de crédits projetée avec salaire de fin de carrière.

La provision pour indemnité de fin de carrière se calcule comme le montant de l'indemnité actualisé au taux d'actualisation retenu sur la durée restant à courir de la date d'évaluation jusqu'à la date de départ à la retraite, intégrant la probabilité de décès et de départ de l'entreprise et d'un prorata par le rapport « ancienneté à la date d'évaluation / ancienneté à la date de départ à la retraite ».

Les calculs intègrent principalement :

- une hypothèse de date de départ en retraite (volontaire ou involontaire),
- des hypothèses d'augmentation salariale (incluant le taux d'inflation),
- une hypothèse de taux de rotation du personnel,
- un taux d'actualisation financière,
- une hypothèse de taux de charges sociales.

Ces évaluations sont effectuées tous les ans.

Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime. Ces écarts sont reconnus en résultat suivant la méthode du corridor : ils sont étalés sur la durée résiduelle de vie active des bénéficiaires, pour la part excédant le plus grand de 10% des engagements ou de 10% de la juste valeur des actifs du régime à la date de clôture.

La convention collective du groupe Audika prévoit des jours de congés payés supplémentaires (1 à 3 jours par an) en fonction de l'ancienneté dans l'entreprise. Les engagements sont calculés selon les mêmes hypothèses que les engagements de départs en retraite.

■ 2.15 Passifs financiers non dérivés

Les emprunts sont comptabilisés initialement à la juste valeur du montant reçu, diminuée des frais d'émission. Ils sont ensuite évalués selon la méthode du coût amorti calculé sur la base du taux d'intérêt effectif.

Les dettes fournisseurs et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti.

■ 2.16 Instruments financiers dérivés

Audika utilise des instruments financiers dérivés pour réduire son exposition au risque de fluctuation des taux d'intérêt. Ces instruments sont négociés auprès d'établissements de premier rang. La mise en œuvre d'une comptabilité de couverture requiert, selon la norme IAS 39, de démontrer et documenter l'efficacité de la relation de couverture lors de sa mise en place et tout au long de sa vie.

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés au bilan pour leur valeur de marché à la date de clôture. Les variations de valeur des instruments dérivés sont comptabilisées selon les principes suivants :

- pour les instruments de couverture documentés en couverture de flux futurs, les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres pour la partie efficace. La partie inefficace est enregistrée en résultat ;
- pour les instruments de couverture documentés en couverture de juste valeur et les instruments non documentés, les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat.

La valeur de marché est issue de cotations d'établissements financiers tiers.

■ 2.17 Impôts

L'impôt exigible donne lieu à la comptabilisation d'un passif tant qu'il n'est pas payé et d'un actif quand l'impôt payé excède l'impôt exigible ou quand une perte fiscale peut être reportée en arrière.

La charge d'impôt sur le résultat correspond à l'impôt exigible de chaque entité fiscale consolidée, corrigée des impositions différées.

La charge d'impôts est égale aux montants d'impôts sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur en France. Le périmètre d'intégration fiscale du groupe Audika comprend, pour l'exercice 2007, les sociétés suivantes : Audika, SARFFA, Audika Centre Audiométrique, Audika AAC, Audika Ouest et Elstar.

Des impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires entre les valeurs comptables et leurs valeurs fiscales, selon la méthode du report variable.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible, sur lequel ces différences temporaires déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé.

Les actifs et passifs d'impôt différés ne sont pas actualisés.

Dans le bilan consolidé, les impôts différés actif et passif sont compensés par entité fiscale, c'est-à-dire par entité juridique ou groupe d'intégration fiscale.

Note 3 - Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2007 regroupent les états financiers d'Audika et des filiales listées dans le tableau ci-dessous. Toutes les sociétés du Groupe Audika sont intégrées globalement.

Entreprises	Siège social	N° SIREN	% d'intérêt 31/12/07	% de contrôle 31/12/07	% d'intérêt 31/12/06	% de contrôle 31/12/06
AUDIKA	24 avenue de Friedland 75008 Paris	31061238700053	Société mère	Société mère	Société mère	Société mère
SARFFA	24 avenue de Friedland 75008 Paris	31495130200053	99,97%	99,97%	99,97%	99,97%
AUDIKA-CENTRE AUDIOMETRIQUE	24 avenue de Friedland 75008 Paris	30889577000011	99,86%	99,86%	99,65%	99,65%
AUDIKA-AAC	1 La Canebière 13001 Marseille	38847059300012	100%	100%	99,99%	99,99%
IAV, Institut de l'Audition du Var	24 rue Gimelli 83000 Toulon	34077355500016	60%	60%	60%	60%
AUDIKA ALPES	15 rue de la Préfecture 74000 Annecy	40415042700015	60%	60%	60%	60%
AUDIKA OUEST	10 avenue des Congrès 17200 Royan	38045033800013	100%	100%	100%	100%
ELSTAR	24 avenue de Friedland 75008 Paris	40373270400024	99,88%	99,88%	99,88%	99,88%
CFA	11 rue Jean Mermoz 75008 Paris	32299730500022	100%	100%	100%	100%
INDUSTAN AG	rue Francois Bellot, 6 GENEVE - Suisse	CH020-391-327-6-4	100%	100%	100%	100%
SCS AUDIKA	21 rue de Fontvieille 98000 Monaco	ROI 03S04200	99,75%	99,75%	99,75%	99,75%
DS ACOUSTIQUE SERVICES	3 rue du Maréchal Joffre 64000 Pau	41399639800017	100%	100%		
CENTRE DE L'AUDITION	3 rue Augustin Chaho 64500 St Jean de Luz	42938894500017	100%	100%		
AUDIKA ITALIA	22 via S. Francesco d'Assisi Turin	09658800017	95%	95%		

Les variations de périmètre de la période concernent l'acquisition des sociétés suivantes :

- Au 1^{er} avril 2007, acquisition de 100% de la société DS Acoustique Services
- Au 1^{er} avril 2007, acquisition de 100% de la société Centre de l'Audition.
- Au 24 juillet 2007, création d'Audika Italia, société de droit italien enregistrée au registre commercial de Turin, dont Audika détient 95% des actions.

Note 4 - Goodwill

Variation des goodwill

	2007		2006
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
Valeur au 1 ^{er} janvier	36 888		33 900
Acquisitions	11 755		2 998
Diminutions	60	60	10
Valeur au 31 décembre	48 583		36 888

En 2007, l'intégration des Sociétés DS Acoustique Services et Centre de l'Audition et de leurs fonds de commerce a généré un goodwill complémentaire de 4 491 K€. Les acquisitions de fonds de commerce réalisées par les sociétés antérieurement consolidées ont généré un goodwill complémentaire de 3 664 K€. Les acquisitions réalisées par la société Audika Italia ont été fusionnées au sein de cette société et ont généré un goodwill de 3 572 K€. Au 31 décembre 2007 le goodwill s'élève à 48 583 K€.

Le 01/04/2007, Audika a acquis 100% des droits de vote de la société DS Acoustique Services. Le goodwill déterminé à la clôture 2007 est provisoire.

Le chiffre d'affaires dégagé par DS Acoustique Services depuis le 01/04/2007 représente 1 603 K€ dans le chiffre d'affaires consolidé du Groupe. Par ailleurs, DS Acoustique Services a contribué à hauteur de 85 K€ au résultat consolidé du Groupe.

Si l'acquisition avait été réalisée au 1^{er} janvier 2007, le chiffre d'affaires contributif aurait été de 2 112 K€ et le résultat net consolidé de 138 K€.

DS Acoustique Services

	Valeur comptable avant regroupement	Ajustements de regroupement	Justes valeurs
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	341	-270	71
Immobilisations corporelles	200	-	200
Actifs financiers	15	-	15
Impôts différés actifs	-	62	62
Actifs courants			
Stocks	105	-	105
Créances clients	283	-	283
Autres actifs courants	38	-	38
Trésorerie et équivalent de trésorerie	873	40	913
Total Actif	1 855	-168	1 687
Passifs non courants			
Provisions pour avantages au personnel	-	6	6
Emprunts et dettes financières	25	-	25
Autres dettes	-	171	171
Impôts différés passifs	-	1	1
Passifs courants			
Provisions pour litiges	-	-	-
Emprunts et dettes financières	92	-	92
Autres dettes	353	7	360
Total Passif	470	185	655
Juste valeur des capitaux propres acquis	1 385	-353	1 032
Goodwill	-	-	3 568
Coût du regroupement d'entreprise	-	-	4 600
<i>Dont coûts directement attribuables à l'acquisition</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>67</i>

Le 01/04/2007, Audika a acquis 100% des droits de vote de la société Centre de l'Audition. Le goodwill déterminé à la clôture 2007 est provisoire.

Le chiffre d'affaires dégagé par Centre de l'Audition depuis le 01/04/2007 représente 552 K€ dans le chiffre d'affaires consolidé du Groupe. Par ailleurs, Centre de l'Audition a contribué à hauteur de 11 K€ au résultat consolidé du Groupe.

Si l'acquisition avait été réalisée au 1^{er} janvier 2007, le chiffre d'affaires contributif aurait été de 725 K€ et le résultat net consolidé de 49 K€.

Centre de l'Audition

	Valeur comptable avant regroupement	Ajustements de regroupement	Justes valeurs
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	20	-15	5
Immobilisations corporelles	47	-	47
Actifs financiers	2	-	2
Impôts différés actifs	-	1	1
Actifs courants			
Stocks	41	-	41
Créances clients	14	-	14
Autres actifs courants	14	-	14
Trésorerie et équivalent de trésorerie	261	5	266
Total Actif	399	-9	390
Passifs non courants			
Provisions pour avantages au personnel	-	1	1
Emprunts et dettes financières	-	-	-
Autres dettes	-	-	-
Impôts différés passifs	-	-	-
Passifs courants			
Provisions pour litiges	-	-	-
Emprunts et dettes financières	-	-	-
Autres dettes	127	2	129
Total Passif	127	3	130
Juste valeur des capitaux propres acquis	272	-12	260
Goodwill	-	-	923
Coût du regroupement d'entreprise	-	-	1 183
<i>Dont coûts directement attribuables à l'acquisition</i>	-	-	35

Le 24/07/2007, Audika a créé la société Audika Italia dont elle détient 95 % des droits de vote. Le goodwill déterminé à la clôture 2007 est provisoire. Le chiffre d'affaires dégagé par Audika Italia depuis le 01/09/2007 représente 911 K€ dans le chiffre d'affaires consolidé du Groupe. Par ailleurs, Audika Italia a contribué à hauteur de - 43 K€ au résultat consolidé du Groupe.

Si l'acquisition avait été réalisée au 1^{er} janvier 2007, le chiffre d'affaires contributif aurait été de 1 956 K€.

Entités italiennes

	Valeur comptable avant regroupement	Ajustements de regroupement	Justes valeurs
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	124	-4	120
Immobilisations corporelles	92	-	92
Actifs financiers	15	-	15
Impôts différés actif	-	2	2
Actifs courants			
Stocks	80	-	80
Créances clients	435	-	435
Autres actifs courants	43	-	43
Trésorerie et équivalent de trésorerie	123	-	123
Total Actif	913	-2	911
Passifs non courants			
Provisions pour avantages au personnel	-	-	-
Emprunts et dettes financières	259	-	259
Autres dettes	41	-	41
Impôts différés passifs	-	-	-
Passifs courants			
Provisions pour litiges	-	-	-
Emprunts et dettes financières	-	-	-
Autres dettes	418	-	418
Total Passif	718	-	718
Juste valeur des capitaux propres acquis	195	-2	193
Goodwill	-	-	3 572
Coût du regroupement d'entreprise	-	-	3 765
<i>Dont coûts directement attribuables à l'acquisition</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>8</i>

Le flux net de trésorerie lié aux acquisitions de l'exercice se décompose de la manière suivante :

	DS Acoustique Services	Centre de l'Audition	Acquisition des sociétés italiennes	Compléments de prix sur acquisitions antérieures à 2007	Total
Coût des regroupements d'entreprises	4 600	1 183	3 785	149	9 717
Dettes sur acquisitions de l'exercice	515	67	2 551	27	3 160
Trésorerie versée	4 085	1 116	1 214	122	6 537
Trésorerie acquise	913	266	94	0	1 273
Coût d'acquisition de titres d'entités consolidés en 2007 sous déduction de la trésorerie acquise	3 172	850	1 140	122	5 284

Note 5 - Immobilisations incorporelles

	Concessions	Droit au bail	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute au 01/01/2006	1 443	2 601	395	4 439
Variation de périmètre	95			95
Acquisitions	52	367		419
Cessions / diminutions	9	11		20
Autres variations				
Valeur brute au 31/12/2006	1 581	2 957	395	4 933
Amortissements cumulés	1 314	-	164	1477
Valeur nette au 31/12/2006	267	2 957	231	3 456
Valeur brute au 01/01/2007	1 581	2 957	395	4 933
Variation de périmètre	19	74		93
Acquisitions	109	257	122	488
Cessions / diminutions	50	-	-	50
Autres variations	-	14	-	14
Valeur brute au 31/12/2007	1 659	3 302	517	5 478
Amortissements cumulés	1 392	-	240	1 632
Valeur nette au 31/12/2007	267	3 302	277	3 846

Note 6 - Immobilisations corporelles

	Constructions	Installations techniques Matériel et outillage	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeur brute au 01/01/2006	3 437	2 703	10 901	17 041
Variation de périmètre	32	37	127	195
Acquisitions	323	225	2 577	3 125
Cessions / diminutions	154	123	555	832
Autres variations	-	-	-	-
Valeur brute au 31/12/2006	3 638	2 842	13 050	19 530
Amortissements cumulés	2 036	2 339	7 397	11 772
Valeur nette au 31/12/2006	1 602	503	5 653	7 758
Valeur brute au 01/01/2007	3 638	2 842	13 050	19 530
Variation de périmètre	122	157	590	869
Acquisitions	681	234	2 885	3 800
Cessions / diminutions	14	17	544	575
Autres variations		-7	7	0
Valeur brute au 31/12/2007	4 427	3 209	15 988	23 624
Amortissements cumulés	2 380	2 634	8 977	13 991
Valeur nette au 31/12/2007	2 047	575	7 011	9 633

La valeur brute des immobilisations corporelles détenues en vertu de contrats de location-financement est de 207 K€ au 31/12/2007. Ces immobilisations sont totalement amorties au 31/12/2007. La dette financière correspondante est nulle au 31/12/2007. Ces contrats concernent des véhicules de direction, du mobilier, du matériel informatique et téléphonique.

Note 7 - Stocks

Le groupe Audika a essentiellement une activité de négoce d'appareils auditifs et d'accessoires et, marginalement, une activité d'assemblage des éléments constitutifs des appareils auditifs. Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition augmenté des coûts de transport.

Les stocks de produits finis sont les suivants :

	2007	2006
Appareillages	3 576	3 176
Autres	1 599	1 151
Total	5 175	4 327

Chaque produit est spécifique et affecté à une commande. Compte tenu du taux de marge pratiqué par Audika, la comparaison du coût et de la valeur nette de réalisation des articles en stock ne donne pas lieu à la constatation d'une dépréciation.

La rotation des stocks enregistre une très grande stabilité, passant de 22,6 jours de chiffre d'affaires en 2006 à 22,7 jours en 2007.

Note 8 - Actifs financiers

8.1 Répartition des actifs financiers par classe (IFRS 7) et par catégorie (IAS 39)

Catégories d'actifs financiers (IAS 39)	Actifs détenus à des fins de transactions	Actifs détenus jusqu'à leur échéance	Prêts et créances	Hors champ IAS 39	TOTAL 31/12/07
Classes d'actifs financiers (IFRS 7)	Évalués à la juste valeur	Évalués au coût amorti	Évalués au coût amorti	Hors champ IFRS 7	
Actifs financiers non courants	0	788	122	-	910
Autres actifs non courants	-	-	-	471	471
Créances clients et autres créances	-	-	9 871	-	9 871
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 995	-	8 862	-	12 857
Autres actifs courants	-	-	-	722	722

Catégories d'actifs financiers (IAS 39)	Actifs détenus à des fins de transactions	Actifs détenus jusqu'à leur échéance	Prêts et créances	Hors champ IAS 39	TOTAL 31/12/06
Classes d'actifs financiers (IFRS 7)	Évalués à la juste valeur	Évalués au coût amorti	Évalués au coût amorti	Hors champ IFRS 7	
Actifs financiers non courants	0	611	88	-	699
Autres actifs non courants	-	-	-	-	-
Créances clients et autres créances	-	-	6 641	-	6 641
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 154	-	6 260	-	9 414
Autres actifs courants	-	-	-	427	427

8.2 Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants sont constitués d'immobilisations financières (notamment dépôts de garantie relatifs aux baux commerciaux et de bureaux) et d'avances permanentes au personnel selon le détail suivant :

	31/12/07	31/12/06
Valeurs brutes		
Dépôts de garantie	788	611
Avances permanentes au personnel	121	87
Autres	1	1
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	910	699
Dépréciation	-	-
Valeurs nettes	910	699

8.3 Créances clients et autres actifs financiers courants

	31/12/07	31/12/06
Créances clients brutes	7 067	5 117
Provision pour dépréciation	(348)	(316)
Créances clients nettes	6 719	4 801
Autres créances		
Créances sociales	42	9
Créances fiscales	1 513	726
Autres créances	1 597	1 105
Autres actifs financiers courants nets	3 152	1 840
Total Clients et autres actifs financiers courants	9 871	6 641

Les créances clients ont fait l'objet de nouvelles dotations au cours de l'exercice pour un montant de 37 K€ et de reprises de provisions pour 20 K€. Les sociétés acquises au cours de l'exercice présentaient des provisions pour créances douteuses de 15K€, avant leur entrée dans le périmètre du groupe.

Les créances sociales sont constituées d'avances sur salaires et du stock des titres restaurant.

Les créances fiscales sont principalement constituées de crédit de TVA en cours de remboursement et de l'excédent d'impôt société versé à la clôture de l'exercice.

Les autres créances concernent principalement des avoirs à recevoir et des acomptes versés aux fournisseurs (1 243 K€) et des débiteurs divers (354 K€)

Les échéances des créances clients et autres créances sont toutes de moins d'un an.

8.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31/12/07	31/12/06
Disponibilités	8 862	6 260
Valeurs mobilières de placement	3 995	3 154
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	12 857	9 414

Les valeurs mobilières de placement sont des Sicav de trésorerie comptabilisées à leur juste valeur, à savoir le cours de clôture. La plus value latente enregistrée à la clôture de l'exercice s'élève à 55 K€.

8.5 Risques

8.5.1 Risque clients :

Il existe peu de risques dans le recouvrement des créances clients puisque la clientèle du groupe est essentiellement constituée de particuliers payant pour la plupart au comptant.

Par ailleurs, plus de 23% du chiffre d'affaires est réalisé via un financement Cofidis pour lequel le risque de non-recouvrement est supporté par l'établissement financier.

La plus grande partie des provisions pour dépréciation des créances clients sont soit des provisions constatées avant l'entrée dans le périmètre du groupe soit des provisions constatées après l'entrée dans le périmètre du groupe et qui ont donné lieu à la mise en jeu de la garantie d'actif.

8.5.2 Risque de crédit :

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit :

	2007	2006
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	788	611
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	3 995	3 154
Prêts et créances évalués au coût amorti	18 855	12 989
Total	23 638	16 754

8.5.3 Risque de change transactionnel :

Le risque de change transactionnel est le risque par lequel un flux de trésorerie libellé en monnaie étrangère est susceptible d'être détérioré par une évolution défavorable de sa contrepartie en euros. À l'actif, le risque de change transactionnel affecte les créances clients dans la catégorie prêts et créances.

Note 9 - Autres actifs

	2007		2006	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Autres actifs	471	722	0	427

Il s'agit exclusivement des charges constatées d'avance concernant des postes d'exploitation.
Les charges constatées d'avance non courantes sont constituées des charges d'assurance Eurosur constatées d'avance à plus d'un an.

Note 10 - Capitaux propres

Capital social (en €)

Au 31 décembre 2007, le capital social est composé de 9 450 000 actions d'un nominal de 0.03 € chacune.

	2007	2006
Nombre d'actions au 1 ^{er} janvier	9 450 000	9 450 000
Nombre d'actions au 31 décembre	9 450 000	9 450 000

Compte tenu des droits de vote double accordés aux actions détenues au nominatif depuis plus de 4 ans, le nombre total de droits de vote attachés au capital est de 9 450 942.

Actions	Nombre de titres	Valeur Nominale en Euros	Total
Ordinaires	9 449 058	0,03	283 471,74
A droit de vote double	942	0,03	28,26
Total	9 450 000	0.03	283 500,00

Réserves et résultats nets consolidés – part du groupe

	2007	2006
Prime d'apport Audika	913	913
Réserve légale Audika	28	28
Autres réserves	4 180	4 120
Réserves consolidées	20 489	14 674
Résultat net part du groupe	11 085	7 876
Total	36 695	27 611

Principes de gestion

La gestion des capitaux propres consolidés a pour objectif de maintenir une structure financière stable afin de générer des dividendes aux actionnaires à travers une croissance régulière et soutenue des résultats.
Les capitaux propres correspondent au capital social, primes et réserves d'Audika ainsi qu'au résultat et réserves consolidés.

Le capital d'Audika est soumis à plusieurs dispositions obligatoires du Code de commerce français. Ces dispositions n'ont pas de conséquence significative sur les états financiers. Toutefois, leur conformité fait l'objet de vérifications spécifiques dont les conclusions figurent dans le rapport des commissaires aux comptes.

En 2007, les capitaux propres du Groupe ont évolué principalement en fonction du résultat de l'exercice et du dividende payé au cours du 1er semestre 2007 au titre de l'exercice précédent.

Dividendes votés et proposés

Le groupe Audika, depuis son introduction au second marché en 1998, a développé une politique constante de distribution de dividendes. Le montant du dividende distribué correspond à environ 25 % du résultat net consolidé.

Les dividendes proposés en Assemblée et versés au titre de 2006 en 2007 se sont élevés à 0,21 € par action soit un total de 1 985 K€.

Les dividendes proposés en Assemblée et versés au titre de 2007 en 2008 s'élèvent à 0,41 € par action soit un total de 3 875 K€. Cela représente une augmentation de plus de 95 % par rapport à l'exercice précédent.

Note 11 - Passifs financiers

11.1 Répartition des passifs financiers par classe (IFRS 7) et par catégorie (IAS 39)

Catégories de passifs financiers (IAS 39 - IFRS 7)	Passifs détenus à des fins de transactions	Passifs à la juste valeur par résultat	Passifs enregistrés au coût amorti	Hors champs IFRS 7	Total 31/12/07
Passifs non courants					
Emprunts	-	-	13 851	-	13 851
Autres dettes financières	-	-	243	2 416	2 659
Passifs courants					
Emprunts	-	-	8 835	-	8 835
Autres dettes financières	-50	-	678	-	628
Dettes fournisseurs et autres créditeurs-	-	-	27 023	727	27 750

Catégories de passifs financiers (IAS 39 - IFRS 7)	Passifs détenus à des fins de transactions	Passifs à la juste valeur par résultat	Passifs enregistrés au coût amorti	Hors champs IFRS 7	Total 31/12/06
Passifs non courants					
Emprunts	-	-	13 331	-	13 331
Autres dettes financières	-	-	40	19	59
Passifs courants					
Emprunts	-	-	6 593	-	6 593
Autres dettes financières	-11	-	31	-	20
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	-	-	20 889	219	21 108

11.2 Emprunts

	2007		2006	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Emprunts	13 851	8 835	13 331	6 593

Les principaux emprunts, leur date d'échéance et leur périodicité de remboursement sont listés dans le tableau ci-dessous (en €) :

Banque	Réf	TIE	Frais d'émission d'emprunt	< 1 an	1 à 5 ans	Montant total	Périodicité de remboursement	Date d'origine
CDN	A	4.55%		400 000		400 000	S	2003
BNP/CIC/ San Paolo	B	4.88%	96 890	5 734 285	5 568 825	11 303 110	A	2004
CIC	C	4.56%		2 400 000	8 200 000	10 600 000	A	2006
Total			96 890	8 534 285	13 768 825	22 303 110		

L'encours des emprunts bancaires s'élève au 31/12/2007 à 22,7 M€.

Le taux d'intérêt effectif (TIE) ne tient pas compte des instruments de couverture (swap de taux)

La société Audika a contracté le 3 juillet 2006 une convention de prêt (Réf C) auprès du Crédit Industriel et Commercial pour un montant total de 16 M€, divisé en deux tranches de 8 M€ chacune avec une période de décaissement allant du 3 juillet 2006 au 30 juin 2008. Cet emprunt, remboursable sur 5 ans suivant l'année de décaissement, a été souscrit à des conditions EURIBOR 3 mois + 0.50 % de marge. Les garanties données consistent en le nantissement de 100% des parts de la société Audika Ouest. Au cours de l'exercice 2007, Audika a procédé à des tirages pour un montant total de 10 M€, au titre de l'emprunt souscrit auprès du CIC (Ref C). Au 31 décembre 2007 il reste à tirer une ligne de 4 M€.

Ces emprunts intègrent une clause de majoration des conditions financières en cas d'évolution défavorable de certains ratios financiers du groupe. Les ratios retenus sont, pour l'année 2007 :

- DFN/EBER < 1,2
- CFL/SDLD > 1
- DF/FP < 1,4

Les différentes notions se définissent comme suit :

- DFN : dettes financières nettes.
- EBER : excédent brut d'exploitation retraité.
- CFL : cash flow libre
- SDLD : service de la dette
- DF : dettes financières
- FP : fonds propres consolidés

Au 31/12/2007, l'intégralité des covenants était respectée.

		2007
DFN	Dettes financières nettes	10 541
EBER	Excédent brut exploitation retraité	22 491
CFL	Cash flow libre	13 786
SDLD	Service de la dette	8 740
DF	Dettes financières	23 398
FP	Fonds propres	37 358

Réf	Covenant 1		Covenant 2		Covenant 3	
	Ratio exigé	Ratio constaté	Ratio exigé	Ratio constaté	Ratio exigé	Ratio constaté
A	DFN/EBER < 1,2	0.47	CFL/SDLD > 1	1.58	DF/FP < 1,4	0.63
B	DFN/EBER < 1,2	0.47	CFL/SDLD > 1	1.58	DF/FP < 1,4	0.63
C	DFN/EBER < 1,2	0.47	CFL/SDLD > 1	1.58	DF/FP < 1,4	0.63

Les frais relatifs à la conclusion de l'emprunt syndiqué (Réf B) s'élevant à 97 K€ sont inscrits en réduction de l'emprunt contracté. En revanche les frais relatifs à l'emprunt conclu en 2006 avec le CIC (Réf C) ont été passés en charge sur l'exercice 2006 eu égard à leur montant.

Le 20 janvier 2004, Audika a conclu lors de la signature de l'emprunt syndiqué (réf B) un cap de taux dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- date d'échéance : 20 décembre 2007
- montant notionnel : 9 M€
- taux garanti : 3,10 % l'an
- montant de la prime : 0,53% du notionnel

Ce cap de taux a été appliqué pour la première fois en 2005 et la cotation de cet instrument financier a impacté les réserves à l'ouverture de 40 K€ net d'impôt.

La comptabilisation à la juste valeur du cap de taux d'intérêt au 1^{er} janvier 2007 était de 11 K€ et n'est plus valorisée au 31 décembre 2007, le contrat de couverture étant échu au 20 décembre 2007.

Le 2 mai 2007 la société Audika a signé avec le CIC un contrat d'échange de taux variable contre un taux fixe (swap) dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- date d'échéance : 31 mars 2010
- montant notionnel : 23.4 M€
- Taux fixe : 4.321%
- Taux variable : Euribor 3 mois
- 1^{er} fixing : 26 septembre 2007

11.3 Autres dettes financières

Les autres dettes sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Autres dettes financières non courantes :

	2007	2006
Crédit vendeur et earn-out sur titres à plus d'un an	2 416	19
Autres dettes financières à plus d'un an	203	
Cautions reçues	40	40
Total autres dettes financières non courantes	2 659	59

Le poste « crédit vendeur et earn-out à plus d'un an » concerne les acquisitions d'Audika Italia (2 004 K€) et de DS Acoustique Services (412 K€). Seul le crédit vendeur de DS Acoustique Services porte intérêt.

Les autres dettes financières à plus d'un an concernent la rente viagère au titre de l'acquisition de droit au bail de DS Acoustique Services (159 K€) et le retraitement de franchise de loyer d'Audika (44 K€). Ces dettes ne portent pas intérêt et font l'objet d'un calcul d'actualisation si cela est significatif.

Les dettes sur achats de titres par échéance sont regroupées dans le tableau ci-dessous :

	Montant	-1an	+1an et -5ans	+5ans
Dettes sur achats des titres				
Pi (Centre de l'Audition)	46	46	-	-
Azema (Aide Auditive B. Azema)	51	51	-	-
Siari (DS Acoustique Services)	515	103	412	-
Gisquet (Centre de l'Audition)	67	67	-	-
Tomassetti	1 606	228	1 378	-
Sperati	858	232	626	-
Total	3 143	727	2 416	-

Autres dettes financières courantes :

	2007	2006
Concours bancaires courants	678	31
Swap de taux	50	-11
Total autres dettes financières courantes	628	20

11.4 Dettes fournisseurs et autres créditeurs

	2007	2006
Dettes fournisseurs	14 862	11 485
Dettes sociales	7 439	6 049
Dettes fiscales	3 583	2 669
Crédit vendeur titres à moins d'un an	727	219
Crédit vendeur fonds à moins d'un an	150	24
Autres dettes	989	662
Fournisseurs et autres créditeurs	27 750	21 108

Les autres dettes à moins d'un an concernent principalement des créditeurs divers dont notamment les bonifications dues à Cofidis (380 K€), des sommes reçues à tort des CPAM (67 K€), la dette au titre de franchise de loyers (44 K€), des dettes diverses d'Audika Italia (179 K€) et des avances et acomptes clients (293 K€)

11.5 Risques

11.5.1 Risque de dépendance vis-à-vis des fournisseurs et sous-traitants

Achats du groupe réalisés avec le 1er fournisseur, les 5 premiers et les 10 premiers fournisseurs sur les 2 derniers exercices :

En %	2007	2006
Premier fournisseur	18,4	17,0
Cinq premiers fournisseurs	48,0	41,6
Dix premiers fournisseurs	58,8	54,3

11.5.2 Risque de prix

Le risque de prix est le risque par lequel le flux de trésorerie exigible d'une entité au titre d'un achat est susceptible d'être détérioré par une hausse du prix imposée par un fournisseur.

Le groupe Audika ne commercialise pas de produits de marque mais un service et à ce titre, le groupe n'est pas confronté au risque de hausse des prix d'un fournisseur, les produits étant technologiquement identiques d'un fournisseur à l'autre.

11.5.3 Risque de liquidité

Au 31 décembre 2007 le Groupe utilise des lignes de crédit confirmées pour un montant global de 22,7 millions d'euros. Compte tenu du ratio de dette nette sur fonds propres (28 %) du Groupe au 31 décembre 2007 ainsi que du niveau de la capacité d'autofinancement, le tirage de ces lignes n'est pas susceptible d'être remis en cause du fait des covenants.

Echéance de remboursement	Inférieure à 1an	De 1 à 5 ans	Supérieure à 5 ans
	8 835	13 851	0

Parallèlement il est précisé que le Groupe présente à l'actif de son bilan une trésorerie mobilisable immédiatement de 12,9 millions d'euros.

Les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers s'analysent comme suit (y compris les paiements d'intérêts) :

Passifs financiers	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	6 mois ou moins	6-12 mois	1-2 ans	2-5 ans	plus de 5 ans
31 décembre 2007							
Emprunts	22 686	24 729	6 934	2 788	6 803	8 204	
Autres dettes financières	3 287	3 347	640	12	498	2 025	172
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	27 750		27 750				
31 décembre 2006							
Emprunts	19 924	21 476	4 820	2 551	7 048	7 057	
Autres dettes financières	79		20		19		40
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	21 108		21 108				

11.6 Instruments financiers dérivés

	Type d'instrument	Valeur de marché au 31/12/07	Valeur de marché au 31/12/06
Instruments éligibles à la comptabilité de couverture	néant		
Autres instruments non éligibles à la comptabilité de couverture	swap de taux	-50	-11

11.6.1 Risque de taux

L'endettement relatif aux emprunts confirmés à taux variable s'élève à 22 324 K€. Une variation de 1 % des taux à court terme aurait un impact de - 239 K€ sur le résultat financier du Groupe qui passerait de - 1 149 K€ à - 1 388 K€, soit une dégradation de près de 21% du résultat financier. De même la variation de +1% des taux à court terme aurait un impact de - 159 K€ sur le résultat net du groupe qui passerait de 11 204 K€ à 11 045 K€, soit une diminution de 1,42%.

Caractéristiques de titres émis ou des emprunts contractés	Taux	Montant global des lignes	Moins d'un an	Entre 2 et 5 ans	À plus de 5 ans	Existence
						ou non de couverture de taux
Emprunts	Variable	22 324	8 534	13 790		oui
	Fixe	362	301	61		non
TOTAL		22 686	8 835	13 851	0	

Aucun emprunt à ce jour n'est susceptible d'être remboursé pour cause de mise en jeu de covenants.

Des contrats de protection des taux à hauteur de 23,4 millions d'euros ont été mis en place en vue de couvrir la dette financière future.

Tableau de la position nette de taux :

	JJ à 1 an	de 1 à 5 ans	Au- delà
Passifs financiers	9 413	13 851	
Actifs financiers	12 857		
Position nette avant gestion	-3 444	13 851	
Hors-bilan			
Position nette après gestion	-3 444	13 851	

Sensibilité à la variation des taux d'intérêt

Au 31 décembre 2007, en tenant compte des instruments de couverture de risque de taux, la dette nette du groupe est essentiellement à taux fixe. Par conséquent, l'exposition du groupe à une variation des taux d'intérêt est peu significative.

Le 28/09/2007, la société Audika a couvert ses emprunts à hauteur de 23,4 M€ avec un swap d'échange de taux variable (EURIBOR 3 mois) contre fixe (4,321 %). Cette couverture qui arrive à échéance le 31 mars 2010 a procuré un produit financier de 25 K€ au cours de l'exercice 2007.

Par ailleurs, le contrat de swap antérieurement contracté avec la BNP a procuré un produit financier de 40 K€ pour un coût de 21 K€ (prime de 0,53% du notionnel). Ce contrat de couverture est arrivé à échéance le 20 décembre 2007.

11.6.2 Risque de change

Le groupe Audika n'est que très faiblement exposé au risque de change puisque, d'une part, la totalité du chiffre d'affaires est réalisée en France et en Italie et, d'autre part, la charge en devises ne représente que 0,07 % des achats et charges externes.

Il n'existe donc pas de politique de couverture des risques de change. En 2007, le groupe Audika n'a enregistré aucune perte ni profit de change.

Note 12 - Autres dettes

	2007		2006	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Autres dettes	540	490	0	115

Les autres dettes, non financières, sont constituées exclusivement de produits constatés d'avance.

Les produits constatés d'avance à plus d'un an sont les produits d'assurance Eurosur qui sont étalés sur 4 ans.

Note 13 - Les provisions

Les provisions pour risques sont constituées principalement, de litiges sociaux concernant diverses sociétés du groupe (20 K€), et des litiges d'ordre commercial (23 K€). Les risques ont été évalués selon une estimation prudente tenant compte du risque maximum encouru par le groupe et de la probabilité de l'issue des litiges concernés.

Les provisions pour charges concernent les engagements en matière d'indemnités de fin de carrière et en matière de congés payés complémentaires dus aux salariés du Groupe en fonction de leur ancienneté. Les trois administrateurs salariés du groupe n'ont pas droit aux congés complémentaires.

La nature et les mouvements des provisions pour risques et charges sont les suivants :

	Indemnités fin de carrière	Médaille du travail	Risques sociaux	Risques commerciaux	Total
Provision au 31/12/05	994	240	104	85	1 423
Mouvement de périmètre	8	3	-	-	11
Dotations 2006	121	40	40	17	218
Reprises provisions utilisées 2006	-2		-60	-18	-80
Reprises provisions non utilisées 2006			-20	-30	-50
Provision au 31/12/06	1 121	283	64	54	1 522
Mouvement de périmètre	4	3			7
Dotation 2007	166	50	10	15	241
Reprises provisions utilisées 2007			42	47	89
Reprises provisions non utilisées 2007	1		12		13
Provision au 31/12/07	1 290	336	20	22	1 668

Les reprises de provisions utilisées au titre des IFC et de la médaille du travail concernent les salariés ayant quitté le groupe au cours de l'exercice. Au cours de l'exercice 2007, le groupe Audika n'a versé aucun montant au titre des IFC.

Note 14 - Avantages du personnel

	2007	2006
Dette actuarielle au 1 ^{er} janvier	1 424	1 234
Coût des services rendus de l'exercice	126	122
Charges d'intérêt de l'exercice	78	48
Prestations réelles	-20	-40
Acquisition de nouvelles sociétés	7	14
Pertes (+) / Gains (-) actuariels	417	46
Dette actuarielle au 31 décembre	2 032	1 424
Écarts actuariels non comptabilisés	-406	-20
Provision au 31 décembre	1 626	1 404

Les principaux paramètres retenus pour l'évaluation de ces engagements sont les suivants :

- Table de mortalité : TF 2000-2002 et TH 2000-2002
- Les salariés du groupe Audika bénéficient des indemnités de fin de carrière de la Convention Collective Nationale du Négoce et des Prestations de Services dans les Domaines Médico-techniques.
- Taux d'actualisation : 5.48% pour les IFC et 5.45% pour les médailles du travail
- Taux de turn-over : 9.90%
- Age de départ volontaire à la retraite : 62 ans (50% de l'effectif)
- Age de mise à la retraite : 65 ans (50% de l'effectif)
- Taxation des mises à la retraite : 25% en 2008, 50% à partir de 2009
- Taux de revalorisation des salaires : 2,20%

Une variation de +/- 0,25% sur le taux d'actualisation entraînerait les effets suivant sur la dette actuarielle :

Dette actuarielle IFC en €	DBO 31/12/07
Dette actuarielle au 31/12/2007 à 5.23%	1 743 573
Dette actuarielle au 31/12/2007 à 5.48%	1 696 759
Dette actuarielle au 31/12/2007 à 5.73%	1 651 806

Dette actuarielle médaille du travail en €	DBO 31/12/07
Dette actuarielle au 31/12/2007 à 5.20%	342 794
Dette actuarielle au 31/12/2007 à 5.45%	335 884
Dette actuarielle au 31/12/2007 à 5.70%	329 202

Dette actuarielle cumulée en €	DBO 31/12/07
Dette actuarielle au 31/12/2007 (-0.25%)	2 086 367
Dette actuarielle au 31/12/2007	2 032 643
Dette actuarielle au 31/12/2007 (+0.25%)	1 981 008

Note 15 - Engagements donnés et reçus hors bilan

Engagements donnés au 31 /12/2007		
Cautions sur emprunts	45	Cautions sur emprunts souscrits par les filiales
Nantissements fonds		Néant
Nantissements titres	22 000	Nantissement de 95% des actions SARFFA au titre de la garantie de l'emprunt syndiqué auprès de la BNP. Nantissement de 100% des parts d'Audika Ouest au titre de la garantie de l'emprunt auprès du CIC
Contrats de location exploitation	6 921	Loyer des baux commerciaux et loyers des locations longue durée véhicules
Earn out non comptabilisés	410	
Effets escomptés non échus	0	
Total	29 376	

Locations d'exploitation	< 1 an	> 1 an	total
Baux	3 308	2 957	6 265
Locations longue durée véhicules	401	255	656
Total	3 709	3 212	6 921

Il existe un pacte d'associés relatif à la détention de la participation d'Audika dans Audika Alpes. Ce pacte prévoit le rachat des minoritaires sur la base d'une valorisation directement liée au chiffre d'affaires réalisé au moment de ce rachat.

Engagements reçus au 31 /12/2007	
Garanties à première demande	525
Délégations d'assurance	
Cautions bancaires	
Total	525

Il s'agit de garanties bancaires à première demande en garantie de la garantie d'actif et de passif données par les anciens associés des sociétés rachetées. Ces garanties sont généralement données pour une période de 4 ans couvrant la période de contrôle des administrations sociales et fiscales.

Note 16 - Autres risques

Risques sociaux et fiscaux

Le groupe Audika fait l'objet de contrôles sociaux et fiscaux réguliers de la part des organismes et administrations compétents. Les contrôles effectués dans le passé n'ont pas eu de conséquence significative sur les résultats du groupe. Au cours de l'exercice 2007, les sociétés Audika IDF, Audika Centre Audiométrique et l'Aide Auditive Bernard Azema ont fait l'objet de contrôles fiscaux qui ont donné lieu à des redressements en matière de taxe professionnelle. Les montants redressés se sont élevés à 16 K€ dont 14 K€ avaient été provisionnés au cours des exercices antérieurs.

Risques commerciaux

L'activité principale du groupe Audika s'effectue dans un secteur réglementé. Les principales contraintes sont :

- obligation d'être titulaire du diplôme d'Etat d'Audioprothésiste
- agrément du local
- vente d'appareils auditifs aux normes CE
- prescription médicale obligatoire

De par son activité de distribution d'aides auditives aux particuliers, et compte tenu de l'étendue de son réseau, le groupe n'est pas concerné par des risques significatifs en termes commerciaux, aussi bien sur les ventes classiques que celles réalisées dans le cadre de l'offre COFIDIS.

Par ailleurs, le groupe poursuit une politique de diversification de ses sources d'approvisionnement. La globalité des fournisseurs du groupe est essentiellement composée de grands comptes.

Risques juridiques

Le groupe Audika n'est partie à aucun litige susceptible d'avoir une incidence significative sur sa situation financière.

Par ailleurs, l'activité d'audioprothésiste, comme toute activité paramédicale, est soumise à des contraintes de confidentialité des données concernant chaque client. Les systèmes informatiques du groupe sont organisés pour garantir cette confidentialité.

Enfin, le groupe Audika est assuré au cas où un audioprothésiste provoquerait des dommages au cours de l'appareillage et notamment lors de la prise d'empreintes.

Risques industriels liés à l'environnement

Le groupe Audika a choisi de confier l'intégralité des processus de fabrication à des partenaires industriels, rigoureusement sélectionnés à chaque stade de l'élaboration des produits. N'ayant pas d'activité industrielle en propre, le groupe Audika ne possède donc pas de sites industriels de production. Ses implications dans le processus industriel se limitent essentiellement à son rôle de coordination auprès des sous-traitants et fournisseurs intervenant à chaque stade de la vie des produits et qui sont, à ce titre, responsables directement de l'impact sur l'environnement.

Bien que son secteur d'activité soit considéré comme peu polluant, le groupe Audika souhaite apporter une plus grande vigilance à la préservation de la nature et du cadre de vie. Dans ce contexte, les consommations de

ressources en eau et en énergie du groupe demeurent faibles, dès lors qu'elles se limitent à des usages bureautiques dans ses locaux commerciaux et administratifs.

Dans le cadre du décret 99-37 du 12 mai 1990, fixant un cadre réglementaire relatif à la valorisation des piles et accumulateurs usagés, qu'ils soient ou non incorporés dans les appareils, tout fabricant, importateur ou distributeur de piles est tenu de collecter les piles usagées selon des directives précises. Ainsi dans chaque centre est mis à la disposition des clients un réservoir destiné à recueillir les piles usagées. Ces piles sont ensuite conditionnées pour être remises à une société spécialisée dans la collecte, le recyclage (SCRELEC) et l'enlèvement. Cette société est rémunérée par le biais d'une taxe prélevée par les fournisseurs sur toutes les ventes depuis le 1^{er} janvier 2002.

Assurances souscrites et niveau de couverture pour l'ensemble des risques

Le groupe assure l'intégralité des risques inhérents à son activité auprès du groupe AXA. La couverture des risques concerne l'ensemble des bureaux du siège (Paris), le site de la centrale d'achats et les centres d'appareillage.

Les principaux contrats souscrits concernent :

	Siège et centres	Site de Clichy (centrale d'achat)
Responsabilité civile	10 505 K€ / sinistre	10 505 K€ / sinistre
Perte d'exploitation	6 170 K€ / sinistre	6 170 K€ / sinistre
Multirisques entreprise	700 K€ / sinistre	2 648 K€ / sinistre

Note 17 - Informations relatives aux parties liées

17.1 Parties liées internes au groupe

Les transactions entre société mère et ses filiales, qui sont des parties liées, ont été éliminées en consolidation et ne sont pas présentées dans ces notes. Les transactions avec les parties liées concernent essentiellement les principales opérations courantes avec les sociétés dans lesquelles le Président est membre du Conseil d'Administration. Les principales transactions entre Audika et ses filiales concernent des commissions, des locations, des honoraires de management et de comptabilité, des refacturations d'assurance et des facturations de communication. Ces facturations s'élèvent pour l'année 2007 à 11 864 K€

17.2 Dirigeants

Les dirigeants constituant des parties liées sont les membres du Conseil d'Administration.

Les administrateurs indépendants ne sont pas rémunérés.

Les cinq administrateurs salariés du groupe Audika perçoivent une rémunération à court terme (salaire et participation) et une rémunération de fin de contrat (IFC). Les administrateurs ne perçoivent ni rémunération variable (bonus) ni rémunération différée en cas de rupture du contrat de travail.

Les rémunérations sont récapitulées dans le tableau suivant :

	2007	2006
Rémunération à court terme hors charges patronales	836	759
Rémunération à court terme : charges patronales	357	318
Indemnités de fin de carrière (IFC)	23	12

Note 18 - Information sectorielle

L'activité du groupe Audika se situant presque exclusivement en France (99%) et son chiffre d'affaires représentant pour près de 90 % la vente d'appareillages et d'accessoires liés à l'appareillage, l'information sectorielle ne revêt pas d'intérêt particulier.

L'activité hors de France représente 1% du chiffre d'affaires et se situe en Italie. Dès lors que l'activité hors de France deviendra significative (au moins 10%), le groupe Audika présentera une information sectorielle de ses résultats.

Note 19 - Produits des activités ordinaires

	2007	2006
Ventes appareillages	74 257	61 841
Ventes accessoires	8 983	7 907
Ventes services	9 434	9 294
Total	92 674	79 042

Le chiffre d'affaires consolidé progresse de plus de 17 % par rapport à 2006.

Note 20 - Coût des biens et des services

Les achats sont principalement opérés par la centrale d'achats du groupe Audika.

Note 21 - Autres charges et charges externes

Les charges externes sont principalement constituées des charges de marketing (5 688 K€), en augmentation de plus de 29% par rapport à l'exercice précédent et des locations (4 935 K€). Ces deux postes représentent en effet 56,3% des charges externes. Les autres charges externes (8 256 K€), enregistrent une augmentation de 14,3% par rapport à 2006, inférieure à la croissance du chiffre d'affaires, en passant de 7 222 K€ à 8 256 K€.

Note 22 - Impôts et taxes

Les impôts et taxes augmentent de 415 K€, passant de 1 723 K€ en 2006 à 2 138K€ en 2007.

Dans l'ensemble le poste « Impôts et Taxes » évolue faiblement passant de 2,18 % à 2,31 % du chiffre d'affaires. Les principales variations proviennent de l'augmentation de la taxe professionnelle (+230 K€) et de la formation continue (+96K€).

Note 23 - Frais de personnel

Les frais de personnel du groupe se ventilent comme suit :

	2007	2006
Salaires et traitements	20 605	18 296
Charges sociales	8 930	7 917
Participation des salariés	1 703	1 225
Total	31 238	27 438

Effectifs Audika France :

Au 31 décembre 2007 le groupe Audika comptait 171 audioprothésistes (contre 159 à fin 2006), 47 responsables techniques régionaux (contre 40 à fin 2006) et 256 assistantes de centres (contre 228 à fin 2006). La masse salariale des centres (hors charges et participation) augmente de 13,9 %, passant de 12 965 K€ en 2006 à 14 762 K€ en 2007 alors que l'effectif augmente de près de 14 % passant de 427 à fin 2006 à 485 à fin 2007.

Le reste de l'effectif est constitué du personnel administratif et d'encadrement du siège et de la centrale d'achats. Son effectif passe de 135 à fin 2006 à 137 à fin 2007.

Le tableau comparatif des effectifs se présente comme suit :

	2007			2006		
	CDI	CDD	Total	CDI	CDD	Total
Cadres	269	0	269	250	0	250
Non cadres	337	16	353	298	14	312
Total	606	16	622	548	14	562

Effectifs Audika Italia :

Le 31 décembre 2007, Audika Italia comptait 24 salariés.

Note 24 - Amortissements

Les amortissements inclus dans les charges opérationnelles concernent les actifs suivants :

	2007	2006
Immobilisations incorporelles	194	189
Immobilisations corporelles	2 349	2 041
Total	2 543	2 230

Note 25 - Autres produits et charges d'exploitation

Les autres produits et charges d'exploitation ne sont pas significatifs (-1K€).

Note 26 - Produits sur prêts et placements de trésorerie

	2007	2006
Produits financiers sur instruments financiers	50	49
Produits financiers sur trésorerie	107	46
Total	157	95

Les produits financiers sur trésorerie concernent principalement les plus-values constatées sur les valeurs mobilières de placement.

Note 27 - Charges de financement

	2007	2006
Frais financiers sur emprunts	-1 188	- 990
Frais financiers sur découverts bancaires	-35	- 7
Résultat de change sur opérations financières	-1	-1
Résultat des couvertures sur emprunt	-11	
Autres	-71	-7
Total	-1 306	- 1 005

Les autres charges financières concernent notamment les charges sur le crédit vendeur de DS Acoustique Services (21 K€) et les charges de désactualisation sur le crédit vendeur d'Audika Italia (40 K€).

Note 28 - Impôts sur le résultat

La charge d'impôts différés est déterminée selon la méthode comptable décrite en §.2-17 «impôts». Conformément aux principes comptables, les impôts différés actifs et passifs ont été compensés par entités fiscales, et se présentent ainsi :

	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs
01/01/2007	1 311	4
Augmentation	401	
Diminution		4
31/12/2007	1 712	0

Le taux de base de l'impôt en France est de 33,33%.

La loi de financement n°2004-1484 du 30 décembre 2004 a décidé la disparition progressive de la contribution additionnelle qui était fixée depuis 2002 à 3% de l'impôt de base dû. Elle est ainsi passée à 1,5% au 1er janvier 2005 et a été supprimée en 2006.

Le taux d'impôt sur les sociétés appliqué pour l'ensemble des sociétés du groupe est ainsi de 33,33%.

La loi sur le financement de la Sécurité Sociale n°99-1140 du 29 décembre 1999 a instauré un complément d'imposition égal à 3,3% de l'impôt de base dû ; pour les sociétés françaises le taux légal d'imposition se trouve ainsi majoré de 1,1%.

L'impact de cette contribution complémentaire est de 153 K€ pour l'impôt société du groupe au 31 décembre 2007. Il n'est donc pas pris en compte dans le calcul du taux d'impôt différé.

- Réconciliation entre l'impôt théorique calculé avec le taux d'impôt en vigueur en France et la charge d'impôt réelle.

Rapprochement impôt calculé/impôt réel	2007	2006
Résultat net consolidé	11 204	7 947
Charge d'impôt	5 754	3 997
Résultat avant impôt	16 958	11 944
Imposition théorique	5 652	3 981
Régime société mère- filiales		22
Différence de taux sur réserves		-12
Incidence distorsion social/fiscal	58	55
Autres régularisations	26	-18
Non-activation de déficits (Industan et SCS Audika)	5	4
Retraitements de consolidation	-140	-128
Contribution sociale	153	93
Impôt total calculé	5 754	3 997

Informations sur la fiscalité différée

	2007	2006
Déficits fiscaux ordinaires reportables hors intégration fiscale	0	0
Total	0	0

L'impôt sur les sociétés correspond au cumul de l'impôt société de l'ensemble des sociétés du groupe, corrigé de la fiscalité différée calculée sur les décalages temporaires et les traitements de consolidation.

La charge d'impôt s'élève à 5 754 K€ et est ventilée ainsi :

	2007	2006
Impôts courants	6 109	4 132
Impôts différés	-355	- 135
Total	5 754	3 997

La charge d'impôt différé constatée en résultat s'élève à -355 K€ selon la répartition suivante :

- retraitements de consolidation : - 203 K€
- différences temporaires : - 152 K€

Note 29 - Résultat par action

Au 31 décembre 2007, la société ne détenant aucune de ses propres actions, le résultat de base net par action est égal au rapport du résultat net par le nombre d'actions en circulation (9 450 000).

Il n'existe pas d'instrument dilutif, le résultat dilué par action est donc égal au résultat net par action.

	2007	2006
Numérateur		
Résultat net	11 084 874	7 875 509
Dénominateur		
Nombre moyen pondéré d'actons entrant dans le calcul de base du résultat par action	9 450 000	9 450 000
Résultat de base par action		
Résultat de base net par action	1.17	0.83
Résultat net dilué par action	1.17	0.83

Note 30 - Tableau des flux de trésorerie

30.1 Flux de trésorerie liés à l'activité

L'activité dégage une capacité d'auto-financement après coût de l'endettement financier net et de l'impôt société de 13 881 K€ et de 20 823 K€ avant coût de l'endettement financier net et de l'impôt société.

Le cycle d'exploitation est marqué par un dégagement net de fonds de roulement de 1 488 K€ dont le détail est analysé dans le tableau ci-dessous.

	2007
Stocks	-623
Fournisseurs	1 833
Clients	-1 241
Créances/Dettes sociales	1 148
Créances/Dettes fiscales (hors IS)	95
CCA/PCA	166
Débiteurs et créiteurs divers	110
Total	1 488

30.2 Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles sont principalement constituées d'acquisitions de fonds de commerce (3 664 K€) de droit au bail (257 K€) et d'autres immobilisations incorporelles (231 K€) diminuées de la variation du poste « dettes sur immobilisations incorporelles » (195 K€).

Les acquisitions d'immobilisations corporelles correspondent au montant du tableau de la Note 5 (3 800 K€) diminué de la variation du poste « Dettes sur immobilisations corporelles » (512 K€).

Les acquisitions nettes de participations concernent les acquisitions de titres de l'exercice (6 557 K€) sous déduction de la trésorerie existante des sociétés achetées (1 273 K€)

Les opérations d'investissements génèrent un flux négatif de 12 563 K€.

30.3 Flux de trésorerie liés aux opérations de financement

Les dividendes versés intègrent ceux versés par Audika (1 985K€) ainsi que ceux versés aux minoritaires des filiales d'Audika (15 K€).

Les opérations de financement génèrent un flux de trésorerie négatif de 806 K€

30.4 Réconciliation de la trésorerie

Trésorerie et équivalents de trésorerie d'ouverture

	2007	2006
Valeurs mobilières de placement	3 154	
Disponibilités	6 260	9 347
Concours bancaires	-31	-722
Instruments financiers	11	-38
Total	9 394	8 578

Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture

	2007	2006
Valeurs mobilières de placement	3 995	3 154
Disponibilités	8 862	6 260
Concours bancaires	-678	-31
Instruments financiers	50	11
Total	12 229	9 394

Note 31 - Evénements postérieurs à la clôture

Audika a acquis début janvier la totalité des parts de la société Audivue, dont l'activité se situe en Ile de France (Vitry sur Seine). Cette acquisition, annoncée à la fin de l'exercice 2007 devrait générer un chiffre d'affaires de plus de 0,6 M€ en 2008.

Audika a fait l'acquisition depuis la clôture de l'exercice 2007 de 7 nouveaux centres en France dont 3 en région Ile de France (Sèvres, Meudon, et Saint Cloud), 1 centre en Languedoc-Roussillon (Alès), 1 centre en Champagne-Ardennes (Sedan), et 2 centres en région Midi-Pyrénées (Gaillac et Villefranche de Lauragais). Ces centres généreront un chiffre d'affaires de plus de 800 K€ en 2008.

Par ailleurs, Audika poursuit sa stratégie de maillage du territoire français avec la création de 7 centres dont 1 centre en Ile-de-France (Rambouillet), 1 centre en Picardie (Soissons), 1 centre en Rhône-Alpes (Roanne), 1 centre en Pays de Loire (Cholet), 1 centre en Franche-Comté (Besançon), 1 centre en Bourgogne (Nevers) et 1 centre en Haute Normandie (Evreux).

Audika Italia a acquis 6 centres (2 centres en Ombrie, 3 centres dans le Piémont et 1 centre en Lombardie) et créé 3 centres (1 centre en Lombardie et 2 centres dans le Lazio). Ces 9 centres devraient générer en 2008 un chiffre d'affaires d'environ 1,5 M€.



4.6 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Audika relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Le groupe procède annuellement à un test de dépréciation des Goodwill et évalue s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme selon les modalités décrites dans les notes 2.7 et 2.10 de l'annexe aux états financiers consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en oeuvre de ce test de dépréciation et nous avons vérifié que ces notes donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, conformément aux normes professionnelles applicables en France. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

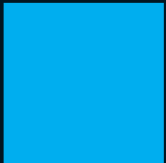
Paris et Neuilly-sur-Seine, le 28 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

Pierre-Henri Scacchi & Associés
Alain Zentar
23 rue d'Anjou
75008 Paris

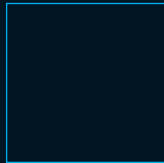
Deloitte & Associés
Christophe Perrau
185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Comptes sociaux



CHAPITRE

5



5.1 Actif bilan (en K€)

	31/12/07		31/12/06	
	Brut	Amort./Prov.	Net	Net
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Concessions, brevets, licences	598	586	12	14
Autres immobilisations incorporelles	227	151	76	151
Fonds commercial				
Avances et acomptes				
Autres				
Total	825	737	88	165
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	17	17	0	1
Installations techniques, matériel et outillages industriels	3	3	0	0
Autres immobilisations corporelles	923	392	531	148
Immobilisations en-cours				
Avances et acomptes				
Total	943	412	531	149
Immobilisations financières				
Autres titres de participation	34 602		34 602	28 834
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	199		199	199
Total	34 801	0	34 801	29 033
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	36 569	1 149	35 420	29 347
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes				
	17		17	
Créances clients et comptes rattachés	6 128	8	6 120	3 027
Autres créances	3 436		3 436	2 205
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	358		358	279
Charges constatées d'avance	313		313	268
TOTAL REALISABLE ET DISPONIBLE	10 252	8	10 244	5 779
Charges à répartir	196		196	312
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	47 017	1 157	45 860	35 438

5.2 Passif bilan (en K€)

	31/12/07	31/12/06
Capitaux propres		
Capital	284	284
Primes d'apport	913	913
Réserve légale	28	28
Autres réserves	4 180	4 120
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	3 351	2 045
Provisions réglementées	16	
Total	8 772	7 390
Provisions pour risques et charges	66	60
Dettes financières		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	22 990	20 064
Emprunts et dettes financières divers	8 204	4 031
Total	31 194	24 095
Autres dettes		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 176	990
Dettes fiscales et sociales	3 901	2 609
Dettes sur immobilisations & comptes rattachés	676	238
Dettes diverses	75	56
Total	5 828	3 893
TOTAL GENERAL	45 860	35 438

5.3 Compte de résultat (en K€)

	31/12/07	31/12/06
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Production vendue de biens		
Production vendue de services	17 432	13 602
CHIFFRES D'AFFAIRES NET	17 432	13 602
Production immobilisée		
Production stockée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur amortissements et provisions et transferts de charges	193	117
Autres produits	253	103
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	17 878	13 822
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats consommés de matières premières et autres approvisionnements		
Autres achats et charges externes	8 050	6 500
Impôts, taxes et versements assimilés	343	324
Salaires et traitements	3 040	3 007
Charges sociales	1 403	1 300
Dotations aux amortissements sur immobilisations	195	224
Dotations aux provisions sur actif circulant		
Dotations aux provisions pour risques et charges	18	17
Autres charges	12	9
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	13 061	11 381
RESULTAT D'EXPLOITATION	4 817	2 441
PRODUITS FINANCIERS	1 474	1 414
CHARGES FINANCIERES	1 554	1 140
RESULTAT FINANCIER	-80	274
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	4 737	2 715
PRODUITS EXCEPTIONNELS	9	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	17	7
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-8	-7
Participation des salariés	258	113
Impôts sur les bénéfices	1 120	550
RESULTAT NET	3 351	2 045

■ □ 5.4 Annexe aux comptes sociaux

■ 5.4.1 Faits caractéristiques de l'exercice

5.4.1.1 Prises de participation et prises de contrôles

Les variations de périmètre de l'exercice concernent l'acquisition des sociétés suivantes :

- Au 1^{er} avril 2007, acquisition de 100% des sociétés « DS Acoustique Services » et « Centre de l'Audition ».
- Au 24 juillet 2007, souscription à 95% du capital de la société Audika Italia

5.4.1.2 Souscriptions d'emprunts

Le 3 juillet 2006, la société Audika a signé un prêt avec la banque CIC pour un montant de 16 M€, destiné au financement des acquisitions. Cet emprunt a été autorisé par le conseil d'administration en date du 31 mai 2006.

Au cours de l'exercice 2007, Audika a procédé à des tirages pour un montant total de 10 M€

Cet emprunt a été souscrit à des conditions EURIBOR 3 mois +0,50% de marge.

La société n'a pas opté pour l'incorporation des frais d'emprunt dans le montant de l'emprunt.

5.4.1.3 Intégration fiscale

Audika a opté pour l'intégration fiscale, qui a fait l'objet d'une convention en date du 21 avril 2004 avec effet au 1^{er} janvier 2004 pour les sociétés suivantes :

AUDIKA
SARFFA
AUDIKA CENTRE AUDIOMETRIQUE
AUDIKA A.A.C
AUDIKA OUEST
ELSTAR

■ 5.4.2 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

5.4.2.1 Principes Généraux

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ont été établis conformément aux dispositions légales et réglementaires et aux pratiques comptables généralement admises en France.

Aucune modification n'a été apporté au mode de présentation des comptes annuels ou aux méthodes d'évaluation suivies les années précédentes.

5.4.2.2 Immobilisations incorporelles

Les concessions et droits similaires sont valorisés au coût d'acquisition. Ils comprennent essentiellement des logiciels amortis linéairement sur une durée de 36 mois.

5.4.2.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée d'utilité prévue.

La durée d'utilité retenue par Audika correspond au plan d'amortissement constaté. Les durées les plus couramment pratiquées sont :

Nature	Durée (1)	Mode(2)
Aménagements des constructions	10	L
Equipements	4	L
Agencements & installations	6 à 7	L
Matériel de transport	2 à 5	L
Matériel de bureau et informatique	2 à 5	L
Mobilier de bureau	4 à 7	L

(1) Exprimée en années

(2) L : linéaire

5.4.2.4 Titres de participation

Les titres sont enregistrés au prix d'acquisition, augmentés des frais d'acquisition, conformément à l'avis n°2007-C du CNC du 15 juin 2007. La déductibilité de ces frais est étalée sur cinq ans par le biais d'amortissements dérogatoires. L'application de cette nouvelle règle est prospective et ne constitue pas un changement de méthode. Au cours des exercices précédents, Audika avait opté pour l'inscription en charge des frais d'acquisition des titres de participation. Lorsque la valeur d'inventaire estimée est inférieure à la valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée à hauteur de la différence constatée.

La valeur d'inventaire estimée des titres de participation correspond à leur valeur d'utilité. Cette dernière est appréciée sur la base de critères tels que la quote-part dans l'actif net ou les perspectives de rentabilité ; ces critères sont pondérés par les effets de détention de ces titres en terme de stratégie ou de synergies, eu égard aux autres participations détenues.

5.4.2.5 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

5.4.2.6 Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées pour couvrir les risques et charges au titre d'évènements survenus avant la date de clôture, s'il est probable que les obligations afférentes provoqueront une sortie de ressources sans contrepartie.

Les engagements au titre de la médaille du travail, sont provisionnés dans les comptes sociaux.

En revanche, les engagements de retraite constituent un engagement hors bilan dans les comptes sociaux, mais sont comptabilisés pour les besoins des comptes consolidés.

Les salariés du groupe perçoivent, en complément des allocations de retraite conformes aux législations en vigueur, des suppléments de retraite et des indemnités de départ à la retraite. Le groupe offre ces avantages via des régimes à cotisations définies (obligation de règlement des primes) et via des régimes à prestations définies.

Dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraites et assimilés sont évalués suivant la méthode actuarielle des unités de crédits projetée avec salaire de fin de carrière.

La provision pour indemnité de fin de carrière se calcule comme le montant de l'indemnité actualisé au taux d'actualisation retenu sur la durée restant à courir de la date d'évaluation jusqu'à la date de départ à la retraite, intégrant la probabilité de décès et de départ de l'entreprise et d'un prorata par le rapport « ancienneté à la date d'évaluation / ancienneté à la date de départ à la retraite ».

Les calculs intègrent principalement :

- une hypothèse de date de départ en retraite (volontaire ou involontaire),
- des hypothèses d'augmentation salariale (incluant le taux d'inflation),
- une hypothèse de taux de rotation du personnel,
- un taux d'actualisation financière,
- une hypothèse de taux de charges sociales.

Ces évaluations sont effectuées tous les ans.

Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime. Ces écarts sont reconnus en résultat suivant la méthode du corridor : ils sont étalés sur la durée résiduelle de vie active des bénéficiaires, pour la part excédant le plus grand de 10% des engagements ou de 10% de la juste valeur des actifs du régime à la date de clôture.

La convention collective du groupe Audika prévoit des jours de congés payés supplémentaires (1 à 3 jours par an) en fonction de l'ancienneté dans l'entreprise. Les engagements sont calculés selon les mêmes hypothèses que les engagements de départs en retraite.

■ 5.4.3 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

5.4.3.1 Immobilisations incorporelles (en K€)

	Concessions et Licences	Fonds de commerce et droits aux baux	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute au 01/01/2006	817			817
Acquisitions				
Cessions / diminutions	4			4
Autres variations				
Valeur brute au 31/12/2006	813			813
Amortissements cumulés	-648			-648
Valeur nette au 31/12/2006	165			165
Valeur brute au 01/01/2007	813			813
Acquisitions	12			12
Cessions / diminutions				
Autres variations				
Valeur brute au 31/12/2007	825			825
Amortissements cumulés	-737			-737
Valeur nette au 31/12/2007	88			88

5.4.3.2 Immobilisations corporelles (en K€)

	Constructions	Installations techniques Matériel et outillages	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeur brute au 01/01/2006	17	3	560	580
Acquisitions			27	27
Cessions / diminutions			94	94
Autres variations				
Valeur brute au 31/12/2006	17	3	493	513
Amortissements cumulés	-16	-2	-345	-363
Valeur nette au 31/12/2006	1	1	148	150
Valeur brute au 01/01/2007	17	3	493	513
Acquisitions			487	487
Cessions / diminutions			57	57
Valeur brute au 31/12/2007	17	3	923	943
Amortissements cumulés	-17	-3	-392	-412
Valeur nette au 31/12/2007	0	0	531	531

5.4.3.3 Immobilisations financières (en K€)

	Titres immobilisés	Dépôts et cautions	Total
Valeur brute au 01/01/2006	25 773	66	25 839
Augmentations	3 071	133	3 204
Diminutions	10		10
Autres variations			
Valeur brute au 31/12/2006	28 834	199	29 033
Provisions cumulées			
Valeur nette au 31/12/2006	28 834	199	29 033
Valeur brute au 01/01/2007	28 834	199	29 033
Augmentations	5 814	1	5 815
Diminutions	46	1	47
Autres variations			
Valeur brute au 31/12/2007	34 602	199	34 801
Provisions cumulées			
Valeur nette au 31/12/2007	34 602	199	34 801

Les acquisitions de titres correspondent aux acquisitions des sociétés suivantes (en K€) :

DS Acoustique Services	4 585
Centre de l'Audition	1 182
Audika Italia	19
Complément de prix sur titres acquis antérieurement (earn out)	27

Les diminutions de titres correspondent à un ajustement de prix relatif à une acquisition précédente (46 K€)
Les dépôts et cautions correspondent à des compléments de dépôts de garantie relatifs à des baux pour 1 K€, ainsi qu'un dépôt de garantie perdu pour 1 K€.

5.4.3.4 Liste des filiales et participations (en €)

La société consolide la totalité des filiales ci-dessous par intégration globale.

Sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	QP de capital détenue	Valeur nette des titres détenus	CA HT du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Montants des cautions et avals donnés par la société	Prêts et avances consenties	Dividendes encaissés par la société
SARFFA	126 128	17 627 803	99,97%	1 340 697	35 538 372	3 032 864			
AUDIKA									
CENTRE AUDIOMETRIQUE	69 150	8 964 306	99,86%	16 420 384	35 011 373	2 686 468			474 240
AUDIKA A.A.C	1 358 747	954 136	100%	3 222 536	18 659 221	548 422	998	308 504	227 097
IAV	7 622	357 846	60,00%	4 573	1 458 482	96 848		3 954	15 600
AUDIKA ALPES	7 622	490 101	60,00%	103 811	1 871 894	177 372		1 556	6 600
AUDIKA OUEST	174 996	5 273 712	100,00%	6 169 689	20 496 185	1 718 442	44 075		678 940
ELSTAR	40 000	149 216	99,88%	329 331	2 106 692	81 408		373 839	
CFA	316 057	2 090 561	100,00%	1	5 560 144	613 075		5 661	
INDUSTAN	500 000(1)	- 423 769(1)	100,00%	1 184 213		-21 087(1)		552 196	
SCS AUDIKA	40 000	-53 820	99,75%	39 900	93 238	465		219 208	
DS ACOUSTIQUE SERVICES	70 000	1 411 636	100,00%	4 585 136	2 126 390	149 446			
CENTRE DE L'AUDITION	40 000	252 061	100,00%	1 182 526	734 893	41 365			
AUDIKA ITALIA	15 000	2 752	95%	19 250	911 593	2 752		1 532 027	
TOTAL				34 602 047			45 073	2 996 945	1 402 477

(1) en CHF

5.4.3.5 Echéance des créances (en K€)

État des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	199		199
Total des immobilisations financières	199		199
Clients douteux ou litigieux	9	9	
Autres créances clients	6 119	6 119	
Total des créances clients et comptes rattachés	6 128	6 128	
Personnel et comptes rattachés	52	3	49
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	26	26	
Autres Impôts et Taxes	56	56	
Divers			
Groupe et associés	2 997	2 445	552
Débiteurs divers	305	305	
Total autres créances	3 436	2 835	601
Charges constatées d'avance	313	313	
Total général	10 076	9 276	800

5.4.3.6 Charges à répartir (en K€)

Les seules charges à répartir maintenues à l'actif de la société concernent les frais d'émission d'emprunt, conformément aux dispositions du CRC 2004-06.

Les frais d'emprunt du crédit syndiqué souscrit en 2004, sont amortis linéairement sur la durée de l'emprunt, soit sur 5 ans.

Nature	Solde au 31/12/06	Augmentation de l'exercice	Annulation de l'exercice	Dotations de l'exercice	Solde au 31/12/07
Commission sur emprunt	312			116	196
Total	312			116	196

5.4.3.7 Charges constatées d'avance (en K€)

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 313 K€ et correspondent à des charges d'exploitation comptabilisées sur l'exercice 2007, dont les prestations concernent l'exercice 2008.

■ 5.4.4 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

5.4.4.1 Composition du capital social (en €)

	Nombre de titres	Valeur nominale en Euros	Total
Actions ordinaires	9 449 058	0,03	283 476,87
Actions à droit de vote double	942	0,03	23,13
Total	9 450 000	0.03	283 500,00

5.4.4.2 Tableau de variation des capitaux propres (en K€)

	Capital	Primes	Réserves	Résultat	Dividendes	Provisions réglementées	Total
Au 31/12/06 avant répartition	284	913	4 147	2 045			7 389
Affectation du résultat 2006			61	-2 045	1 984		0
Dividendes versés					-1 984		-1 984
Résultat 2007				3 351			3 351
Provisions réglementées						16	16
Total	284	913	4 208	3 351	0	16	8 772

5.4.4.3 Provisions pour risques et charges

1) Provisions pour litiges :

Il s'agit de litiges d'ordre prud'homal, dont le montant s'élève à 15 K€.

2) Provisions pour autres charges (en K€) :

Il s'agit de la provision relative à la médaille du travail prévu par la convention collective.

Les engagements ont été constatés pour la première fois en 2004. La dotation de l'exercice s'élève à 4 K€. La provision cumulée au 31 décembre 2007 s'élève à 51 K€.

	31/12/06	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31/12/07
Provisions pour litiges	12	15		12	15
Provisions pour charges	47	4			51
Total	59	19		12	66

3) Amortissements dérogatoires :

Les amortissements dérogatoires correspondent à l'amortissement sur 5 ans des frais d'acquisition des titres de participation. Ces frais se sont élevés à 108K€ en 2007 et ont fait l'objet d'un amortissement de 16K€ au titre de l'exercice.

5.4.4.4 Echéance des dettes (en K€)

État des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
E&D établissement crédit à 1 an max.	570	570		
E&D établissement crédit à + de 1 an	22 420	8 620	13 800	
Groupe & Associés	8 204	8 204		
Total des Dettes Financières	31 194	17 394	13 800	
Fournisseurs & comptes rattachés	1 176	1 176		
Total Dettes Fournisseurs	1 176	1 176		
Personnel & comptes rattachés	631	631		
Sécurité sociale & autres organismes	476	476		
Impôts sur les bénéfices	1 741	1 741		
Taxe sur la valeur ajoutée	972	972		
Autres I & T et assimilés	81	81		
Total des Dettes Fiscales et Sociales	3 901	3 901		
Dettes sur immobilisations	676	276	400	
Autres dettes	75	75		
Produits constatés d'avance				
Total	37 022	22 822	14 200	

5.4.4.5 Emprunts (en K€)

Au cours de l'exercice 2006, la société Audika a négocié un emprunt auprès du CIC pour un montant de 16 M€, divisé en deux tranches de 8 M€ chacune.

Cet emprunt a été souscrit à des conditions EURIBOR 3 mois + 0,50% de marge. Audika a négocié au cours de l'exercice 2007 un swap d'échange de taux variable (EURIBOR 3 mois) contre taux fixe (4,321%) sur l'intégralité de son endettement. Les mouvements de l'exercice et les échéances des emprunts et concours bancaires courants sont résumés dans le tableau suivant :

Établissement prêteur	solde au 31/12/2006	Souscription	Remboursement	solde au 31/12/2007	EMT - 1 AN	EMT 1 à 5 ans
BNP	17 200		5 800	11 400	5 800	5 600
CREDIT DU NORD	800		400	400	400	
CIC	2 000	10 000	1 400	10 600	2 400	8 200
Concours bancaires	9	563	9	563	563	
Intérêts à payer	55	27	55	27	27	
Total	20 064	10 590	7 664	22 990	9 190	13 800

5.4.4.6 Emprunts et dettes financières (en K€)

	2007	2006
Comptes courants	8 204	4 031

Il s'agit de comptes courants avec les filiales de la société.

5.4.4.7 Dettes fournisseurs et comptes rattachés (en K€)

	2007	2006
Fournisseurs groupe	27	6
Fournisseurs hors groupe	347	208
Effets à payer	665	665
Factures à recevoir	137	111
Total	1 176	990

5.4.4.8 Dettes fiscales et sociales (en K€)

	2007	2006
Provision pour congés payés	293	267
Personnel et comptes rattachés	2	2
Participation des salariés	258	114
Notes de frais à payer	79	65
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	476	422
Etat, TVA à payer	971	310
Taxe professionnelle	39	19
Impôt sur les sociétés	1 741	1 375
Organic	27	20
Taxe handicapés	8	8
TVTS	7	7
Total	3 901	2 609

5.4.4.9 Dettes sur immobilisations (en K€)

	2007	2006
Dettes sur achats titres	664	238
Dettes fournisseurs	12	0
Total	676	238

5.4.4.10 Dettes diverses (en K€)

	2007	2006
Avoirs à établir Groupe	54	56
Autres dettes	21	
Total	75	56

■ 5.4.5 NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.4.5.1 Chiffre d'affaires (en K€)**

Le chiffre d'affaires de la société est constitué essentiellement de prestations de services qui sont comptabilisées au fur et à mesure de la réalisation des prestations.

ACTIVITE	2007	2006
Publicité	11 846	9 296
Management	2 809	2 180
Comptabilité	1 234	926
Divers	1 543	1 200
Total	17 432	13 602

5.4.5.2 Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges (en K€)

	2007	2006
Reprise provisions sur des litiges commerciaux		30
Avantages en nature	32	31
Reprise provisions sur des litiges sociaux	12	28
Remboursement formation continue	24	22
Remboursement IJSS	13	1
Frais d'acquisition des titres	108	
Remboursements sinistres	4	5
Total	193	117

5.4.5.3 Autres produits (en K€)

	2007	2006
Commissions Cofidis / Eurosur	221	100
Divers	32	3
Total	253	103

5.4.5.4 Charges d'exploitation (en K€)

	2007	2006
Autres achats et charges externes	8 050	6 500
Impôts, taxes et versements assimilés	343	324
Salaires et traitements	3 040	3 007
Charges sociales	1 403	1 300
Dotations aux amortissements	195	224
Provisions pour risques et charges	18	17
Autres charges	12	9
Total	13 061	11 381

Les principales variations concernent notamment :

- Les autres achats et charges externes augmentent de 1 550 K€, progressant de plus de 23% en raison notamment de l'augmentation des frais de campagne publicitaire (+994 K€), des frais de communication financière (+110 K€), des locations immobilières (+192K€) liées au déménagement des différents services du siège au 20, rue Troyon à Paris 17^{ème} et des frais de colloques et missions (+210K€)
- Les dotations aux amortissements diminuent de 12,54% liées aux investissements totalement amortis.
- Les salaires et traitements progressent de 1,1% par rapport à l'année 2006. Cette évolution ne reflète pas la réalité de la progression de la masse salariale, l'année 2006 ayant constaté une charge exceptionnelle de 120K€ au titre de licenciements. En faisant abstraction de ces éléments exceptionnels, la masse salariale augmente de 5.3%. Les charges sociales augmentent de 7,9%, plus fortement que les salaires en raison notamment de la hausse du plafond de la sécurité sociale et de l'augmentation des œuvres sociales.
Hors impact des événements exceptionnels, le taux de cotisations sociales reste sensiblement identique à celui de l'exercice précédent (44,70% contre 44,13% en 2006)

5.4.5.5 Résultat d'exploitation (en K€)

	2007	2006
Produits d'exploitation	17 878	13 822
Charges d'exploitation	13 061	11 381
Résultat d'exploitation	4 817	2 441

Le résultat d'exploitation est en progression en raison de l'augmentation du chiffre d'affaires et de l'amélioration de la marge brute qui passe de 52,20% à 53,82%.

5.4.5.6 Résultat financier (en K€)

	2007	2006
Rémunération des comptes courants	72	105
Dividendes perçus	1 402	1 306
Couverture de taux		3
Transfert de charges		
Total produits financiers	1 474	1 414
Dotations aux provisions pour charges financières à étaler	116	116
Intérêts des emprunts	1 077	839
Intérêts des comptes courants	318	179
Intérêts sur découverts bancaires	22	6
Autres charges financières	21	
Total charges financières	1 554	1 140
Résultat financier	-80	274

Le résultat financier diminue de 354K€ en raison :

- des intérêts sur emprunts qui progressent de 238K€ dus à l'augmentation du coût du crédit et à l'augmentation de l'emprunt.
- des intérêts sur comptes courants qui augmentent de 139K€. Ils correspondent à la rémunération des comptes courants des filiales dont les placements ont été plus importants au cours de cet exercice.

5.4.5.7 Résultat exceptionnel (en K€)

	2007	2006
Produits de cession des immobilisations	9	
Total produits exceptionnels	9	0
Amortissements dérogatoires	16	6
Dépôt de garantie	1	1
Total charges exceptionnelles	17	7
Résultat exceptionnel	-8	-7

5.4.5.8 Résultat net comptable (en K€)

	2007	2006
Résultat d'exploitation	4 817	2 441
Résultat financier	-80	274
Résultat courant avant impôts	4 737	2 715
Résultat exceptionnel	-8	-7
Participation	-258	-113
Impôt société	-1 120	-550
Résultat Net	3 351	2 045

■ 5.4.6 AUTRES INFORMATIONS

5.4.6.1 Participation

Audika a mis en place la participation des salariés aux fruits de l'expansion à compter de l'exercice 2005.

Elle augmente de 145K€ par rapport à 2006.

Cette progression est due à la forte augmentation du bénéfice net comptable

5.4.6.2 Rémunérations des mandataires sociaux

	Rémunération	Avantages
Alain Tonnard, Président	Brut annuel de 274 079 € Avantages en nature compris	Néant
Jean-Claude Tonnard, Président	Brut annuel de 292 079 € Avantages en nature compris	Néant
Dominique Baudouin Tonnard Administrateur	Brut annuel de 72 239 € Avantages en nature compris	Néant

5.4.6.3 Intégration fiscale - impôts sur les bénéfices

La société est imposée au taux de droit commun de 33,33 % ainsi qu'à la contribution sociale de 3,3% après abattement de 763 000 €

Audika et ses principales filiales ont opté pour le régime des groupes de sociétés. Les sociétés non intégrées fiscalement sont celles qui sont détenues à moins de 95% (IAV, Audika Alpes) ainsi que les sociétés acquises au cours de l'exercice 2007 (DS Acoustique Services, Centre de l'Audition) ainsi que les sociétés SCS Audika de droit monégasque, Industan de droit helvétique et la filiale CFA et Audika Italia de droit Italien.

Les incidences sur l'impôt sur les sociétés sont les suivantes :

- la différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale génère un complément d'impôt de 62 785 €. L'impôt exigible pour le compte des filiales intégrées est de 4 413 995 €
- report en arrière des déficits : néant ; impôt correspondant : néant ;
- cumul des ARD : néant.

L'analyse du résultat net comptable est détaillée dans le tableau ci-dessous (en K€) :

Résultat	Avant impôt	Résultat d'intégration fiscale	Résultat net
Courant	4 737	1 161	3 576
Exceptionnel	-8	3	-5
Participation des salariés	-258	38	-220
Total	4 471	1 120	3 351

5.4.6.4 Différences temporaires d'impôt société (en K€)

	31/12/2006	Diminution	Augmentation	31/12/2007
Organic	20	20	27	27
Participation	113	113	258	258
Investissement construction	12	12	13	13
Impôts différés passifs à 33,33%	49	49	99	99

5.4.6.5 Eléments relevant de plusieurs postes concernant les entreprises liées (en K€)

Postes	2007	2006
Immobilisations Financières		
- Titres de participation	34 602	28 834
Créances		
- Créances clients & comptes rattachés	3 588	1 168
- Autres créances, comptes courants financiers	2 997	1 913
Dettes		
- Dettes fournisseurs & comptes rattachés	27	6
- Autres créances, comptes courants financiers	8 204	4 031
- Avoirs à établir	54	56
Produits et charges financiers		
- Revenus de participation	1402	1 306
- Autres produits financiers	72	105
- Charges financières	318	179

5.4.6.6 Ventilation de l'effectif

Catégories	31/12/2007		31/12/2006	
	CDI	CDD	CDI	CDD
Cadres	38	0	37	0
Non cadres	21	2	20	1
Total	59	2	57	1

5.4.6.7 Produits à recevoir (en K€)

	2007	2006
CREANCES		
Clients, factures à établir	772	513
Fournisseurs, avoirs à recevoir	183	128
Etat, produits à recevoir	56	27
Total	1 011	668

5.4.6.8 Charges à payer (en K€)

	2007	2006
BANQUES		
Intérêts à payer	7	7
FOURNISSEURS		
Factures à recevoir	136	111
CLIENTS		
Avoirs à établir	54	56
DETTES SOCIALES & FISCALES		
Personnel	551	380
Organismes sociaux	130	125
Etat	90	68
Total	968	747

5.4.6.9 Relations entre la société mère et ses filiales

La société Audika est la société mère d'un groupe qui publie des comptes consolidés.

La société Audika facture un certain nombre de prestations à ses filiales. Il s'agit principalement de frais de communication, de frais de management, de frais de comptabilité, de frais relatifs à la gestion du parc automobile et de frais d'assurances.

Les refacturations sont effectuées à des conditions normales, en fonction des prestations rendues à chacune des filiales ; au cours de l'exercice 2007, le montant de ces refacturations s'est élevé à 11 864 K€.

Par ailleurs, Audika a refacturé à ses filiales 72K€ de produits financiers au titre de la rémunération des comptes courants.

Audika a comptabilisé dans ses comptes, des achats de prestations (3K€), des immobilisations (14K€) ainsi que des frais financiers (318K€) facturés par ses filiales.

5.4.6.10 Participations croisées

Au 31 décembre 2007, aucune participation croisée n'est à signaler.

■ 5.4.7 HORS BILAN

5.4.7.1 Engagements financiers

Engagements donnés :

- Cautions : 45 K€
- Nantissement d'actions de la société Sarffa : 11 400 K€, au titre de la garantie de l'emprunt syndiqué.
- Nantissement d'actions de société Audika Ouest : 10 600K€ au titre de l'emprunt souscrit auprès du CIC.
- Clauses d'earn-out : 410 K€ ; ces clauses concernent les sociétés DS Acoustique Services et Centre de l'Audition
- Engagements retraite : 484 K€, détaillés dans le tableau ci-dessous :

Dette actuarielle au 31/12/2006	357
Coût des services rendus de l'exercice	24
Charges d'intérêt de l'exercice	16
Prestations réelles	
Pertes (+) / Gains (-) actuariels	87
Dette actuarielle au 31/12/2007	484

Les principaux paramètres retenus pour l'évaluation de ces engagements sont les suivants :

- Table de mortalité : TF 2000-2002 et TH 2000-2002
- Les salariés de la société Audika bénéficient des indemnités de fin de carrière de la Convention Collective Nationale du négoce et des prestations de services dans les domaines médico-techniques.
- Taux d'actualisation : 5,48%
- Taux de turn-over : 9,90%
- Age de départ volontaire à la retraite : 62 ans (50% de l'effectif)
- Age de mise à la retraite : 65 ans (50% de l'effectif)
- Taux de revalorisation des salaires : 2.20%
- Taxation des mises à la retraite : 25% en 2008, 50% à partir de 2009

Engagements reçus :

- Engagements reçus au titre de la garantie d'actif et de passif : 525 K€.

5.4.7.2 Informations sur le droit individuel de formation

- Volume acquis en heures : 3 433 heures
- Volume restant à consommer au 31/12/2007 : 3 433 heures



5.5 Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Audika, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 5.4.2.4 « Titres de participation » de l'annexe décrit la méthode d'évaluation des titres de participation. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, du changement, de la cessation de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 28 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

Pierre-Henri Scacchi & Associés
Alain Zentar
23 rue d'Anjou
75008 Paris

Deloitte & Associés
Christophe Perrau
185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine

5.6 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions et engagements réglementés dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de tels conventions et engagements.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement soumis aux dispositions de l'article L. 225-38 du Code de Commerce.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 28 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

Pierre-Henri Scacchi & Associés
Alain Zentar
23 rue d'Anjou
75008 Paris

Deloitte & Associés
Christophe Perrau
185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

5.7 Tableau des résultats financiers au cours des cinq derniers exercices

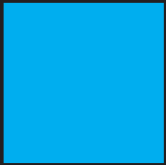
(articles 133,135 et 148 du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales)

(en milliers d'euros, sauf indication contraire)

	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
Capital en fin d'exercice	(1)				
Capital social (en €)	252 000	252 000	283 500	283 500	283 500
Nombre d'actions	3 150 000	3 150 000	9 450 000	9 450 000	9 450 000
Opérations et résultats de l'exercice (en K€)					
Chiffre d'affaires H.T.	8 901	10 655	12 105	13 602	17 432
Résultat avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2 171	2 663	2 114	2 949	4 942
Impôt sur les bénéfices	280	432	-267	550	1 120
Participation des salariés	-	-	47	113	258
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 445	1 727	2 130	2 045	3 351
Résultat distribué	1 197	1 449	1 607	1 985	3 875
Résultats par action (en €)					
Résultat après impôt, participation des salariés mais avant dotation aux amortissements et provisions	0,60	0,71	0,25	0,24	0,38
Résultat après impôt, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	0,46	0,55	0,23	0,22	0,35
Dividende distribué à chaque action	0,38	0,46	0,17	0,21	0,41
Personnel (en K€)					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	35	48	60	58	61
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 813	2 366	2 793	3 007	3 040
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	566	767	886	901	982

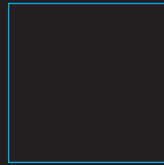
(1) Le nombre d'actions a été multiplié par 3 conformément aux résolutions de l'AGE du 14 juin 2005

Informations Juridiques, Sociales et Financières

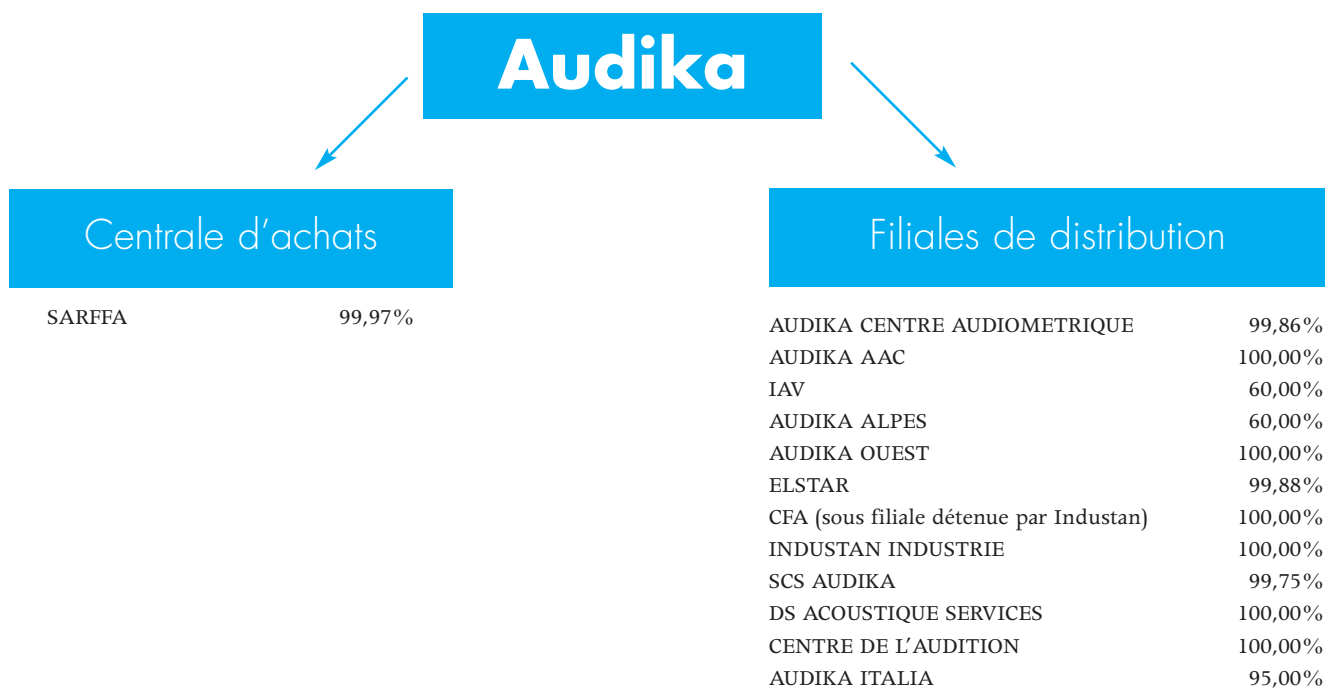


CHAPITRE

6



6.1 Organigramme simplifié du groupe Audika



6.2 Informations sur les risques

6.2.1 Risques financiers

1 Risques de marché (taux, change, instruments financiers, crédit)

■ Risque de change :

Le groupe Audika n'est que très faiblement exposé au risque de change puisque, d'une part, la totalité du chiffre d'affaires est facturé en euros, et, d'autre part, la charge en devises ne représente que 0,07% des achats et charges externes.

Il n'existe donc pas de politique de couverture des risques de change.

En 2007, le groupe Audika n'a enregistré aucune perte ni profit de change.

■ Risque de taux :

L'exposition du groupe Audika aux variations de taux

d'intérêt se situe essentiellement au niveau des emprunts à moyen terme. Au sein du groupe Audika, la société Audika supporte plus de 98 % de l'emprunt. Les emprunts supportés par les filiales d'Audika s'élèvent à 362 K€. La totalité de ces emprunts a été souscrite à des conditions de taux fixe (3,63 % à 5,87 %). Les emprunts souscrits par la société Audika sont à taux variable (Euribor 3 mois + 0,50 à 0,75%) et s'élèvent à fin 2007 à 22 303 K€. La totalité de l'emprunt a fait l'objet d'une couverture de taux avec la mise en place d'un swap d'échange de taux variable (Euribor 3mois) contre fixe (4,321%).

La société n'est exposée à aucun risque de contrepartie sur instruments financiers.

2 Risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie

Les appareils auditifs sont remboursés par la Sécurité Sociale ; cependant le niveau de remboursement est tellement faible que l'activité du groupe n'a pas de sensibilité à une variation positive ou négative de ces remboursements.

En matière de risque de liquidité et de trésorerie, le groupe Audika n'est que très faiblement exposé parce que l'essentiel de sa clientèle est constitué de particuliers, entraînant une grande dilution de ces risques

6.2.2 Risques juridiques

Le groupe Audika n'est partie à aucun litige susceptible d'avoir une incidence significative sur sa situation financière.

Par ailleurs l'activité d'audioprothésiste, comme toute activité para-médicale, est soumise à des contraintes de confidentialité des données concernant chaque client. Les systèmes informatiques du groupe sont paramétrés pour garantir cette confidentialité.

Enfin, le groupe Audika est assuré au cas où un audioprothésiste provoquerait des dommages au cours de l'appareillage et notamment lors de la prise d'empreintes.

6.2.3 Risques industriels liés à l'environnement

Le groupe Audika a choisi de confier l'intégralité des processus de fabrication à des partenaires industriels, rigoureusement sélectionnés à chaque stade de l'élaboration des produits. N'ayant pas d'activité industrielle en propre, le groupe Audika ne possède donc pas de sites industriels de production. Ses implications dans le processus industriel se limitent essentiellement à son rôle de coordination auprès des sous-traitants et fournisseurs intervenant à chaque stade de la vie des produits et qui sont à ce titre responsables directement de l'impact sur l'environnement.

Bien que son secteur d'activité soit considéré comme peu polluant, le groupe Audika souhaite apporter une plus grande vigilance à la préservation de la nature et du cadre de vie.

Dans ce contexte, les consommations de ressources en eau et en énergie du groupe demeurent faibles, dès lors qu'elles se limitent à des usages bureautiques dans ses locaux commerciaux et administratifs.

Dans le cadre du décret 99-37 du 12 mai 1990, fixant un cadre réglementaire relatif à la valorisation des piles et accumulateurs usagés, qu'ils soient ou non incorporés dans les appareils, tout fabricant, importateur ou distributeur de piles est tenu de collecter les piles usagées selon des directives précises.

Aussi Audika, applique ce décret depuis le 1^{er} janvier 2002. Dans chaque centre est mise à la disposition des clients une petite boîte destinée à recueillir les piles usagées. Ces piles sont ensuite conditionnées pour être remises à une société spécialisée dans la collecte et le recyclage (SCRELEC) qui se charge de l'enlèvement. Cette société est rémunérée par le biais d'une taxe prélevée par les fournisseurs sur toutes les ventes depuis le 1^{er} janvier 2002.

6.2.4 Risques commerciaux

L'activité principale du groupe Audika s'effectue dans un secteur réglementé. Les principales contraintes sont :

- obligation d'être titulaire du diplôme d'État d'Audioprothésiste
- agrément du local
- vente d'appareils auditifs aux normes CE
- prescription médicale obligatoire

De par son activité de distribution d'aides auditives aux particuliers, le groupe n'est pas concerné par des risques significatifs en terme commerciaux.

Par ailleurs, le groupe poursuit une politique de diversification de ses sources d'approvisionnement. La globalité des fournisseurs du groupe est essentiellement composée de grands comptes.

6.2.5 Assurances souscrites et niveau de couverture pour l'ensemble des risques

Le groupe assure l'intégralité des risques inhérents à son activité auprès du groupe AXA. La couverture des risques concerne l'ensemble des bureaux du siège (Paris), le site de la centrale d'achats et les centres d'appareillage.

Les principaux contrats souscrits concernent :

	Sièges et centres	Site de Clichy (centrale d'achat)
Responsabilité civile	10 505 K€/sinistre	10 505 K€/sinistre
Perte d'exploitation	6 170 K€/sinistre	6 170 K€/sinistre
Multirisques d'entreprises	700 K€/sinistre	2 648 K€/sinistre

■ 6.2.6 Risques sociaux et fiscaux

Le groupe Audika fait l'objet de contrôles sociaux et fiscaux réguliers de la part des organismes et administrations compétents. Les contrôles effectués dans le passé n'ont pas eu de conséquence significative sur les résultats du groupe. Au cours de l'exercice 2007 les sociétés Audika IDF, Audika Centre audiométrique et l'Aide Auditive Bernard Azéma ont fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2004 à 2006 qui ont donné lieu à des redressements en matière de

taxe professionnelle. Les montants redressés se sont élevés à 16K€ dont 14K€ avaient été provisionnés au cours des exercices précédents.

Depuis la fin de l'exercice, aucune procédure de contrôle n'est engagée.

■ 6.2.7 Autres risques particuliers

Aucun risque particulier ne mérite d'être signalé.



6.3 Informations sur la manière dont le groupe prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité

■ 6.3.1 Sur le plan social

■ En application de l'article L.225-102-1 alinéa 4 du code de commerce et de l'article R.225-105 du code de commerce, nous vous informons de la manière dont le groupe a pris en compte, au cours de l'exercice écoulé, les conséquences sociales de son activité :

1 Effectifs

1.1

■ **Effectif total** au 31/12/2007 : 646 (629 salariés sous contrat à durée indéterminée et 17 contrats à durée déterminée), dont 270 cadres (137 femmes et 133 hommes) et 376 non-cadres (330 femmes et 46 hommes) L'effectif total du groupe a progressé de 14,9 % sur l'exercice avec 84 salariés supplémentaires (60 en France, et 24 en Italie)

- **Embauches à Durée Indéterminée** : 92
- **Embauches à Durée Déterminée** : 41

■ **Difficultés éventuelles de recrutement** :

Les difficultés d'embauche résident en la pénurie d'audioprothésistes (5 écoles seulement en France forment au métier) et les difficultés d'emploi dans certaines agglomérations de France à bassin d'emploi très limité.

■ **Effectif permanent moyen en France** : 604 dont 407 sur le réseau et 137 au siège du groupe

■ **Turn-over sur l'exercice 2007 en France** : 9,90%

■ **Sorties 2007** :

Licenciements et leurs motifs : 9 (cause réelle et sérieuse), 6 (faute grave)

Démissions : 31

Retraites : 0

Fin de CDD : 18

Rupture en période d'essai : 6

1.2

■ **Plans de réduction d'effectifs et de sauvegarde de l'emploi** : sans objet 0

■ **Efforts de reclassement** : sans objet

■ **Réembauches et mesures d'accompagnement** : sans objet

1.3

- **Main-d'œuvre extérieure** : recours à l'intérim de façon ponctuelle pour des motifs d'accroissement temporaire d'activité ou de remplacement de salariés.

1.4

- **Emploi et insertion des travailleurs handicapés** : le groupe Audika ne fait pas obstacle à l'embauche de travailleurs handicapés et recourt à la sous-traitance auprès de CAT lorsque les tâches le permettent.

1.5

- **Importance de la sous-traitance** : la société fait appel à la sous-traitance de manière ponctuelle. Cette sous-traitance s'applique essentiellement dans les domaines d'usage comme le nettoyage, l'informatique, mais aussi les cabinets de conseils, etc.

2 Rémunération et leur évolution

- **Rémunérations et leur évolution** : en 2007, les charges de personnel (charges sociales patronales incluses) se sont élevées à 29 535K€ en augmentation de 12,7%
- **Charges sociales** : Rien de particulier.
- **Application du titre IV du livre IV du code du travail** : rien de particulier

3 Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes

La société ne fait aucune distinction entre les hommes et les femmes, que ce soit au niveau de l'embauche ou de la rémunération, le système de gestion étant appliqué uniformément au personnel.

4 Durée du temps de travail

- **Organisation du temps de travail** : horaires collectifs. Des accords pour la réduction du temps de travail existent dans plusieurs sociétés du groupe, les autres étant soumises aux dispositions d'un accord conventionnel
- **Durée du temps de travail pour les salariés à temps plein** : 35 heures ou forfait en jours pour les cadres
- **Durée du temps de travail pour les salariés à temps partiel** : variable.
- **Heures supplémentaires** : le recours aux heures supplémentaires est exceptionnel et fait l'objet d'une rémunération conforme à la législation en vigueur
- **Absentéisme et ses motifs** : rien de particulier

5 Formation

La formation est un axe majeur de la politique sociale du Groupe Audika.

Les collaborateurs du groupe bénéficient d'une formation dite « d'intégration » structurée et complète dans les premiers mois de l'embauche. Tout au long de la collaboration, eu égard à la technicité de leur mission, les audioprothésistes sont également formés en permanence sur les techniques d'appareillage et les nouveaux produits.

Les assistantes de centres sont formées sur leur métier et sur l'utilisation des outils mis à leur disposition dans le cadre de leur activité.

Enfin, les collaborateurs du siège bénéficient de formations à l'utilisation de logiciels.

En 2007, près de 9 900 heures de formation ont été dispensées à plus de 260 salariés.

6 Relations collectives

Les instances représentatives du Personnel (CE, DP) sont mensuellement réunies, informés et consultés sur les faits marquants relatifs à la marche de l'entreprise. Les relations sociales se sont traduites notamment par la tenue de 12 réunions en 2007, au cours desquelles ont été abordés les sujets économiques et sociaux (effectifs, chiffre d'affaires), les perspectives de développement du Groupe (créations, acquisitions de nouveaux centres) et les projets transversaux (site internet, fusions, nouveautés en matière sociale etc...) Le CHSCT a été consulté tous les trimestres de l'année 2007 (4 réunions) afin d'aborder les actions menées sur le réseau et le siège et les actions de prévention à engager dans le domaine de l'hygiène, la sécurité et des conditions de travail.

- **Accords collectifs** : rien de particulier

7 Conditions d'hygiène et de sécurité

L'activité du Groupe ne présente pas de risque particulier. Néanmoins, la Direction et le CHSCT restent attentifs aux conditions d'hygiène et de sécurité des salariés du groupe à l'occasion de réunions trimestrielles et par l'établissement et le suivi du document unique.

8 Oeuvres sociales

Le Comité d'Entreprise de l'UES Audika dispose d'un budget spécifique au titre des œuvres sociales et culturelles permettant de faire bénéficier aux collabo-

rateurs de cadeaux et d'avantages en matière d'accès aux loisirs et à la culture.

9 Autres informations

- Manière dont la société prend en compte l'impact territorial de ses activités en matière d'emploi et de développement régional : néant ;
- Relations entretenues par la société avec les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines : néant ;
- Importance de la sous-traitance et manière dont la société promeut auprès de ses sous-traitants et s'assure du respect par ses filiales des dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail : sans objet ;
- Manière dont les filiales étrangères prennent en compte l'impact de leurs activités sur le développement régional et les populations locales : sans objet.

■ 6.3.2 Sur le plan environnemental

En application de l'article L.225-102-1 alinéa 5 du code de commerce et de l'article R.225-105 du Code du Commerce, nous vous informons des conséquences de l'activité du groupe sur l'environnement au cours de l'exercice écoulé :

1 Consommation des ressources

- Consommation de ressources en eau, matières premières et énergie, avec les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables : rien de particulier
- Conditions d'utilisation des sols, rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement : néant (la société n'exploite pas d'installations susceptibles de provoquer des pollutions des sols)
- Nuisances sonores ou olfactives : néant
- Déchets : néant

2 Mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces animales et végétales protégées : sans objet

3 Démarches d'évaluation ou de certification entreprises en matière d'environnement : sans objet

4 Mesures prises, le cas échéant, pour assurer la conformité de l'activité aux dispositions législatives applicables en cette matière : sans objet

5 Dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité de la société sur l'environnement : sans objet

6 Existence au sein de la société de services internes de gestion de l'environnement, la formation et l'information des salariés sur celui-ci, les moyens consacrés à la réduction des risques pour l'environnement ainsi que l'organisation mise en place pour faire face aux accidents de pollution ayant des conséquences au-delà des établissements de la société : néant

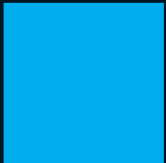
7 Montant des provisions et garanties pour risque en matière d'environnement : néant

8 Montant des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement et les actions menées en réparation de dommages causés à celui-ci : néant

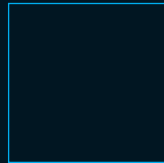
9 Eléments objectifs que la société assigne à ses filiales à l'étranger sur les points 1 à 6 ci-dessus : sans objet

10 Activité du groupe en matière de recherche et de développement : Les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation n'ont aucune activité en matière de recherche et de développement.

Le gouvernement d'entreprise



CHAPITRE
7





7.1 Le Conseil d'Administration

7.1.1 Composition

Le Conseil d'Administration est composé de 5 membres. Deux administrateurs externes au groupe ont été nommés en 2004, à la suite de l'entrée de « Fonds Partenaire Gestion » (Groupe Lazard) au capital de la société HOLTON. A la suite du changement d'actionnariat entraînant la démission des deux administrateurs externes, en date du 28 juin 2007, deux nouveaux administrateurs externes ont été cooptés le 14 septembre 2007. Les administrateurs externes ne sont pas rémunérés.

Les administrateurs actuels sont :

- La société HOLTON représentée par **Monsieur Jean-Claude TONNARD**, nommé en qualité d'administrateur par l'Assemblée Générale du 15 juin 2004.
- **Monsieur Alain Tonnard**, 56 ans, maîtrise de gestion à Paris Dauphine.

Renouvelé le 15 juin 2004 en qualité d'administrateur, pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Renouvelé le 12 juin 2002, en qualité de Directeur Général, pour un mandat à durée indéterminée.

- **Madame Dominique Baudouin -Tonnard**

Cooptée le 14 septembre 2007 en qualité d'administrateur, pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

- **Monsieur Jacques Pancrazi**, coopté le 14 septembre 2007 en qualité d'administrateur, pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.
- La société **European Capital SA SICAR** représentée par **Monsieur Jean Eichenlaub**, coopté le

14 septembre 2007 en qualité d'administrateur pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

La rémunération brute globale, au titre de l'exercice 2007, des membres du Conseil d'Administration s'est élevée à 807 192 €.

Par ailleurs, **Monsieur Jean Claude Tonnard** exerce les fonctions de Directeur Général délégué d'Audika pour un mandat à durée indéterminée.

7.1.2 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

Les administrateurs sont convoqués aux séances du conseil d'administration par lettre simple, télégramme, télécopie ou courrier électronique, avec un délai de prévenance d'au moins 5 jours. La convocation peut être verbale et sans délai si tous les administrateurs y consentent.

En cas d'absence ou d'empêchement du président, le conseil désigne à chaque séance celui de ses membres présents qui doit présider la séance.

Le conseil peut nommer, à chaque séance, un secrétaire, même en dehors de ses membres.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective ; ces moyens transmettent au moins la voix des participants et satisfont à des caractéristiques techniques permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations. Toutefois, cette disposition n'est pas applicable pour l'adoption des décisions prévues aux articles L.232-1 (établissement des comptes annuels) et L.233-16 (établissement des comptes consolidés) du code de commerce.

Article 14.3. des statuts :

Les décisions suivantes doivent être préalablement approuvées par le conseil d'administration :

- les opérations susceptibles d'affecter de façon substantielle la stratégie du groupe (composé de la société et des sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-16 du code de commerce), sa structure juridique, financière ou son périmètre d'activité ;
- les émissions d'instruments financiers ou de droits susceptibles de modifier immédiatement ou à terme le capital social de la société ou des sociétés de son groupe (tel que défini ci-dessus) ;
- la modification de la politique de distribution de dividendes.

En cas de partage des voix, celle du président de la séance est prépondérante.

Ces conditions sont reprises dans l'article 15 des statuts de la société.

Il est proposé à l'assemblée générale extraordinaire du 11 Juin 2008 de modifier la rédaction de l'article 14.3 des statuts (voir 16^{ème} résolution de l'assemblée générale mixte du 11 Juin 2008.)

■ 7.1.3 Travaux du Conseil d'Administration au cours de l'exercice écoulé

Les administrateurs ont tous été en mesure de remplir convenablement leur mission et ont disposé des informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration s'est réuni cinq fois. Les administrateurs ont été présents dans la quasi-totalité des conseils d'administration.

Les principales décisions prises l'ont été dans les domaines suivants :

- arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006 ;

- arrêté des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006 ;

- proposition d'affectation du résultat ;

- proposition de renouvellement du programme de rachat d'actions ;

- projets d'ordre du jour et de résolutions à soumettre à la prochaine assemblée générale ; projet de rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale ;

- établissement des documents de gestion prévisionnelle ; rapport du conseil d'administration sur les documents de gestion prévisionnelle ;

- périmètre d'intégration fiscale ;

- octroi de garantie à des tiers pour garantir le remboursement de dettes contractées par des filiales ;

- projet d'implantation en Italie ;

- mise en paiement des dividendes votés par l'assemblée générale ;

- cooptation d'administrateurs en remplacement d'administrateurs démissionnaires ;

- établissement du tableau d'activité et de résultat et du rapport d'activité semestriel, sous forme consolidée ;

- établissement des documents de gestion prévisionnelle et du rapport du conseil sur ces documents ;

- proposition de modification de l'article 14.3. des statuts ;

- rémunération du président-directeur général et du directeur général délégué

■ 7.1.4 Modalités d'exercice de la Direction Générale

Le Conseil d'Administration du 12 juin 2002 a décidé que la Direction Générale de la société serait assumée par le président du Conseil d'Administration.

■ 7.1.5 Limitation des pouvoirs de la Direction Générale

La Direction Générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le conseil d'administration et portant le titre de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale en statuant dans les conditions de majorité prévues à l'article 15 des présents statuts.

Le directeur général ne doit pas être âgé de plus de 70 ans. S'il vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi et les statuts, notamment l'article 14.3, attribuent expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Ces conditions sont reprises dans l'article 17 des statuts de la société.

■ 7.1.6 Direction du Groupe

Alain Tonnard	Directeur Général
Jean-Claude Tonnard	Directeur Général Délégué
Philippe Langzam	Directeur de l'Exploitation
Patrick Tonnard	Directeur Marketing
Didier van den Berg	Directeur Financier
Vincent Brian	Directeur Exécutif

La Direction du groupe Audika organise tous les mois un comité de direction réunissant Messieurs Alain Tonnard, Jean-Claude Tonnard, Philippe Langzam, Vincent Brian, Patrick Tonnard, Etienne Sirand-Pugnet. Ces comités restreints sont l'occasion de discuter de la stratégie commerciale du groupe et de faire le bilan des décisions passées.

■ 7.1.7 Rémunération et avantages versés, durant l'exercice écoulé, à chaque mandataire social par Audika

La rémunération totale et les avantages de toutes natures versés y compris sous forme d'attribution de titres, et engagements pris, durant l'exercice écoulé, au bénéfice de chaque mandataire social par Audika :

• Alain Tonnard

Rémunération et avantages de toutes natures versés au cours de l'exercice écoulé :

• Rémunération et avantages en nature : 274 079 €.

- éléments fixes : 274 079 €

- éléments variables et critères en application desquels ils ont été calculés : néant

- éléments exceptionnels et circonstances en vertu desquelles ils ont été établis : néant

• Attribution de titres : néant

• Engagements de toutes natures correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement des fonctions exercées ou postérieurement à celles-ci et modalités de détermination de ces engagements : néant.

• Jean-Claude Tonnard

Rémunération et avantages de toutes natures versés au cours de l'exercice écoulé :

• Rémunération et avantages en nature : 292 079 €

- éléments fixes : 292 079 € ;

- éléments variables et critères en application desquels ils ont été calculés : néant ;

- éléments exceptionnels et circonstances en vertu desquelles ils ont été établis : néant ;

- Attribution de titres : néant.

Engagements de toutes natures correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement des fonctions exercées ou postérieurement à celles-ci et modalités de détermination de ces engagements : néant.

- **Dominique Baudouin - Tonnard**

Rémunération et avantages de toutes natures versés au cours de l'exercice écoulé :

- Rémunération et avantages en nature : 72 239 €
 - éléments fixes : 72 239 € ;
 - éléments variables et critères en application desquels ils ont été calculés : néant ;
 - éléments exceptionnels et circonstances en vertu desquelles ils ont été établis : néant ;

- Attribution de titres : néant.

Engagements de toutes natures correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement des fonctions exercées ou postérieurement à celles-ci et modalités de détermination de ces engagements : néant.

- **Autres mandataires :**

Mandataire	Rémunérations et avantages	Attributions de titres	Engagements consentis
Philippe Langzam Administrateur	néant	néant	néant
Jacques Pancrazi Administrateur	néant	néant	néant
Jean Eichenlaub Représentant permanent de European Capital Administrateur	néant	néant	néant

■ 7.1.8 Rémunération totale et avantages de toutes natures versés durant l'exercice écoulé à chaque mandataire social par les sociétés contrôlées par la société Audika

La rémunération totale et les avantages de toutes natures versés y compris sous forme d'attribution de titres, et engagements pris, durant l'exercice écoulé, au bénéfice de chaque mandataire social par les sociétés contrôlées par la société Audika :

- **Philippe Langzam**

La rémunération et avantages de toutes natures versés au cours de l'exercice écoulé :

- Rémunération et avantages en nature : 168 795 € brut annuel ;

- éléments fixes : 168 795 € ;

- éléments variables et critères en application desquels ils ont été calculés : néant ;

- éléments exceptionnels et circonstances en vertu desquelles ils ont été établis : néant ;

- Attribution de titres : néant.

Engagements de toutes natures correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement des fonctions exercées ou postérieurement à celles-ci et modalités de détermination de ces engagements : néant.

- **Autres mandataires :**

Mandataire	Rémunérations et avantages	Attributions de titres	Engagements consentis
Alain Tonnard Président et directeur général	néant	néant	néant
Jean-Claude Tonnard Directeur général délégué et administrateur	néant	néant	néant
Dominique Baudouin -Tonnard Administrateur	néant	néant	néant
Jacques Pancrazi Administrateur	néant	néant	néant
Jean Eichenlaub Représentant permanent de European capital	néant	néant	néant

■ 7.1.9 Rémunération totale et avantages de toutes natures versés et les attributions de titres octroyés, durant l'exercice écoulé à chaque mandataire social par la(les) société(s) contrôlant la société Audika

La rémunération totale et les avantages de toutes natures versés y compris sous forme d'attribution de titres, ainsi que les engagements pris, durant l'exercice écoulé, au bénéfice de chaque mandataire social par la(les) société(s) contrôlant la société Audika :

Mandataire	Rémunérations et avantages	Attributions de titres	Engagements consentis
Alain Tonnard Président et directeur général	néant	néant	néant
Jean-Claude Tonnard Directeur général délégué et administrateur	néant	néant	néant
Dominique Baudouin -Tonnard Administrateur	néant	néant	néant
Philippe Langzam Administrateur	néant	néant	néant
Jacques Pancrazi Administrateur	néant	néant	néant
Jean Eichenlaub Représentant permanent de European capital	néant	néant	néant

■ 7.1.10 Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux, durant l'exercice écoulé

• Monsieur Alain TONNARD :

Président du conseil d'administration et directeur général de la société anonyme Audika
Siège social : 24 avenue de Friedland 75008 Paris,
SIREN 310 612 387, R.C.S. Paris,

Président du conseil d'administration de la société anonyme Elstar
Siège social : Paris (75008) 24 avenue de Friedland,
R.C.S. de Paris n° 403 732 704

Président de la société par actions simplifiée SARFFA
Siège social : Paris (75008) 24 avenue de Friedland,
R.C.S. de Paris n° 314 951 302

Gérant de la société à responsabilité limitée Audika - Centre Audiométrique
Siège social : Paris (75008) 24 avenue de Friedland,
R.C.S. de Paris n° 308 895 770

Gérant de la société à responsabilité limitée Audika AAC
siège social : 1 La Canebière 13001 Marseille,
SIREN 388 470 593, R.C.S. Marseille,

Gérant de la société à responsabilité limitée Compagnie Française d'Audiologie – C.F.A.
Siège social : Paris (75008) 11 rue Jean Mermoz,
R.C.S. de Paris n° 322 997 305

Gérant de la société en commandite simple de droit monégasque S.C.S. Audika
siège social : 20 avenue de Fontvieille 98000 Monaco,
R.C.I. de Monaco n° 03 S04 200,

Président de la société par actions simplifiée Centre de l'Audition
siège social : 3 rue Augustin Chaho 64500 Saint-Jean-de-Luz,
SIREN 429 388 945, R.C.S. Bayonne,

Président de la société par actions simplifiée DS Acoustique Services
siège social : 3 rue du Maréchal Joffre 64000 Pau,
SIREN 413 996 398, R.C.S. Pau,

Gérant de la société civile S.C.I. IMTON
Siège social : Neuilly-sur-Seine (92200) 30 boulevard du Château
R.C.S. de Nanterre n° 404 503 716

Gérant de la société civile S.C.I. JURA
SIREN 410 884 522, R.C.S. Nanterre

Gérant de la société civile S.C.I. TENDANCE
siège social : 16 boulevard Maillot 92200 Neuilly-sur-Seine,
SIREN 478 807 308, R.C.S. Nanterre,

Depuis le 14 septembre 2007, Président de la société par actions simplifiée HOLTON (anciennement FINANCIÈRE H)
siège social : 12 rue Arsène Houssaye 75008 Paris,
SIREN 499 194 231, R.C.S. Paris,

Jusqu'au 28.12.2007, Président de la société par actions simplifiée Audika AAC
Siège social : Chamalières (63400) 40 avenue Joseph Claussat
R.C.S. de Clermont-Ferrand n° 420 859 555

Jusqu'au 28.12.2007, Gérant de la société à responsabilité limitée Audika Centre
Siège social : Paris (75008) 24 avenue de Friedland
R.C.S. de Paris n° 337 794 580

Jusqu'au 28.12.2007, Gérant de la société à responsabilité limitée Audika - Centre Audiométrique
Siège social : Paris (75008) 24 avenue de Friedland
R.C.S. de Paris n° 672 035 987

Jusqu'au 28.12.2007, Administrateur de la société anonyme Audika Nord
Siège social : Saint-Denis (93200) 14 rue Gabriel Péri
R.C.S. de Bobigny n° 325 785 491

Jusqu'au 28.12.2007, Président de la société par actions simplifiée Centre régional de la Correction Auditive
(C.R.C.A.) à compter du 04.07.2006
Siège social : 7 rue Henri Harpignies 59300 Famars
SIREN 324 264 753, R.C.S. Valenciennes

Jusqu'au 28.12.2007, Gérant de la société à responsabilité limitée Labelson Pays Basque
siège social : 24 avenue de Friedland 75008 Paris,
SIREN 389 960 683, R.C.S. Paris,

Jusqu'au 29.12.2007, Président de la société par actions simplifiée HOLTON
siège social : 12 rue Arsène Houssaye 75008 Paris,
SIREN 453 018 277, R.C.S. Paris,

• **Monsieur Jean-Claude TONNARD :**

Directeur général délégué de Audika et représentant permanent de la société HOLTON au sein du conseil d'administration de la société anonyme Audika

Siège social : 24 avenue de Friedland 75008 Paris,
SIREN 310 612 387, R.C.S. Paris,

Administrateur de la société anonyme Elstar
Siège social : Paris (75008) 24 avenue de Friedland,
R.C.S. de Paris n° 403 732 704,

Gérant de la société civile S.C.I. LE PENNY CORTAMBERT
siège social : 48 rue Cortambert 75016 Paris,
SIREN 479 696 312, R.C.S. Paris,

Gérant de la société civile HENRI – PASSY PLAZA
siège social : 3 square du Ranelagh 75016 Paris,
SIREN 484 799 630, R.C.S. Paris,

Gérant de la société civile PÉTRARQUE - LAURISTON
siège social : 3 square du Ranelagh 75016 Paris,
SIREN 484 799 697, R.C.S. Paris

Depuis le 14 septembre 2007, Directeur Général de la société par actions simplifiée HOLTON
(anciennement FINANCIÈRE H)
siège social : 12 rue Arsène Houssaye 75008 Paris,
SIREN 499 194 231, R.C.S. Paris,

Jusqu'au 28.12.2007, Administrateur de la société anonyme Audika Nord
Siège social : Saint-Denis (93200) 14 rue Gabriel Péri
R.C.S. de Bobigny n° 325 785 491

Jusqu'au 29.12.2007, Directeur général de la société par actions simplifiée HOLTON
siège social : 12 rue Arsène Houssaye 75008 Paris,
SIREN 453 018 277, R.C.S. Paris,

• **Madame Dominique BAUDOIN -TONNARD :**

Depuis le 3 septembre 2007, administrateur de la société anonyme Audika
Siège social : 24 avenue de Friedland 75008 Paris,
SIREN 310 612 387, R.C.S. Paris,

Gérant de la société civile S.C.I. TENDANCE
Siège social : 16 boulevard Maillot 92200 Neuilly-sur-Seine,
SIREN 478 807 308, R.C.S. Nanterre,

• **Monsieur Julien TONNARD :**

Du 3 au 14 septembre 2007, administrateur de la société anonyme Audika
Siège social : 24 avenue de Friedland 75008 Paris,
SIREN 310 612 387, R.C.S. Paris,

• **Monsieur Philippe LANGZAM :**

Jusqu'au 14 septembre 2007, administrateur de la société anonyme Audika

Siège social : 24 avenue de Friedland 75008 Paris,

SIREN 310 612 387, R.C.S. Paris,

Administrateur et directeur général de la société anonyme Elstar

Siège social : Paris (75008) 24 avenue de Friedland,

R.C.S. de Paris n° 403 732 704

Jusqu'au 28.12.2007, Président du conseil d'administration et directeur général de la société anonyme Audika Nord

Siège social : Saint-Denis (93200) 14 rue Gabriel Péri,

R.C.S. de Bobigny n° 325 785 491

- Monsieur Olivier LANGE :

Mandats et fonctions exercées au cours de l'exercice 2007	
Dénomination et siège social de la société	Fonction exercée
AUDIKA SA 24, avenue de Friedland – 75008 Paris	Administrateur jusqu'au 28 juin 2007
FINAPER 1 SAS 10 avenue Percier-75008 Paris	Membre du Comité de surveillance
FINAVEN SAS 10 avenue Percier – 75008 Paris	Membre du Comité de surveillance puis représentant du FCPR LFPI 1 audit Comité
Laboratoire des Granions SA 7, rue de l'Industrie – Monaco	Administrateur
HYGINVEST SAS 3, chemin des Frênes - 59152 Gruson	Membre du Comité de surveillance

- Monsieur Gilles ETRILLARD :

Mandats et fonctions exercées au cours de l'exercice 2007	
Dénomination et siège social de la société	Fonction exercée
Fonds Partenaires Gestion SA 121, bld Haussmann – 75008 Paris	Président Directeur Général
Lazard Frères (SAS) 121, bld Haussmann – 75008 Paris	Associé-Gérant
Maisons Lazard (SAS) 121, boulevard Haussman – 75008 Paris	Associé-Gérant
Lazard Frères Banque 121, bld Haussmann – 75008 Paris	Censeur
Lazard LLC (Deleware – USA)	Member
LAZ-MD Holdings L.L.C. (Deleware – USA)	Member
Partena SCS 12, avenue Percier – 75008 Paris	Associé-Gérant
Topazholding SAS 12, avenue Percier – 75008 Paris	Président
Crédit Agricole Lazard Financial Products Bank 11 Moorfields Highwalk – London EC2Y 9DY	Deputy Chairman
Crédit Agricole Lazard Financial Products Limited (UK)	Deputy Chairman
Lazard Asia Limited	Director
SPC SAS 2720 chemin Saint Bernard – 06220 Vallauris	Membre du Conseil de surveillance
Laboratoire des Granions SA 7, rue de l'Industrie – Monaco	Administrateur
La Foncière LFPI SAS 128, bld Haussmann – 75008 Paris	Président

La Financière Patrimoniale d'Investissement – LFPI SAS 128, bld Haussmann – 75008 Paris	Président
LFPI Gestion SAS 128, boulevard Haussmann – 75008 Paris	Administrateur
SC Capinvest 9 avenue Frédéric Le Play – 75007 Paris	Gérant
ORCA SAS 10, avenue Percier – 75008 Paris	Représentant de Capinvest désignée membre du Comité de Surveillance
JOLIETTE PARKINGS SAS 55, boulevard Péreire – 75017 Paris	Membre du Conseil d'administration
JOLIETTE BATIMENTS SAS 55, boulevard Péreire – 75017 Paris	Membre du Conseil d'administration
AUDIKA SA 24, avenue de Friedland – 75008 Paris	Représentant permanent de Fonds Partenaires-Gestion au conseil d'administration jusqu'au 28 juin 2007
IMMAT1 SAS 10, avenue Percier – 75008 Paris	Membre du conseil de surveillance. Représentant de Fonds Partenaires-Gestion désignée Président le 1er février 2006.
FINANCIERE BURGIEENNE 400, chemin de la Craz – 01440 Viriat	Représentant de Fonds Partenaires-Gestion désignée Président le 1er février 2006
FAAB INTERNATIONAL 400, chemin de la Craz – 01440 Viriat	Membre du Conseil de surveillance
KOTAO SA 558, rue des Essards – 71000 Mâcon	Membre du conseil de surveillance
FINEXPLO (ex TITANINVEST) SAS rue de l'Industrie – 21270 Pontailler sur Saône	Membre du Comité de direction
BARTIN RECYCLYNG GROUP 15, rue Albert et Paul Thouvenin – 18100 Vierzon	Président du Conseil de surveillance en tant que représentant de Capinvest
HYGINVEST SAS 3 Chemin des Frênes – 59152 Gruson	Membre du Comité de surveillance
FINAPER 1 SAS 10, avenue Percier – 75008 Paris	Membre du Comité de surveillance nommé par AG du 28.07.05 dans le cadre de l'acquisition du groupe Or Brun
FINAVEN SAS 10, avenue Percier – 75008 Paris	Représentant de LFPI Membre du Comité de surveillance
SOPARFIN SAS 128, boulevard Haussmann – 75008 Paris	Représentant de La Foncière LFPI Présidente
SOPARFON SAS 128, boulevard Haussmann – 75008 Paris	Représentant de La Foncière LFPI Présidente
28 sociétés civiles de gestion immobilière Ayant toutes leur siège social au 128, boulevard Haussmann – 75008 Paris	Représentant de La Foncière LFPI Présidente de SOPARFIN et SOPARFON elles-mêmes gérantes des SCI

• Monsieur Jean EICHENLAUB :

Depuis le 14 septembre 2007, représentant permanent de la société EUROPEAN CAPITAL S.A. SICAR au sein du conseil d'administration de la société anonyme Audika
Siège social : 24 avenue de Friedland 75008 Paris,
SIREN 310 612 387, R.C.S. Paris,

Mandats et fonctions exercées au cours de l'exercice 2007

European Capital Financial Services Ltd 25 Bedford Street, London, WC2E 9ES, UK	Director
ECAS Agent SAS 55 avenue Hoche, 75008 Paris	Président
Hejenion SA Tour d'Asnières, Bâtiment C, Hall n°2, 4 avenue Laurent Cely, 92600 Asnières sur Seine	Membre du Conseil de Surveillance
Unternehmensverwaltungsgesellschaft Tramontane mbH c/o Metall Technologie Holding GmbH Holzener Str. 39 D-58708 Menden, Deutschland	Managing Director
Metall Technologie Holding GmbH Holzener Str. 39, D-58708 Menden, Deutschland	Managing Director

- **Monsieur Jacques PANCRAZI :**

Depuis le 14 septembre 2007, administrateur de la société anonyme Audika
Siège social : 24 avenue de Friedland 75008 Paris,
SIREN 310 612 387, R.C.S. Paris,

■ 7.1.11 Attribution de jetons de présence

Aucune proposition d'attribution de jetons de présence au Conseil d'Administration n'est proposée à l'Assemblée Générale Ordinaire.

■ 7.1.12 Ratification des cooptations faites à titre provisoire par le Conseil d'Administration - Renouvellement des mandats

L'assemblée générale ratifie la cooptation de :

- **Monsieur Julien TONNARD**

16 boulevard Maillot 92200 Neuilly-sur-Seine, coopté par le conseil d'administration du 03.07.07 en remplacement d'Olivier LANGE démissionnaire qui avait été nommé par l'assemblée générale du 14.11.06 et dont le mandat expirait à l'issue de l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2012 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2011.

L'assemblée générale ratifie la cooptation de :

- **Madame Dominique BAUDOUIN -TONNARD**

54 avenue Sainte-Foy 92200 Neuilly-sur-Seine, cooptée par le conseil d'administration du 03.07.07 en remplacement de FONDS PARTENAIRES-GESTION démissionnaire qui avait été nommée par l'assemblée générale du 14.11.06 et dont le mandat expirait à l'issue de l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2012 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2011.

L'assemblée générale ratifie la cooptation de :

la société **EUROPEAN CAPITAL SA SICAR**

2 boulevard Konrad Adenauer - L-1115 Luxembourg, cooptée par le conseil d'administration du 14.09.07 en remplacement de Julien TONNARD démissionnaire lui-même coopté par le conseil d'administration du 03.07.07 en remplacement d'Olivier LANGE démissionnaire qui avait été nommé par l'assemblée générale du 14.11.06 et dont le mandat expirait à l'issue de l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2012 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2011.

L'assemblée générale ratifie la cooptation de :

• **Monsieur Jacques PANCRAZI**

3 rue Davioud 75016 Paris, coopté par le conseil d'administration du 14.09.07 en remplacement de Philippe LANGZAM démissionnaire qui avait été nommé par l'assemblée générale du 15.06.04 et dont le mandat expirait à l'issue de l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2010 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2009.

L'assemblée générale ratifie la cooptation de :

la société **HOLTON** (anciennement FINANCIÈRE H), société par actions simplifiée au capital de 270 852,30 €, dont le siège social est 12 rue Arsène Houssaye 75008 Paris, immatriculée sous le n° SIREN 499 194 231, R.C.S. Paris. Coptée par le conseil d'administration du 04.01.08 en remplacement de la société HOLTON démissionnaire qui avait été nommée par l'assemblée générale du 15.06.04 et dont le mandat expirait à l'issue de l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2010 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2009.

7.2 Commissaires aux comptes

7.2.1 Commissaires aux comptes titulaires

Pierre-Henri Scacchi & Associés

société anonyme au capital de 200 000,00 €

siège social : 23 rue d'Anjou 75008 Paris

SIREN 408 272 375, R.C.S. Paris

a été désignée en qualité de commissaire aux comptes titulaire, pour une durée prenant fin lors de l'assemblée qui approuvera les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Deloitte et Associés

société anonyme au capital de 1 723 040,00 €

siège social : 185, avenue Charles-de-Gaulle 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

SIREN 572 028 041, R.C.S. Nanterre

a été nommée le 15 juin 2004 en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour un mandat expirant au moment de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

7.2.2 Commissaires aux comptes suppléants

Monsieur Philippe AGNELLET

23 rue d'Anjou 75008 Paris

a été désigné en qualité de commissaire aux comptes suppléant, pour une durée prenant fin lors de l'assemblée qui approuvera les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

La société BEAS ; 7-9 Villa Houssay 92524 Neuilly-sur-Seine, a été nommée le 15 juin 2004 en qualité de commissaire aux comptes suppléant, pour un mandat expirant au moment de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

7.2.3 Honoraires des commissaires aux comptes

Exercice 2007	Deloitte et Associés		Pierre-Henri Scacchi et associés	
	Montant HT	%	Montant HT	%
Audit				
Commissariat aux comptes, certifications, examen des comptes individuels et consolidés	110 000 €	100%	110 000 €	100%
Autres missions				
TOTAL	110 000 €	100%	110 000 €	100%

7.3 Attestation des Commissaires aux Comptes du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées

Exercice clos le 31 décembre 2007

Sur la base de notre audit des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007, nous certifions que le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées déterminé par la société, figurant dans le document joint et s'élevant à 949 351 euros, est exact et concorde avec les sommes inscrites à ce titre en comptabilité.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 28 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

Pierre-Henri Scacchi & Associés
Alain Zentar
23 rue d'Anjou
75008 Paris

Deloitte & Associés
Christophe Perrau
185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

7.4 Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le contrôle interne

Ce rapport a été établi par le Président du Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007. Sous la responsabilité du Conseil d'Administration, il revient à la Direction de définir et de mettre en oeuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Conformément à la loi, l'objet de ce rapport est de rendre compte des procédures de contrôle interne mises en place par la société Audika.

Le rapport établi en application de l'article L225.237 du Code du Commerce a fait l'objet d'une revue par le Conseil d'Administration. Cette revue et les travaux réalisés en 2007 n'ont pas révélé de défaillances notables ou d'insuffisance grave sur l'organisation du contrôle interne.

7.4.1 Contrôle interne

1 Définition du contrôle interne

La société Audika définit le contrôle interne comme un processus mis en oeuvre par le Conseil d'Administration, la Direction et le personnel en vue d'assurer une gestion rigoureuse et efficace de la société.

Cette définition implique :

- Le respect des politiques et procédures définies par la Direction, ainsi que la conformité aux lois et règlements en vigueur ;
- La sauvegarde des actifs ;
- La prévention des fraudes et erreurs ;
- La sincérité et l'exhaustivité des informations financières.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreur et de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant pas fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

2 Principaux acteurs du contrôle interne

Le groupe Audika est organisé de la manière suivante :

- Les centrales d'achat de produits et de services, qui sont gérées par les sociétés Audika et Sarffa ;
- Les centres de détail, qui sont gérés par des sociétés régionales de distribution (Audika Ouest, Audika Centre Audiométrique, Institut de l'Audition du Var, Audika Alpes, Elstar, CFA, Audika AAC et SCS Audika) ;
- Les centres de détail n'ont pas d'autonomie de gestion ni de responsabilité dans le processus de décisions. Le contrôle interne repose d'une part, sur les directeurs régionaux chargés de la mise en place de la politique commerciale décidée par la Direction Générale et la Direction Exécutive et, d'autre part, sur les assistantes des centres de détail, chargées d'appliquer au quotidien cette politique commerciale.

Les principaux acteurs du contrôle interne sont :

- Le Conseil d'Administration ;
- La Direction générale (qui définit aux différents services les objectifs et les éléments de suivi permettant leur suivi) et le Comité de Direction ;
- La Direction des Services Informatiques, chargée de

veiller au bon fonctionnement des systèmes d'information ;

- Les différents responsables de services, chargés de veiller au respect des objectifs et à l'information de la Direction Générale.

3 Organisation du contrôle interne

Même s'il n'existe pas de charte d'éthique formalisée et écrite, le Président a développé une culture d'entreprise basée sur des valeurs d'honnêteté, de compétence, de réactivité, de qualité et de respect du client.

Par ailleurs, les procédures mises en œuvre au sein des différents services cités ci-après ont été définies dans le but d'atteindre les objectifs assignés à un système de contrôle interne (donner une assurance raisonnable quant à la prévention des risques majeurs pouvant être rencontrés par le Groupe).

La Direction Financière

Le service administratif et financier de la société Audika est placé sous l'autorité d'un Directeur qui dépend hiérarchiquement de la Direction Générale.

Le directeur financier est assisté dans sa mission d'un chef comptable supervisant les comptabilités générales et les équipes comptables. La comptabilité est tenue sous AS400 utilisé pour l'ensemble des sociétés du groupe. Le plan de compte est commun au groupe. Le contrôle interne repose sur une approche centralisée des flux, au travers d'un système informatique unique.

La Direction Financière a mis en place un document de procédures comptables applicables par chaque collaborateur de centre. Les Directeurs Régionaux sont notamment chargés de veiller à la bonne application de ces procédures financières. Parallèlement, les Directeurs Régionaux doivent veiller à la bonne gestion des centres grâce à une série de points de contrôle qui sont régulièrement effectués.

Le contrôle de gestion

Le contrôleur de gestion est chargé de l'élaboration des instruments nécessaires au suivi permanent des résultats (tableaux de bord, procédures de recueil et de transmission des informations, programme de traitement de l'information – en collaboration avec le Directeur Exécutif et le Directeur des Systèmes d'Information).

La communication financière

A partir des données financières (en provenance de la Direction Financière et du Contrôle de gestion), la Direction Générale élabore les différents supports de communication financière dans le cadre des dispositions réglementaires de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

La communication financière s'adresse en priorité aux actionnaires, aux analystes et aux investisseurs.

Les informations financières sont disponibles via les communiqués financiers, les rapports annuels, les diaporamas, les lettres aux actionnaires et le site Internet du Groupe.

La Direction Exécutive

La Direction Exécutive applique dans le réseau un certain nombre de procédures (Guide de fonctionnement des Directeurs Régionaux, Conditions de ventes, Procédures comptables ...) qui doivent permettre la sauvegarde des actifs, la prévention des fraudes et erreurs au niveau des centres. Chaque collaborateur de centre dispose ainsi d'un document reprenant l'intégralité des conditions de ventes qui doivent être appliquées dans le réseau et qui permettent la bonne gestion de chaque centre. Parallèlement à la réception de ce document, ces collaborateurs suivent régulièrement des formations (via des formateurs régionaux) qui permettent de valider que les conditions de ventes sont bien comprises et bien appliquées.

Le groupe Audika a également mis en place, en complément de la Direction du Réseau au niveau du Siège, plusieurs Directions Régionales. Les Directeurs Régionaux sont notamment chargés de veiller au suivi de l'activité commerciale de chaque centre (en fonction des objectifs fixés chaque début d'année) et à leur bonne gestion.

Autres dispositifs contribuant au contrôle interne de la société

Le groupe Audika fait appel de manière ponctuelle à des auditeurs extérieurs spécialisés (assurances, informatique, juridique..).

■ 7.4.2 Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

1 Elaboration des budgets

Le chiffre d'affaires

Chaque Direction Régionale réalise pour chacun des centres de sa région une fiche d'objectif reprenant les principaux indicateurs de performances (chiffre d'affaires appareillage, piles, accessoires...). Ces données, une fois validées par la Direction Générale, sont consolidées par la Direction Financière pour obtenir l'objectif de chiffre d'affaires du Groupe.

Ces données sont ensuite mensualisées pour permettre un suivi régulier des performances.

Les charges

Sur la base des charges constatées en fin d'exercice, la Direction Financière détermine celles qui ont un caractère récurrent et qui vont se retrouver sur le nouveau budget. A cela viennent s'ajouter les nouvelles charges qui sont étudiées poste par poste. A titre d'exemple, chaque responsable de service détermine ses besoins en terme de recrutement en lien avec le service des Ressources Humaines. Ces demandes de recrutement, une fois validées par la Direction Générale, sont incluses au budget.

Les investissements

La Direction Générale détermine une enveloppe qui sert de « cadre budgétaire ». Les responsables de services déterminent l'ensemble de leur besoin en matière d'investissement. Ceux-ci, une fois validés par la Direction Générale sont inclus au budget. En matière de développement (acquisitions, créations), la Direction Financière valide avec la Direction Générale les capacités financières qui pourront être allouées à ce poste.

2 Suivi de la réalisation budgétaire et reporting

Un certain nombre de tableaux de bord ont été développés en 2006 afin d'affiner encore le suivi budgétaire ainsi que les indicateurs de gestion. Ces tableaux répondent aussi bien à des problématiques comptables (trésorerie, stocks, balance clients) qu'à des problématiques commerciales (analyse des ventes, tableau de pilotage) ou de gestion (indicateurs de gestion).

Ces tableaux de bord constituent une des bases du contrôle interne au sein du Groupe.

Depuis juin 2006, afin de permettre un suivi plus fin et d'accroître la réactivité des équipes, un certain nombre d'indicateurs sont diffusés de façon quotidienne, hebdomadaire ou mensuelle :

Les indicateurs quotidiens

Ils permettent de suivre au jour le jour le chiffre d'affaires, son évolution par rapport à N-1 ainsi que l'avancement par rapport aux objectifs. Ils fournissent aussi un certain nombre d'indicateurs de gestion. L'ensemble des données est disponible au niveau du Siège ou au niveau régional en fonction des destinataires.

Les indicateurs hebdomadaires

Ils permettent d'avoir des indicateurs de performances comparatifs entre les différentes régions et fournissent des indicateurs de gestion plus fins.

Les indicateurs mensuels

Ils reprennent les informations quotidiennes et hebdomadaires sur l'ensemble du mois et donnent un niveau de détail de l'information beaucoup plus fin (centre par centre).

La liste des destinataires de ces indicateurs est soumise à l'approbation de la Direction Générale et fait l'objet d'un contrôle régulier.

Au niveau des charges, la Direction Financière prépare mensuellement un tableau de reporting qui permet de déterminer si les charges sont en adéquation avec le cadrage budgétaire et les performances de l'entreprise. Les Ressources Humaines établissent mensuellement un suivi des recrutements ainsi qu'un suivi de la masse salariale.

Au niveau des investissements, la Direction générale a mis en place des suivis de budgets d'investissements annuels par service. Le suivi régulier des opérations d'investissements (par la Direction Générale et par la Direction Financière) contribue à la rigoureuse et efficace gestion de la société.

Arrêtés des comptes et clôtures comptables

Il est procédé à des reportings mensuels à usage interne, non audités, permettant de faire un rapprochement entre les données comptables et les données budgétaires.

Par ailleurs l'arrêté semestriel et la clôture annuelle sont audités par les Commissaires aux Comptes, approuvés par le Conseil d'Administration et publiés dans le respect des procédures légales et réglementaires.

Ces arrêtés et clôtures sont réalisés suivant des procédures comptables harmonisées au sein du Groupe (reconnaissance du chiffre d'affaires, règles de provisionnement, règles de séparation des exercices, calcul de la participation, calcul de l'impôt). A chaque clôture comptable (semestrielle ou annuelle), les comptes sont analysés et justifiés dans un « dossier d'arrêté » structuré.

Méthodes de provisionnement sur risques et litiges

A chaque arrêté semestriel et à chaque clôture annuelle, la Direction Financière effectue une revue de l'ensemble des éventuelles provisions à constituer.

La Direction Générale est informée de tous les événements susceptibles de donner lieu à constitution de provision, dès qu'ils se produisent :

- Risque de défaillance d'un client
- Difficulté anormale de recouvrement,
- Litige avec un tiers

Consolidation des comptes

L'élaboration de la consolidation des comptes est centralisée au sein du service administratif et financier de la société Audika avec l'assistance d'un cabinet extérieur spécialisé. Le logiciel de consolidation utilisé est le logiciel Reflex (groupe AS).

Le processus de consolidation comporte notamment les contrôles et vérifications suivants :

- Vérification de la réciprocité des soldes intersociétés devant être éliminés,

- Vérification de la cohérence des comptabilités sociales prises en compte,
- Remontée de liasses de consolidation par chacune des sociétés dans un format défini par le Groupe,
- Calcul des provisions des engagements de retraite,
- Justification et analyse de l'ensemble des retraitements de consolidation selon les règles comptables en vigueur.

Autres éléments de suivi

Différents tableaux ont été mis en place, principalement relatifs :

- Au suivi des opérations de croissance externe (tableaux de suivi des titres et des différents impacts de la croissance externe dans les comptes consolidés) ;
- Au suivi de l'endettement (tableau de suivi de l'endettement et du respect des covenants) ;
- Au suivi de la Trésorerie : Un mécanisme de fusion d'échelle d'intérêts a été mis en place avec les principales banques du Groupe, permettant d'optimiser la gestion de la trésorerie excédentaire du Groupe et de disposer en temps réel d'une vision centralisée de la position de trésorerie de chacune des sociétés du Groupe.
- Au suivi des engagements hors-bilan : à chaque arrêté ou clôture, un recensement systématique des engagements hors bilan est réalisé par la Direction Financière auprès de chacune des sociétés du Groupe.

Les autres procédures, bien que non écrites, couvrent l'ensemble des principaux processus de contrôle interne. Sur l'ensemble de ces cycles, des documents standard ont été développés dans le but de renforcer le contrôle interne.

■ 7.4.3 Procédures relatives aux activités opérationnelles

Les procédures de contrôle interne du Groupe permettent notamment :

- le suivi de l'activité commerciale

- la gestion des ressources humaines
- la sécurisation des données informatiques

Le suivi de l'activité commerciale

Mission

Les réunions mensuelles du Comité de Direction, sous la conduite des Co-Présidents, ont pour objectif de faire un bilan complet de l'activité des différents services (commercial, marketing, développement) au cours du mois écoulé, de contrôler les différents indicateurs de gestion et de valider les projets en cours.

Composition

L'ensemble des responsables de services concernés sont représentés lors des réunions de suivi d'activité : Direction Générale, Direction du Développement, Direction Exécutive, Direction Marketing et Contrôle de Gestion.

Travaux

Au cours de l'exercice écoulé, le Comité de Contrôle Interne s'est réuni 11 fois . La Direction Générale s'appuie notamment sur le reporting d'activité issu des différents indicateurs cités précédemment ainsi que sur l'ensemble des tableaux de bord générés par les différents services.

La gestion des ressources humaines

Les recrutements

- Pour le réseau : toute demande de recrutement doit au préalable être validée par le Directeur Régional, la Responsable des Ressources Humaines et la Direction Exécutive.
- Pour le Siège : toute demande de recrutement doit au préalable être validée par le Responsable de service, la Responsable des Ressources Humaines et la Direction Générale.

L'intégration

- Pour le réseau : dans un souci constant d'homogénéité et de qualité des prestations, chaque personne (audioprothésiste ou assistant(e) commercial(e) fait

l'objet d'un parcours d'intégration similaire. Des sessions de formations sont régulièrement organisées au siège et permettent à chaque nouveau collaborateur d'appréhender le fonctionnement du Groupe et de se familiariser avec les procédures techniques et commerciales propres à Audika.

Par ailleurs, chaque audioprothésiste est formé au « Protocole d'appareillage » développé en interne par Audika, protocole qui a pour objectif d'avoir la même qualité de prestations dans l'ensemble du réseau.

Enfin, un suivi régulier est fait auprès des équipes par des formateurs régionaux.

- Pour le siège : chaque nouveau collaborateur est sensibilisé au travers d'un parcours d'intégration au fonctionnement et aux procédures du Groupe ainsi qu'aux spécificités du secteur d'activité.

Les entretiens annuels et l'évaluation des collaborateurs :

Une procédure (réactualisée début 2007) définit les modalités de suivi de chaque collaborateur par leur responsable hiérarchique au travers d'un certain nombre de documents (questionnaire préalable à l'entretien, fiche d'évaluation des performances, détermination des objectifs annuels...).

La sécurisation des données informatiques

Développé en 2004, le logiciel de gestion informatique Audikanet a été déployé progressivement dans l'ensemble des centres du réseau au cours de l'exercice 2005. Chaque collaborateur de centre a fait l'objet d'une formation à ce nouveau système. Aujourd'hui l'ensemble des centres du réseau est équipé (sauf les acquisitions les plus récentes pour lesquelles l'équipement est planifié dès le début de l'intégration).

Ce logiciel de gestion informatique permet d'accélérer la remontée d'informations (commerciale, marketing et financière) et, en conséquence, d'être plus performant et plus réactif en matière de contrôle interne.

Audikanet est un logiciel entièrement développé en interne, basé sur une base de données Oracle et un frontal PHP. Cet intranet permet une centralisation des accès en regroupant en un point unique toutes les données sensibles.

La gestion des droits utilisateurs est déterminée par des profils suivant l'activité de chaque personnel de la société. Certains droits sont limités à la simple consultation et d'autres au passage de commande/facturation. Toute action est consignée dans un journal d'activité avec identification de l'utilisateur. La seule interface utilisateur possible est le frontal PHP ce qui fait qu'en aucun cas les données présentes sur le serveur Oracle sont directement accessibles.

Les serveurs de production sont centralisés dans une salle informatique sécurisée avec redondance de serveurs miroirs ainsi qu'une sauvegarde quotidienne des données chez un prestataire extérieur.

■ 7.4.4 Contrôle interne en Italie

Le Groupe Audika a amorcé son développement international en septembre 2007. La mise en place du contrôle interne dans la structure italienne suit les mêmes principes que pour la structure française.

1 Principaux acteurs du contrôle interne

Les principaux acteurs du contrôle interne sont :

- Le Conseil d'Administration du Groupe ;
- La Direction générale (qui définit aux différents services les objectifs et les éléments de suivi permettant leur suivi)
- La Direction de la filiale italienne représentée par Philippe Chapalain, son administrateur.
- Les managers de la structure et la responsable administrative de la structure.

Les centres de détail n'ont pas d'autonomie de gestion ni de responsabilité dans le processus de décisions. Le contrôle interne repose principalement sur la Direction Italie chargée de la mise en place de la politique commerciale décidée par la Direction Générale France.

2 Elaboration des budgets

Le chiffre d'affaires

L'administrateur de la structure italienne, en accord avec les managers italiens, a déterminé un objectif annuel de chiffre d'affaires par centre existant au 31 décembre de l'année 2007. Ces données, une fois validées par le Conseil d'Administration et la Direction Générale du Groupe, sont consolidées par la Direction Financière pour obtenir l'objectif de chiffre d'affaires du Groupe.

Ces données sont ensuite mensualisées pour permettre un suivi régulier des performances.

Les charges

Sur la base des charges constatées en 2007, la Direction Italie détermine celles qui ont un caractère récurrent. A cela viennent s'ajouter les nouvelles charges qui sont étudiées poste par poste.

Les investissements

La Direction Générale, en accord avec la Direction Italie, détermine une enveloppe qui sert de « cadre budgétaire ».

3 Suivi de la réalisation budgétaire et reporting

Des premiers tableaux de bord ont été développés en 2007 afin de permettre le suivi budgétaire. Ces tableaux répondent principalement à des problématiques commerciales (analyse des ventes, tableau de pilotage) ou de gestion (charges constatées ou estimées). Ne disposant pas encore d'un outil comparable à celui développé en France, ces indicateurs sont diffusés de façon mensuelle ou trimestrielle (suivi du chiffre d'affaires par centre, compte de résultat estimatif par centre).

La liste des destinataires de ces indicateurs est soumise à l'approbation de la Direction Générale et fait l'objet d'un contrôle régulier.

4 Arrêtés des comptes et clôtures comptables

Les arrêtés et clôtures sont réalisés suivant des procédures comptables harmonisées au sein du Groupe en tenant compte des règles comptables italiennes (reconnaissance du chiffre d'affaires, règles de provisionnement, règles de séparation des exercices, calcul de l'impôt). À chaque clôture comptable (semestrielle ou annuelle), les comptes sont analysés et justifiés dans un « dossier d'arrêté » structuré.

5 Consolidation des comptes

L'élaboration de la consolidation des comptes est centralisée au sein du service administratif et financier de la société Audika avec l'assistance d'un cabinet extérieur spécialisé basé à Turin.

Le processus de consolidation comporte notamment les contrôles et vérifications suivants :

- Vérification de la cohérence des comptabilités sociales prises en compte,
- Remontée de liasses de consolidation par chacune des sociétés dans un format défini par le Groupe,
- Justification et analyse de l'ensemble des retraitements de consolidation selon les règles comptables en vigueur.

Alain Tonnard

Co-Président

7.5 Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de Commerce sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Audika pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Audika et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en oeuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

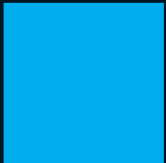
Paris et Neuilly-sur-Seine, le 28 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

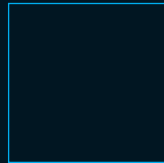
Pierre-Henri Scacchi & Associés
Alain Zentar
23 rue d'Anjou
75008 Paris

Deloitte & Associés
Christophe Perrau
185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Tableau de bord de l'actionnaire



CHAPITRE
8





8.1 Renseignements de caractère général concernant l'émetteur et le capital

■ 8.1.1 Renseignements concernant l'émetteur

Dénomination Sociale

AUDIKA

Dépôt de l'acte

Le 7 juillet 1977

Siège social

24, Avenue de Friedland - 75008 PARIS.

Durée de vie

Jusqu'au 4 août 2076, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée décidées par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Forme juridique

Société anonyme à conseil d'administration régie notamment par les articles L.225-1 à L.225-257 du code de commerce.

Exercice social

L'année sociale commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet :

- L'acquisition par tous moyens, la gestion, la revente éventuelle de toutes participations dans le capital de sociétés françaises ou étrangères dont l'activité est celle d'achat, de vente, promotion, import, export, distribution, fabrication, réparation de prothèses auditives et tous accessoires ainsi que celle de franchisage ;
- Toutes prestations de services dans le cadre de l'animation de l'activité des sociétés dans lesquelles elle détient des participations ;
- La fourniture de toutes prestations de services en matière commerciale, financière, administrative ou autre, ainsi que la réalisation de toutes opérations financières, immobilières ou commerciales tant au

profit ou à destination des sociétés dans lesquelles est détenue une participation que de tiers ;

- La promotion, la création et le développement d'entreprises commerciales et industrielles ;
- L'achat, la vente, l'édification, la prise à bail, l'exploitation de tous bureaux, boutiques, ateliers et usines rentrant dans le cadre de cette activité, ou de toutes activités connexes. Elle aura en outre, la possibilité d'agir en qualité d'agent commercial ;
- La prise, l'acquisition, l'exploitation, la vente ou l'octroi de toutes licences ou brevets ou marques de fabriques et autres droits de propriété industrielle ou intellectuelle entrant dans l'objet de la société ;
- L'activité d'agence de publicité ;
- La cession ou l'apport de tout ou partie de l'actif de la société ainsi que toutes opérations de location ou de sous-location ;
- La prise d'intérêt par voies d'apports, fusion, participation, souscription d'actions, de parts, ou d'obligations, ou de toute autre manière dans toutes entreprises ou sociétés se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes, notamment aux entreprises ou sociétés dont l'objet social serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social et ce, par tous moyens, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, alliances, sociétés en participations, groupement d'intérêt économique ;
- Toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

Registre du commerce et des sociétés

SIREN 310 612 387, RCS Paris

Code APE

4774 Z

■ 8.1.2 Principales dispositions légales et statutaires

1 Affectation et répartition des bénéfices

(article 23 des statuts)

Sur le bénéfice distribuable l'assemblée générale prélève les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est réparti entre toutes les actions proportionnellement à leur montant libéré et non amorti.

L'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Toutefois, les dividendes sont distribués par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

2 Assemblées générales

(articles 19 à 22 des statuts)

Les réunions ont lieu, soit au siège, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quelque soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et de la propriété de ses actions.

Les assemblées sont présidées par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le conseil. A défaut, l'assemblée élit elle-même son président.

Les procès verbaux d'assemblées sont dressés et leurs copies sont certifiées et délivrées conformément à la loi.

3 Programme de rachat d'actions

(article 25 des statuts)

L'assemblée générale ordinaire du 13 juin 2007 a :

- autorisé le conseil d'administration, pour une durée de 18 mois, à procéder à l'acquisition de ses propres actions, dans la limite de 10 % du capital, en vue de, par ordre de priorité :
 - la couverture de la dilution potentielle liée :
 - à des programmes d'attribution d'options d'achat d'actions, d'attribution gratuite d'actions ou autres allocations d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux du groupe,
 - à l'attribution d'actions aux salariés au titre de leur participation aux résultats de l'entreprise, dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise ou dans le cadre de toute autre formule d'épargne salariale,
 - à la remise d'actions lors de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, échange, attribution ou de toute autre manière,
 - aux obligations afférentes à des titres de créance donnant accès au capital ;
 - la conclusion avec un prestataire de service d'investissement d'un contrat de liquidité conforme à une chartre de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
 - la remise d'actions dans le cadre d'opérations de croissance externe à titre de paiement, d'échange ou d'apport.

- décidé que l'acquisition, la cession ou le transfert par la société de ces actions pourrait être effectué par tous moyens et que le prix à payer par la société lors de l'achat de ses propres actions ne pourra être supérieur par action à 42,00 € (hors frais).

Au cours de l'exercice écoulé, la société n'a procédé à aucune opération sur ses propres actions. La société ne détenait aucune de ses propres actions à l'ouverture de l'exercice au 1er janvier 2007 et aucune à la clôture au 31 décembre 2007.

4 Franchissements de seuil

(article 11.3 des statuts)

Si les actions de la société sont admises aux négociations sur un marché réglementé ou sur un marché d'instruments financiers admettant aux négociations des actions pouvant être inscrites en compte chez un intermédiaire habilité dans les conditions prévues à l'article L.211-4 du code monétaire et financier, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus des seuils précisés à l'article L.233-7 – I. du code de commerce, informe la société, dans le délai requis par la réglementation en vigueur, du nombre total d'actions et de droits de vote de celle-ci qu'elle possède ou qu'elle est réputée posséder au sens de l'article L.233-9 du code de commerce.

Cette information est également faite dans le même délai lorsque la participation en capital ou en droit de vote devient inférieure aux seuils mentionnés ci-dessus.

La personne tenue de donner l'information ci-dessus précise le nombre de titres qu'elle possède donnant accès à terme au capital ainsi que les droits de vote qui y sont attachés.

En cas de franchissement de seuil du dixième ou du cinquième du capital ou des droits de vote, doivent être également données les autres informations mentionnées à l'article L.233-7 du code de commerce.

5 Droits de vote

(article 11.2 des statuts)

Chaque action donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital social qu'elle représente. Toutefois, les actions entièrement libérées et inscrites nominativement depuis plus de quatre ans bénéficient d'un droit de vote double.

6 Faits exceptionnels et litiges

A la connaissance de la société, il n'existe pas, à ce jour, de faits exceptionnels ou de litiges pouvant avoir ou ayant eu dans le passé récent, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine d'Audika et de ses filiales.

7 Consultation des documents sociaux, comptables et juridiques

Les statuts, procès verbaux et autres documents sociaux, comptables ou juridiques peuvent être consultés à la direction générale de la société : 24, avenue de Friedland – 75008 PARIS.

■ 8.1.3 Renseignements concernant le capital social

1 Capital social

(article 7 des statuts)

Le capital social s'élève à 283 500 €. Il est divisé en 9 450 000 actions, entièrement libérées, toutes de même catégorie. La valeur nominale des actions est de 0,03 €.

2 Répartition du capital et des droits de vote

Actionnaires	31/12/2007				31/12/2006			
	Actions		Droits de vote		Actions		Droits de vote	
HOLTON	5 097 600	53,94%	5 097 600	53,94%	5 097 600	53,94%	5 097 600	53,94%
Public	4 352 400	46,06%	4 353 342	46,06%	4 352 400	46,06%	4 353 171	46,06%
Total	9 450 000	100,00%	9 450 942	100,00%	9 450 000	100,00%	9 450 771	100,00%

Franchissement de seuils

Le tableau ci-dessous indique l'identité des actionnaires détenant, au 31 décembre 2007, plus de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33,33 %, 50 %, 66,66 %, 90 % ou 95 % du capital ou des droits de vote aux assemblées générales, et des modifications intervenues au cours de l'exercice écoulé :

Actionnaire	Détention en capital	Détention en droits de vote	Franchissements de seuils intervenus en capital	Franchissements de seuils intervenus en droits de vote
HOLTON	plus de 50 %	plus de 50 %	néant	néant
FIDELITY INVESTMENTS INTERNATIONAL	plus de 5%	plus de 5%	5% à la hausse	5% à la hausse

Audika a été informé au cours de l'exercice que Fidelity Investments International détenait plus de 5% du capital ou des droits de vote.

Auto-contrôle

Les sociétés contrôlées par la société Audika ne détiennent pas d'actions Audika.

Prises de participation significatives par la société et prises de contrôle dans d'autres sociétés

Au cours de l'exercice écoulé, les prises de participation représentant plus de 5 %, 10 %, 20 %, 33,33 % ou 50 %, du capital ou des droits de vote, ou les prises de contrôle, sont les suivantes :

Date	Dénomination de la société cible	Seuils franchis à la hausse	
		Capital	Droits de vote
20.04.2007	DS ACOUSTIQUE SERVICES	50%	50%
26.04.2007	CENTRE DE L'AUDITION	50%	50%
24.07.2007	AUDIKA ITALIA	50%	50%

Participation des salariés au capital au 31 décembre 2007

■ Salarié(s) détenant des actions nominatives dans la société au 31 décembre 2007 :

Salariés	Nombre d'actions	% du capital
Néant	0	0
Total	0	0

■ Actions des salariés qui font l'objet d'une gestion collective et dont les intéressés n'ont pas la libre disposition :

Cadre Juridique	Nombre d'actions	% du capital
Néant	0	0
Total	0	0

Rachat d'actions destinées à être attribuées aux salariés et aux dirigeants

Au cours de l'exercice écoulé, la société n'a acquis aucune de ses propres actions en application de l'article L.225-208 du code de commerce à fin :

- D'une attribution d'actions aux salariés au titre de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise ;
- D'une attribution gratuite d'actions aux salariés ou aux dirigeants dans les conditions prévues aux articles L.225-197-1 à L.225-197-3 du code de commerce ;
- D'une attribution d'options d'achat d'actions aux salariés ou aux dirigeants dans les conditions prévues aux articles L.225-177 et suivants du code de commerce.

3 Capital potentiel

Il n'existe aucune valeur susceptible de donner accès directement ou indirectement au capital de la société.

4 Capital autorisé non émis

Conformément à l'article L.225-100 alinéa 7, le tableau ci-dessous récapitule les délégations en cours de validité accordées au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du code de commerce :

Date de la délégation	Durée de validité	Montant du capital autorisé	Utilisation de la délégation au cours d'un exercice précédent l'exercice écoulé	Utilisation de la délégation au cours de l'exercice écoulé	Utilisation de la délégation au cours de l'exercice en cours
13 juin 2007	26 mois	50 000 €	sans objet	néant	néant

La délégation de compétence conférée au Conseil d'Administration le 13 juin 2007 sera remplacée par la délégation de compétence soumise à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 juin 2008 si elle est approuvée.

5 Pacte d'actionnaire

Néant

6 Nantissement d'actions

Néant

7 Aliénation d'actions intervenue à l'effet de régulariser les participations croisées

Néant

8 Augmentation de capital réservée aux salariés

Néant

9 Opérations réalisées par les mandataires sociaux

Acquisitions, cessions, souscriptions ou échanges d'actions Audika et transactions opérées sur les actions Audika au moyen d'instruments financiers à terme, réalisés au cours de l'exercice 2007 par les mandataires sociaux et les personnes ayant avec eux des liens personnels étroits : néant

10 Évolution du capital d'AUDIKA

Date	Nature des opérations	Augmentation du capital	Prime d'émission ou d'apport	Nombre d'actions	Valeur nominale	Capital après opération
07.07.1977	Création de la société	100 000 F	-	1 000	100 F	100 000 F
26.11.1984	Augmentation de capital	150 000 F	-	2 500	100 F	250 000 F
31.12.1997	Fusion-absorption avec l'Européenne de l'Audition	110 000 F	1 649 102 F	3 600	100 F	360 000 F
31.12.1997	Division du nominal par 10	-	-	36 000	10 F	360 000 F
23.01.1998	Augmentation de capital par incorporation de réserves	1 140 000 F	-	150 000	10 F	1 500 000 F
27.04.1998	Division du nominal par 5	-	-	750 000	2 F	1 500 000 F
26.05.1998	Augmentation de capital concomitante à l'introduction	75 000 F	7 387 500 F	787 500	2 F	1 575 000 F
30/05/2001	Augmentation de capital par incorporation de réserves et conversion du capital en €	5 856,37 F	-	787 500		1 580 856,37 F soit 241 000 €
01/07/2002	Augmentation du capital par incorporation de réserves	11 000	-	787 500	0,32 €	252 000 €
01/07/2002	Division du nominal de l'action	-	-	3 150 000	0,08	252 000 €
01/07/2005	Division du nominal de l'action	31 500		9 450 000	0.03	283 500 €

■ 8.1.4 Dividendes

Montant des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices précédents celui clos le 31/12/2007 :

Exercice	dividende global	dividende par action	montant des revenus distribués éligibles à la réfaction	montant des revenus distribués non éligibles à la réfaction
2004	1 449 000 € prélevés sur le compte « Résultat de l'exercice »	0,46 €	0,46 € x nombre d'actions détenues par les personnes physiques et par les sociétés taxées entre les mains de leurs associés personnes physiques	
2005	1 606 500 € prélevés sur le compte « Résultat de l'exercice »	0,17 €	0,17 € x nombre d'actions détenues par les personnes physiques et par les sociétés taxées entre les mains de leurs associés personnes physiques	
2006	1 984 500 € prélevés sur le compte « Résultat de l'exercice »	0,21 €	0,21 € x nombre d'actions détenues par les personnes physiques et par les sociétés taxées entre les mains de leurs associés personnes physiques	

Le groupe Audika, depuis son introduction au second marché en 1998, a développé une politique constante de distribution de dividendes. Le montant du dividende distribué correspondait jusqu'à l'exercice précédent à environ 25% du résultat net consolidé.

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale des actionnaires le versement d'un dividende de 0.41 € par action au titre de l'exercice clos le 31.12.2007. Il en résulterait une distribution totale de 3 875 K€ représentant environ 35% du résultat net consolidé.

11 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'article L.225-100-3 du Code de commerce, sont précisés ci-dessous les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

- éléments visés à l'article L.225-100-3 7° du Code de commerce : aux termes d'un acte signé en date du 14 septembre 2007 entre Messieurs Alain et Jean-Claude Tonnard et Philippe Langzam d'une part, et European Capital S.A. SICAR d'autre part, il a été convenu que les dirigeants de la société Holton s'engagent à utiliser leurs pouvoirs et leurs droits de vote dans la société Audika de sorte que la société Holton soit désignée administrateur de la société Audika et que les deux autres administrateurs soient choisis sur une liste de candidats proposés par European Capital S.A. SICAR.
- éléments visés à l'article L.225-100-3 8° du Code de commerce : aux termes des articles 14.3 et 15 des statuts, les décisions suivantes doivent être préalablement approuvées par le Conseil d'administration statuant à la majorité des 2/3 du nombre des membres du Conseil :
- les opérations susceptibles d'affecter de façon substantielle la stratégie du groupe (composé de la société et des sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce) sa structure juridique, financière ou son périmètre d'activité ;
- les émissions d'instruments financiers ou de droits susceptibles de modifier immédiatement ou à terme le capital social de la société ou des sociétés de son groupe (tel que défini ci-dessus) ;
- la modification de la politique de distribution de dividende.

■ 8.1.5 Principales données boursières

L'action Audika (code ISIN FR 0000063752) a été admise au second marché le 26 mai 1998. L'action Audika est cotée sur Euronext Paris, compartiment B, indice Cac Small 90.

Depuis le 1^{er} juillet 2005, et suite à la division du nominal de ses actions par 3, le capital de la société Audika compte 9.450.000 actions.

Le tableau ci-dessous indique les principales données boursières de l'action Audika de janvier 2006 à février 2008 :

Mois	Plus haut	Plus bas	Cours moyen	Volume moyen
Année 2006				
Janvier	19,18	17,30	18,62	16 293
Février	19,80	18,52	18,90	8 259
Mars	20,58	19,10	19,59	8 891
Avril	21,60	19,41	20,23	15 962
Mai	21,40	18,60	20,09	13 892
Juin	19,55	16,86	18,17	10 722
Juillet	20,30	18,60	19,44	5 950
Août	19,00	18,48	18,77	2 286
Septembre	19,20	17,88	18,46	3 899
Octobre	20,39	18,90	19,65	22 214
Novembre	19,00	18,50	18,80	7 101
Décembre	20,23	19,15	19,60	9 983
Année 2007				
Janvier	21,58	19,30	20,26	20 231
Février	22,85	21,40	21,88	12 042
Mars	26,24	21,50	23,50	24 074
Avril	26,26	24,00	25,32	10 149
Mai	26,80	24,06	25,35	8 051
Juin	26,69	24,51	25,51	8 728
Juillet	29,35	26,40	27,44	11 957
Août	28,00	25,50	27,04	9 355
Septembre	34,50	28,00	32,10	43 823
Octobre	35,16	31,10	33,24	18 239
Novembre	38,20	33,00	36,00	22 306
Décembre	36,70	30,89	33,90	12 908
Année 2008				
Janvier	36,40	25,50	29,56	17 480
Février	30,25	27,50	28,96	7 160

■ □ 8.2 Relations avec les actionnaires

■ 8.2.1 Communication financière

Afin d'informer de manière régulière, transparente et exhaustive, la société Audika a mis en place une véritable politique de communication financière à travers :

- Un rapport annuel complet, enregistré comme document de référence auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (A.M.F) ;
- Des avis financiers dans la presse économique et financière ainsi que des communiqués de presse diffusés en nombre et relayés par un diffuseur conformément à la directive transparence et par des sites boursiers grand public ;
- Une lettre aux actionnaires éditée au cours du troisième trimestre de chaque exercice qui donne aux destinataires un éclairage précis des faits marquants de l'exercice et des perspectives d'évolution de la société ;
- Des réunions régulières avec les analystes, gérants et journalistes ;
- Un site Internet en français et en anglais complet et mis à jour régulièrement (<http://finance.audika.com>) qui a été totalement remodelé au début de l'année 2008.

■ 8.2.2 Demande d'information

Toute demande d'informations peut être faite auprès de la société sur simple demande.

Tous les documents relatifs à la société peuvent également être consultés au siège social :
24 avenue de Friedland 75008 Paris

Responsable de l'information financière :

Alain Tonnard
Directeur Général et président du conseil d'administration
Tel : 01.55.37.30.30
Fax : 01.55.37.30.36

■ 8.2.3 Calendrier de communication

22 janvier 2008 :	Chiffre d'affaires 2007
27 mars 2008 :	Résultats 2007
15 avril 2008 :	Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2008
11 juin 2008 :	Assemblée Générale
22 juillet 2008 :	Chiffre d'affaires du 2 ^e trimestre 2008
2 septembre 2008 :	Résultats semestriels
14 octobre 2008 :	Chiffre d'affaires du 3 ^e trimestre 2008

8.3 Sociétés de bourse réalisant des études financières sur Audika

Un certain nombre de prestataires de services d'investissement suivent et/ou publient régulièrement des études sur la société Audika, à destination de leurs clients :

- Berenberg bank
- Cheuvreux
- CIC Sécurities
- Arkeon Finance
- Exane BNP Paribas
- Gilbert Dupont
- Natixis Securities
- Kepler Equities
- Oddo Midcaps
- Portzamparc

8.4 Récapitulatif des informations publiées ou rendues publiques à compter du 1^{er} janvier 2007

Document d'information annuel
(établi en application de l'article 221.1.1 du règlement Général de l'AMF)

Récapitulatif des informations publiées ou rendues publiques à compter du 1^{er} janvier 2007

Date d'émission	Support	Type	Objet
23/01/2007	La Tribune www.audika.com www.boursorama.com Companynews Site AMF	Communiqué	Chiffre d'affaires 2006
26/01/2007	BALO	Publications périodiques	Chiffres d'affaires comparés
19/03/2007	La Tribune www.audika.com www.boursorama.com Companynews Site AMF	Communiqué	Résultats 2006
20/04/2007	BALO La Tribune www.audika.com Companynews	Avis de convocation	Assemblée d'actionnaires et de porteurs de parts
24/04/2007	La Tribune www.audika.com www.boursorama.com Companynews Site AMF	Communiqué	Chiffre d'affaires T1 2007

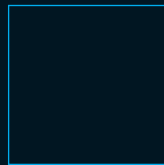
25/04/2007	BALO	Publications périodiques	Comptes annuels
02/05/2007	BALO	Publications périodiques	Chiffres d'affaires comparés
04/07/2007	La Tribune www.audika.com www.boursorama.com Companynews Site AMF	Communiqué	Rachat des obligations convertibles
04/07/2007	La Tribune www.audika.com www.boursorama.com Companynews Site AMF	Communiqué	Démarrage de l'expansion en Italie
24/07/2007	La Tribune www.audika.com www.boursorama.com Companynews Site AMF	Communiqué	Chiffres d'affaires T2 2007
01/08/2007	BALO	Publications périodiques	Chiffres d'affaires comparés
04/09/2007	La Tribune www.audika.com www.boursorama.com Companynews Site AMF	Communiqué	Résultats semestriels 2007
18/09/2007	La Tribune www.audika.com www.boursorama.com Companynews Site AMF	Communiqué	Entrée d'European Capital au sein de la holding de contrôle
24/09/2007	BALO	Publications périodiques	Résultats semestriels 2007
16/10/2007	La Tribune www.audika.com www.boursorama.com Companynews Site AMF	Communiqué	Chiffre d'affaires T3 2007
23/11/2007	BALO	Publications périodiques	Chiffres d'affaires comparés
22/01/2008	La Tribune www.audika.com www.boursorama.com Companynews Site AMF	Communiqué	Chiffre d'affaires 2007
01/02/2008	BALO	Publications périodiques	Chiffres d'affaires comparés
13/03/2008	La Tribune www.audika.com www.boursorama.com Companynews Site AMF	Communiqué	Développements en France et en Italie
27/03/2008	La Tribune www.audika.com www.boursorama.com Companynews Site AMF	Communiqué	Résultats annuels 2007

Assemblée générale mixte du 11 juin 2008



CHAPITRE

9



9.1 Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 11 juin 2008

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes convoqués conformément aux dispositions légales et statutaires,

- d'une part en Assemblée Générale Ordinaire, afin de vous rendre compte des résultats de notre gestion au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2007, d'affecter le résultat de cet exercice, de statuer sur le renouvellement du programme de rachat d'actions propres et de délibérer sur les autres points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle d'approbation des comptes et
- d'autre part, en Assemblée Générale Extraordinaire, afin notamment d'accorder au conseil d'administration une délégation de compétence pour décider l'émission de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, de statuer sur une augmentation de capital réservée aux salariés et de modifier l'article 14.3 des statuts.

9.1.1 Affectation du résultat

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale le versement d'un dividende de 0,41 € par action soit une augmentation de 95 % par rapport au dernier dividende.

Il est donc proposé le paiement d'un dividende global de 3 874 500 € (soit 0,41 € par action), prélevé :

- à concurrence de 3 351 232,38 € sur le résultat de l'exercice 2007 ;
- le solde, soit 523 267,62 €, sur le poste « Autres réserves ».

Après cette affectation, les comptes de capitaux propres s'établiront comme suit :

Capitaux propres	en €
Capital	283 500,00
Primes d'émission	913 132,49
Réserve légale	28 350,00
Autres réserves	3 657 044,79
Provisions réglementées	15 716,43
Total	4 897 743,71

Les dividendes perçus à compter du 1^{er} janvier 2008 par les personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont taxés :

- soit, conformément aux dispositions de l'article 158.3.2^o du code général des impôts, à l'impôt sur le revenu au barème progressif après avoir fait l'objet d'un abatement égal à 40 % de leur montant brut perçu et d'un abatement fixe annuel de 1 525 € ou 3 050 € (selon la situation de famille) et ouvrent droit à un crédit

d'impôt plafonné à 115 € ou 230 € (selon la situation de famille) ;

- soit, conformément au nouvel article 117 quater du CGI (issu de la loi de finances pour 2008), sur option irrévocable formulée par l'associé auprès de la société au plus tard lors de l'encaissement des dividendes, par prélèvement libératoire au taux de 18 % sur leur montant brut sans bénéfice ni de l'abattement de 40 %, ni de l'abattement fixe annuel de 1 525 € ou 3 050 €,

ni du crédit d'impôt plafonné à 115 € ou 230 € ; étant précisé que l'associé qui opte pour ce prélèvement libératoire au titre d'au moins une distribution dans l'année civile est par ailleurs privé, ainsi que l'ensemble des membres de son foyer fiscal, desdits abattements et crédit d'impôt au titre de toutes distributions de même nature pour cette même année civile. Le prélèvement de 18 % est déclaré sur l'imprimé n° 2777 et payé au Trésor par la société distributrice dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

■ En toute hypothèse, ces dividendes sont, en outre, assujettis sur leur montant brut aux prélèvements sociaux au taux de 11 % ; étant précisé toutefois, qu'en cas d'option pour le prélèvement libératoire de l'article 117 quater du CGI, la quote-part de contribution sociale généralisée à hauteur de 5,8 % n'est pas déductible du revenu imposable de l'année de son paiement. Ces prélèvements sociaux sont prélevés à la source par la société distributrice, déclarés sur l'imprimé 2777 et payés par celle-ci au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

■ 9.1.2 Dividendes versés au titre des trois exercices précédents

Il est rappelé, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, qu'il a été distribué les dividendes suivants au titre des trois exercices précédents celui clos le 31 décembre 2007 :

Exercice	dividende global	dividende par action	montant des revenus distribués éligibles à la réfaction	montant des revenus distribués non éligibles à la réfaction
2004	1 449 000 € prélevés sur le compte « Résultat de l'exercice »	0,46 €	0,46 € x nombre d'actions détenues par les personnes physiques et par les sociétés taxées entre les mains de leurs associés personnes physiques	
2005	1 606 500 € prélevés sur le compte « Résultat de l'exercice »	0,17 €	0,17 € x nombre d'actions détenues par les personnes physiques et par les sociétés taxées entre les mains de leurs associés personnes physiques	
2006	1 984 500 € prélevés sur le compte « Résultat de l'exercice »	0,21 €	0,21 € x nombre d'actions détenues par les personnes physiques et par les sociétés taxées entre les mains de leurs associés personnes physiques	

■ 9.1.3 Approbation de certaines dépenses non déductibles

Au titre des charges visées à l'article 39-4. du code général des impôts il a été réintégré dans le résultat imposable de l'exercice écoulé une somme de 10 574 € correspondant à des amortissements excédentaires ; l'impôt supporté en raison de ces charges s'élevant à 3 524 €.

■ 9.1.4 Conventions réglementées

Les conventions réglementées visées à l'article L.225-38 du code de commerce font l'objet du rapport spécial des Commissaires aux Comptes qui vous sera présenté en application de l'article L.225-40 et, le cas échéant, de l'article L.225-42, du Code de Commerce. Ces conventions seront soumises à votre approbation.

■ 9.1.5 Attribution de jetons de présence

Aucune proposition d'attribution de jetons de présence au Conseil d'Administration n'est proposée à l'Assemblée Générale Ordinaire.

■ 9.1.6 Ratification des cooptations faites à titre provisoire par le conseil d'administration – Expiration du mandat des administrateurs – Désignation de nouveaux administrateurs – Expiration du mandat des commissaires aux comptes

Ratification des cooptations d'administrateurs

Il convient de ratifier les cooptations suivantes faites à titre provisoire par le conseil d'administration :

■ Monsieur Julien TONNARD

16 boulevard Maillot 92200 Neuilly-sur-Seine, coopté par le conseil d'administration du 03.07.07 en remplacement d'Olivier LANGE qui avait été nommé par l'assemblée générale du 14.11.06, dont le mandat expire à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2011.

■ Madame Dominique BAUDOIN-TONNARD

54 avenue Sainte-Foy 92200 Neuilly-sur-Seine, cooptée par le conseil d'administration du 03.07.07 en remplacement de FONDS PARTENAIRES-GESTION qui avait été nommée par l'assemblée générale du 14.11.06, dont le mandat expire à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012, pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2011.

■ la société EUROPEAN CAPITAL SA SICAR

2 boulevard Konrad Adenauer - L-1115 Luxembourg, cooptée par le conseil d'administration du 14.09.07 en remplacement de Julien TONNARD coopté par le

conseil d'administration du 03.07.07 en remplacement d'Olivier LANGE qui avait été nommé par l'assemblée générale du 14.11.06, dont le mandat expire à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012, pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2011.

■ Monsieur Jacques PANCRAZI

3 rue Davioud 75016 Paris, coopté par le conseil d'administration du 14.09.07 en remplacement de Philippe LANGZAM nommé par l'assemblée générale du 15.06.04, dont le mandat expire à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010, pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2009.

■ la société HOLTON (anciennement FINANCIÈRE H) société par actions simplifiée au capital de 270 852,30€, dont le siège social est 12 rue Arsène Houssaye 75008 Paris, immatriculée sous le n° SIREN 499 194 231, R.C.S. Paris. Coptée par le conseil d'administration du 04.01.08 en remplacement de la société HOLTON démissionnaire qui avait été nommée par l'assemblée générale du 15.06.04 et dont le mandat expirait à l'issue de l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2010 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2009.

Expiration du mandat d'un commissaire aux comptes titulaire et de son suppléant

Il convient de renouveler, pour une durée de 6 exercices le mandat de commissaire aux comptes titulaire de :

la société PIERRE-HENRI SCACCHI ET ASSOCIÉS
23 rue d'Anjou 75008 Paris.

et de désigner en qualité de commissaire aux comptes suppléant de la société PIERRE-HENRI SCACCHI ET ASSOCIÉS :

Madame Carole PETIT
née le 2 décembre 1963 à Neuilly-sur-Seine,
domiciliée 23 rue d'Anjou 75008 Paris.

A) Rapport spécial du conseil d'administration sur les options de souscription ou d'achat d'actions consenties par la société

Néant

B) Renouvellement du programme de rachat d'actions propres

1 - Rapport sur les opérations effectuées par la société sur ses propres actions intervenues au cours de l'exercice écoulé

En application des articles L.225-209 alinéa 2 et L.225-211 alinéa 2 du code de commerce, nous vous rappelons que l'assemblée générale ordinaire du 13 juin 2007 a :

- autorisé le conseil d'administration, pour une durée de 18 mois, à procéder à l'acquisition de ses propres actions, dans la limite de 10 % du capital, en vue de, par ordre de priorité :
 - la couverture d'obligations liées :
 - à des programmes d'attribution d'options d'achat d'actions, d'attribution gratuite d'actions ou autres allocations d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux du groupe,
 - à l'attribution d'actions aux salariés au titre de leur participation aux résultats de l'entreprise, dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise ou dans le cadre de toute autre formule d'épargne salariale,

- à la remise d'actions lors de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, échange, attribution ou de toute autre manière ;

- la conclusion avec un prestataire de service d'investissement d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- la remise d'actions dans le cadre d'opérations de croissance externe à titre de paiement, d'échange ou d'apport.

- décidé que l'acquisition, la cession ou le transfert par la société de ces actions pourrait être effectué par tous moyens et que le prix à payer par la société lors de l'achat de ses propres actions ne pourra être supérieur par action à 42,00 € (hors frais).

Au cours de l'exercice écoulé, la société n'a procédé à aucune opération sur ses propres actions. La société ne détenait aucune de ses propres actions à l'ouverture de l'exercice au 1er janvier 2007 et aucune à la clôture au 31 décembre 2007.

2 - Nouvelle autorisation à donner au conseil d'administration en remplacement de la précédente autorisation concernant le programme de rachat d'actions

En remplacement de la précédente autorisation qui avait été donnée par l'assemblée générale ordinaire du 13 juin 2007, nous vous proposons, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du code de commerce, de donner au conseil d'administration une nouvelle autorisation pour acheter des actions de la société.

Les objectifs de ce programme de rachat seraient les suivants :

- la couverture d'obligations liées :
 - à des programmes d'attribution d'options d'achat d'actions, d'attribution gratuite d'actions ou autres allocations d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux du groupe,
 - à l'attribution d'actions aux salariés au titre de leur participation aux résultats de l'entreprise, dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise ou dans le cadre de toute autre formule d'épargne salariale,

- à la remise d'actions lors de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, échange, attribution ou de toute autre manière ;

- la conclusion avec un prestataire de service d'investissement d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- la remise d'actions dans le cadre d'opérations de croissance externe à titre de paiement, d'échange ou d'apport.

Il n'est pas prévu de demander d'autoriser l'annulation des actions rachetées.

Les achats pourraient porter sur un nombre d'actions tel que le nombre d'actions que la société détiendra à la suite de ces achats ne dépasse pas 10 % des actions qui composent son capital. Toutefois, le nombre d'actions acquises par la société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5 % de son capital. Le pourcentage du capital s'applique à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la décision de l'assemblée générale.

Le prix à payer par la société lors de l'achat de ses propres actions ne pourrait être supérieur par action à 50,00 € (hors frais) pour une action d'une valeur nominale de 0,03 €.

Le montant maximum des achats autorisés serait donc fixé à 47 250 000 € ; toutefois, ce montant sera limité du fait que, conformément aux dispositions de l'article L.225-210 du code de commerce, la société devra disposer de réserves, autres que la réserve légale, et de primes liées au capital social, d'un montant au moins égal à la valeur de l'ensemble des actions qu'elle serait amenée à posséder.

Les achats, cessions ou transferts, pourraient se faire par tous moyens et à tout moment y compris en période d'offre publique, au choix du conseil d'administration, sur le marché ou hors marché, y compris par des négociations de blocs et par des opérations optionnelles. La part maximale du capital acquise ou transférée sous forme de blocs de titres pourrait atteindre la totalité du programme de rachat d'actions autorisé.

L'assemblée générale déléguerait au conseil d'administration, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres motifs, d'amortissement du capital ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster le prix d'achat susvisé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

L'autorisation donnée par l'assemblée générale resterait valable pour une durée de 18 mois.

Tous pouvoirs seraient conférés au conseil d'administration pour décider la mise en œuvre et, si nécessaire, préciser les termes de l'autorisation donnée par l'assemblée, avec faculté d'en déléguer la réalisation à son président.

C) Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale extraordinaire

1 - Délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration pour décider une augmentation du capital

1.1. Délégation globale de compétence à conférer au Conseil d'Administration pour émettre tous titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite d'un plafond de 50 000 €

Sur le fondement de l'article L.225-129-2 du code de commerce, il vous est demandé de déléguer au conseil d'administration la compétence de décider d'augmenter le capital social dans la limite d'un plafond global de 50 000 €.

Cette faculté permettrait au conseil, sur ses seules décisions, de procéder à des émissions de titres de capital ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital.

Ce système est destiné à permettre de réagir au plus vite aux besoins de financement de la société, en lui permettant d'opter, le moment venu, pour l'émission, tant en France qu'à l'étranger, du type de valeurs mobilières le plus adapté, dans la limite, bien entendu, du montant de 50 000 € susvisé ; étant précisé que n'est pas comprise dans cette limite le montant

nominal des actions supplémentaires qui devraient être émises pour préserver les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant vocation à des actions.

En effet, la diversité des produits financiers et les évolutions rapides des marchés de capitaux nécessitent de disposer de la plus grande souplesse afin de choisir les modalités d'émission les plus favorables pour la société et de réaliser rapidement les opérations d'émission, en fonction des opportunités qui pourraient se présenter.

Cette autorisation serait donnée pour toute augmentation de capital réalisée en numéraire ou par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, ou, dans la limite de 10 % du capital social, rémunérant des apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital lorsque les dispositions de l'article L.225-148 relatives aux offres publiques d'échanges ne sont pas applicables ou, lorsque l'article L.225-148 du code de commerce est applicable, en rémunération de titres apportés à une offre publique d'échange sur des titres d'une société dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen ou membre de l'Organisation de Coopération et de Développement Économique.

Le conseil pourrait utiliser cette autorisation en totalité ou en partie, en une seule fois ou par tranches successives et aux moments qu'il jugera opportun.

Le conseil aurait le choix des valeurs mobilières à émettre et celui des modalités de chacune des émissions.

Le conseil d'administration aurait donc tous pouvoirs pour décider la mise en œuvre de la délégation qui lui serait consentie et arrêter les dates, les conditions et les modalités de toute émission, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent et procéder à la modification des statuts.

Le conseil d'administration aurait tous pouvoirs pour définir les modalités de placement avec le prestataire de services d'investissement chargé du placement des titres et fixer le prix des valeurs mobilières sur la base de l'analyse financière faite à cet effet par ledit établissement sous réserve de respecter, en cas d'appel public à l'épargne sans droit préférentiel de souscription, les règles concernant la fixation du prix d'émission définies à l'article L.225-136 du code de commerce.

Si le conseil d'administration utilise cette délégation, l'augmentation de capital devra être réalisée dans un délai de 5 ans à compter de la date de la délégation.

L'autorisation serait valable pour une durée de 26 mois à compter de la date de l'assemblée.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation antérieurement consentie par l'assemblée générale extraordinaire du 13 juin 2007.

1.2. Augmentations de capital complémentaires

Il est proposé à l'assemblée générale d'autoriser, en application de l'article L.225-135-1 du code de commerce, le conseil d'administration, en cas de succès de l'émission, d'en augmenter le montant dans la limite maximum de 15 % de l'émission initiale dans les conditions légales et réglementaires et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale.

1.3. Suppression du droit préférentiel de souscription

L'admission des actions de la société aux négociations sur Eurolist d'Euronext Paris SA implique que les pouvoirs les plus larges soient donnés au conseil d'administration pour saisir les opportunités offertes par les marchés financiers dans certaines circonstances et prendre les décisions utiles en temps voulu, notamment pour tenir compte des conditions du marché, faciliter le placement des actions auprès du public, des investisseurs institutionnels et des étrangers. Le conseil d'administration peut ainsi être conduit, dans l'intérêt de la société et de ses actionnaires, à procéder à des émissions sans que puisse s'exercer le droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Pour ces motifs, il est proposé, en application de l'article L.225-135 alinéa 1 du code de commerce, de conférer au conseil d'administration, par résolution séparée, la possibilité de supprimer le droit préférentiel de souscription à hauteur de la totalité de la délégation globale d'augmentation du capital visée ci-dessus soit à concurrence du plafond de 50 000 €.

En application de l'article L.225-135 alinéa 2, l'assemblée déléguerait au conseil d'administration la faculté

d'apprécier s'il y a lieu de prévoir un délai de priorité de souscription en faveur des actionnaires et de fixer ce délai dans le respect des dispositions réglementaires.

2 Augmentation de capital réservée aux salariés en application de l'article L.225-129-6 du code de commerce

En application de l'article L.225-129-6 du code de commerce, il est soumis à l'assemblée générale extraordinaire un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés effectuée dans les conditions de l'article L.443-5 du code du travail.

L'assemblée générale déciderait de déléguer au conseil d'administration la compétence de décider, en une ou plusieurs fois, une augmentation de capital en numéraire dans la limite d'un plafond maximum de 10 000 € dont la souscription serait réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise et réalisée conformément aux dispositions de l'article L.443-5 du code du travail.

Conformément aux dispositions des articles L.225-129-2 et L.225-138-1 du code de commerce, le conseil d'administration aurait tous pouvoirs pour fixer les modalités de l'émission et prix d'émission conformément aux dispositions de l'article L.443-5 du code du travail.

La délégation serait utilisable pendant une durée de 26 mois à compter de l'assemblée.

Cette décision entraînerait la renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.

La résolution qui vous est soumise répond donc à cette obligation légale mais le conseil d'administration ne jugeant pas cette augmentation de capital réservée aux salariés opportune a décidé de ne pas soutenir le projet de résolution y afférent. En conséquence, nous vous proposons de rejeter cette résolution.

3 Modification de l'article 14.3 des statuts

Il est proposé de modifier l'article 14.3. des statuts, qui définit les décisions devant être approuvées à la majorité des 2/3 des administrateurs, de la manière suivante :

Ancienne rédaction :

14.3. Les décisions suivantes devront être préalablement approuvées par le conseil d'administration :

- *les opérations susceptibles d'affecter de façon substantielle la stratégie du groupe (composé de la société et des sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-16 du code de commerce), sa structure juridique, financière ou son périmètre d'activité ;*
- *les émissions d'instruments financiers ou de droits susceptibles de modifier immédiatement ou à terme le capital social de la société ou des sociétés de son groupe (tel que défini ci-dessus) ;*
- *la modification de la politique de distribution de dividendes.*

Nouvelle rédaction :

14.3. Les décisions suivantes devront être préalablement approuvées par le conseil d'administration :

- *les opérations susceptibles de **modifier la nature même de l'activité commerciale du groupe Audika, c'est-à-dire par exemple de se porter sur un marché totalement différent de celui de l'audioprothèse et de tous les produits et services liés au marché de la correction auditive, de l'audition et ses dérivés, et de modifier de façon significative sa stratégie de développement ;***
- *les émissions d'instruments financiers ou de droits susceptibles de modifier immédiatement ou à terme le capital social de la société ou **le pourcentage de détention par Audika du capital des sociétés du groupe ;***
- *la modification de la politique de distribution des dividendes.*

9.2 Projet de résolutions présentées par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle et Extraordinaire du 11 juin 2008

9.2.1 Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2007 se soldant par un bénéfice de 3 351 232,38 €, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2007 tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion.

En application de l'article 223 quater du code général des impôts, l'assemblée approuve le montant des charges visées à l'article 39-4. du code général des impôts intégrées dans le résultat imposable de l'exercice 2007, soit une somme de 10 574 € correspondant à des amortissements excédentaires, l'impôt supporté en raison de ces charges s'élevant à 3 524 €.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration sur la gestion du

groupe et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2007, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 tels qu'ils ont été présentés, faisant apparaître un résultat net consolidé (part du groupe) bénéficiaire de 11 084 874 €. Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du groupe.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de verser un dividende global de 3 874 500 € (soit 0,41 € par action), prélevé :

- à concurrence de 3 351 232,38 € sur le résultat de l'exercice 2007 ;
- le solde, soit 523 267,62 €, sur le poste « Autres réserves ».

Après cette affectation, les comptes de capitaux propres s'établiront comme suit :

Capitaux propres	en €
Capital	283 500,00
Primes d'émission	913 132,49
Réserve légale	28 350,00
Autres réserves	3 657 044,79
Provisions réglementées	15 716,43
Total	4 897 743,71

L'assemblée générale prend acte que les dividendes perçus à compter du 1^{er} janvier 2008 par les personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont taxés :

- soit, conformément aux dispositions de l'article 158-3-2° du code général des impôts, à l'impôt sur le revenu au barème progressif après avoir fait l'objet d'un abattement égal à 40 % de leur montant brut perçu et d'un abattement fixe annuel de 1 525 € ou 3 050 € (selon la situation de famille) et ouvrent droit à un crédit d'impôt plafonné à 115 € ou 230 € (selon la situation de famille) ;
- soit, conformément au nouvel article 117 quater du CGI (issu de la loi de finances pour 2008), sur option irrévocable formulée par l'associé auprès de la société au plus tard lors de l'encaissement des dividendes, par prélèvement libératoire au taux de 18 % sur leur montant brut sans bénéfice ni de l'abattement de 40 %, ni de l'abattement fixe annuel de 1 525 € ou 3 050 €, ni du crédit d'impôt plafonné à 115 € ou 230 € ; étant précisé que l'associé qui opte pour ce prélèvement libératoire au titre d'au moins une distribution dans l'année civile est par

ailleurs privé, ainsi que l'ensemble des membres de son foyer fiscal, desdits abattements et crédit d'impôt au titre de toutes distributions de même nature pour cette même année civile. Le prélèvement de 18 % est déclaré sur l'imprimé n° 2777 et payé au Trésor par la société distributrice dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

- En toute hypothèse, ces dividendes sont, en outre, assujettis sur leur montant brut aux prélèvements sociaux au taux de 11 % ; étant précisé toutefois, qu'en cas d'option pour le prélèvement libératoire de l'article 117 quater du CGI, la quote-part de contribution sociale généralisée à hauteur de 5,8 % n'est pas déductible du revenu imposable de l'année de son paiement. Ces prélèvements sociaux sont prélevés à la source par la société distributrice, déclarés sur l'imprimé 2777 et payés par celle-ci au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'assemblée prend acte qu'il lui est rappelé, en application de l'article 243 bis du code général des impôts, le montant des dividendes distribués au titre des trois exercices précédents celui clos le 31 décembre 2007 :

Exercice	dividende global	dividende par action	montant des revenus distribués éligibles à la réfaction	montant des revenus distribués non éligibles à la réfaction
2004	1 449 000 € prélevés sur le compte « Résultat de l'exercice »	0,46 €	0,46 € x nombre d'actions détenues par les personnes physiques et par les sociétés taxées entre les mains de leurs associés personnes physiques	
2005	1 606 500 € prélevés sur le compte « Résultat de l'exercice »	0,17 €	0,17 € x nombre d'actions détenues par les personnes physiques et par les sociétés taxées entre les mains de leurs associés personnes physiques	
2006	1 984 500 € prélevés sur le compte « Résultat de l'exercice »	0,21 €	0,21 € x nombre d'actions détenues par les personnes physiques et par les sociétés taxées entre les mains de leurs associés personnes physiques	

Quatrième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et L.225-42 du code de commerce, approuve ce rapport et, s'il y a lieu, approuve successivement, dans les conditions du dernier alinéa de l'article L.225-40 du code de commerce, chacune des conventions qui s'y trouveraient, le cas échéant, visées.

Cinquième résolution

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du code de commerce, à acheter des actions de la société, en vue de :

- la couverture d'obligations liées :
 - à des programmes d'attribution d'options d'achat d'actions, d'attribution gratuite d'actions ou autres allocations d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux du groupe,
 - à l'attribution d'actions aux salariés au titre de leur participation aux résultats de l'entreprise, dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise ou dans le cadre de toute autre formule d'épargne salariale,
 - à la remise d'actions lors de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, échange, attribution ou de toute autre manière ;
- la conclusion avec un prestataire de service d'investissement d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- la remise d'actions dans le cadre d'opérations de croissance externe à titre de paiement, d'échange ou d'apport ;
- mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers et plus généralement de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

Les achats pourront porter sur un nombre d'actions tel que le nombre d'actions que la société détiendra à la suite de ces achats ne dépasse pas 10 % des actions qui composent son capital. Toutefois, le nombre d'actions acquises par la société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5 % de son capital. Le pourcentage du capital s'applique à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la décision de l'assemblée générale.

Le prix à payer par la société lors de l'achat de ses propres actions ne pourra être supérieur par action à 50,00 € (hors frais) pour une action d'une valeur nominale de 0,03 €.

Compte tenu du nombre d'actions représentant 10 % du capital à ce jour, le montant global maximum ne pourra être supérieur à 47 250 000 € ; ce montant maximum ne pouvant en outre excéder le montant des réserves, autres que la réserve légale et de primes liées au capital.

Les achats, cessions ou transferts, pourront se faire par tous moyens et à tout moment y compris en période d'offre publique, au choix du conseil d'administration, sur le marché ou hors marché, y compris par des négociations de blocs et par des opérations optionnelles. La part maximale du capital acquise ou transférée sous forme de blocs de titres pourrait atteindre la totalité du programme de rachat d'actions autorisé.

L'assemblée générale délègue au conseil d'administration, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres motifs, d'amortissement du capital ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster le prix d'achat susvisé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour décider la mise en œuvre et, si nécessaire, préciser les termes de la présente autorisation, avec faculté d'en déléguer la réalisation à son président.

Cette autorisation restera valable pour une durée de 18 mois.

Cette autorisation se substitue à celle donnée par l'assemblée générale ordinaire du 13 juin 2007.

Sixième résolution

L'assemblée générale ratifie la cooptation de :

Monsieur **Julien TONNARD**

16 boulevard Maillot 92200 Neuilly-sur-Seine,
coopté par le conseil d'administration du 03.07.07 en remplacement d'Olivier LANGE démissionnaire qui avait été nommé par l'assemblée générale du 14.11.06 et dont le mandat expirait à l'issue de l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2012 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2011.

Septième résolution

L'assemblée générale ratifie la cooptation de :

Madame **Dominique BAUDOUIN - TONNARD**

54 avenue Sainte-Foy 92200 Neuilly-sur-Seine,
cooptée par le conseil d'administration du 03.07.07 en remplacement de FONDS PARTENAIRES-GESTION démissionnaire qui avait été nommée par l'assemblée générale du 14.11.06 et dont le mandat expirait à l'issue de l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2012 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2011.

Huitième résolution

L'assemblée générale ratifie la cooptation de :

la société **EUROPEAN CAPITAL SA SICAR**

2 boulevard Konrad Adenauer - L-1115 Luxembourg,
cooptée par le conseil d'administration du 14.09.07 en remplacement de Julien TONNARD démissionnaire lui-même coopté par le conseil d'administration du 03.07.07 en remplacement d'Olivier LANGE démissionnaire qui avait été nommé par l'assemblée générale du 14.11.06 et dont le mandat expirait à l'issue de l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2012 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2011.

Neuvième résolution

L'assemblée générale ratifie la cooptation de :

Monsieur **Jacques PANCRAZI**

3 rue Davioud 75016 Paris,
coopté par le conseil d'administration du 14.09.07 en remplacement de Philippe LANGZAM démissionnaire qui avait été nommé par l'assemblée générale du 15.06.04 et dont le mandat expirait à l'issue de l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2010 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2009.

Dixième résolution

L'assemblée générale ratifie la cooptation de :

la société **HOLTON** (anciennement FINANCIÈRE H),
société par actions simplifiée au capital de 270 852,30 €, dont le siège social est 12 rue Arsène Houssaye 75008 Paris, immatriculée sous le n° SIREN 499 194 231, R.C.S. Paris.

cooptée par le conseil d'administration du 04.01.08 en remplacement de la société HOLTON démissionnaire qui avait été nommée par l'assemblée générale du 15.06.04 et dont le mandat expirait à l'issue de l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2010 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2009.

Onzième résolution

L'assemblée générale renouvelle, pour une durée de 6 exercices, le mandat de commissaire aux comptes titulaire de :

la société **PIERRE-HENRI SCACCHI ET ASSOCIÉS**

23 rue d'Anjou 75008 Paris.

L'assemblée désigne en qualité de commissaire aux comptes suppléant de la société PIERRE-HENRI SCACCHI ET ASSOCIÉS :

Madame **Carole PETIT**

née le 2 décembre 1963 à Neuilly-sur-Seine,
domiciliée 23 rue d'Anjou 75008 Paris.

■ 9.2.2 Assemblée Générale Extraordinaire

Douzième résolution

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes, dans le cadre des dispositions des articles L.225-129 et L.225-129-2. du code de commerce, délègue au conseil d'administration, dans la limite d'un plafond d'augmentation de capital ci-après précisé, la compétence de décider l'émission de tous titres de capital ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital.

Le plafond global de la délégation d'augmentation de capital est fixé à un montant de 50 000 € ; étant précisé qu'à ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant des titres de capital à émettre en supplément pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Cette délégation est donnée pour toute augmentation de capital réalisée :

- par apports en numéraire ;
- par incorporation de réserves, bénéfices ou primes ;
- par apports en nature,
 - soit, dans la limite de 10 % du capital social, en rémunération d'apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital lorsque les dispositions de l'article L.225-148 du code de commerce relatives aux offres publiques d'échanges ne sont pas applicables,
 - soit, lorsque l'article L.225-148 du code de commerce est applicable, en rémunération de titres apportés à une offre publique d'échange sur des titres d'une société dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen ou membre de l'Organisation de Coopération et de Développement Économique.

La durée de validité de la délégation est de 26 mois à compter de la présente assemblée.

Cette délégation prive d'effet la délégation d'augmentation de capital consentie aux termes de la 8^{ème} résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 13 juin 2007.

Treizième résolution

En application des dispositions de l'article L.225-135-1 du code de commerce et de l'article 155-4 du décret du 23 mars 1967, l'assemblée générale décide que, en cas d'augmentation de capital par apports en numéraire réalisée en vertu de la résolution précédente, le nombre de titres pourra être augmenté dans la limite maximum de 15 % de l'émission initiale, dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de la souscription, et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale.

Quatorzième résolution

Connaissance prise du rapport du conseil d'administration, en application des articles L.225-135 alinéa 1 et L.225-136 1^o alinéa 1 du code de commerce, en cas d'augmentation de capital par apports en numéraire, l'assemblée générale décide que le plafond maximum d'augmentation de capital résultant de l'ensemble des émissions de titres pouvant être réalisées en vertu de la délégation objet de la 12^{ème} résolution ci-dessus peut être utilisé par le conseil d'administration, s'il le juge opportun, partiellement ou à hauteur de la totalité de son montant par suppression du droit préférentiel de souscription, soit à concurrence d'un montant nominal maximal de 50 000 € (auquel pourra s'ajouter, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital).

En cas de suppression du droit préférentiel de souscription, le conseil d'administration pourra, en application de l'article L.225-135 alinéa 2 du code de commerce, conférer aux actionnaires une faculté de souscription par priorité sur tout ou partie de l'émission, pendant un délai qui ne pourra être inférieur à 3 jours de bourse.

Cette autorisation remplace l'autorisation donnée aux termes de la 10^{ème} résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 13 juin 2007.

Quinzième résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes, en application des dispositions de l'article L.225-129-6 du code de commerce, délègue au conseil d'administration la compétence de décider de réserver aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, une augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal maximal de 10 000 € par émission de tous titres de capital ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, aux conditions prévues à l'article L.443-5 du code du travail.

L'assemblée générale décide de supprimer au profit des salariés susvisés le droit préférentiel de souscription des actionnaires.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration pour, dans les limites ci-dessus :

- mettre en place un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues à l'article L.443-1 du code du travail ;
- fixer, en application de l'article L.225-138-1 du code de commerce, le prix d'émission des titres dont la souscription sera réservée aux salariés adhérents audit plan d'épargne, conformément aux dispositions de l'article L.443-5 du code du travail ;
- fixer, en application de l'article L.225-129-2 du code de commerce, les conditions et modalités de l'émission des titres, constater la réalisation des augmentations du capital et modifier corrélativement les statuts.

La délégation est consentie pour une durée de 26 mois à compter de la présente assemblée.

Seizième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 14.3 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

« 14.3. Les décisions suivantes devront être préalablement approuvées par le conseil d'administration :

- les opérations susceptibles de modifier la nature même de l'activité commerciale du groupe Audika, c'est-à-dire par exemple de se porter sur un marché totalement différent de celui de l'audioprothèse et de tous les produits et services liés au marché de la correction auditive, de l'audition et ses dérivés, et de modifier de façon significative sa stratégie de développement ;
- les émissions d'instruments financiers ou de droits susceptibles de modifier immédiatement ou à terme le capital social de la société ou le pourcentage de détention par Audika du capital des sociétés du groupe ;
- la modification de la politique de distribution des dividendes. »

Dix-septième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social du 24 avenue de Friedland – 75008 Paris et de modifier, en conséquence l'article 4 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit : art 4 – siège social « le siège social de la société est : 58 avenue Hoche 75008 Paris. »

Dix-huitième résolution

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes les formalités légales de publicité ou autres qu'il appartiendra conformément à la loi.



9.3 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur l'émission de diverses valeurs mobilières

Assemblée Générale Extraordinaire du 11 juin 2008 (12^{ème}, 13^{ème} et 14^{ème} résolutions)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution des missions prévues par le Code de Commerce et notamment les articles L.225-135 et L.228-92, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'émission de titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital de votre société, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport :

- de lui déléguer, pour une durée de 26 mois, la compétence pour décider une ou plusieurs émissions de titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital de votre société et fixer les conditions d'émission (12^{ème} résolution). Le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourra pas excéder 50 000 euros. Ces émissions pourront être réalisées par apports en numéraire, par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes, ou par apports en nature, soit en vue de rémunérer des apports consentis à votre société et constitués de titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital de votre société dans la limite de 10% du capital, soit en vue de rémunérer des titres apportés à une offre publique d'échange initiée par votre société.
- de pouvoir, en cas d'augmentation de capital en numéraire, augmenter le nombre de titres émis, dans la limite maximum de 15 % de l'émission initiale, dans les conditions prévues par l'article L. 225-135-1 du Code de Commerce (13^{ème} résolution), et
- de pouvoir, en cas d'augmentation de capital par apports en numéraire, utiliser la délégation objet de la 12^{ème} résolution, partiellement ou à hauteur de la totalité, avec suppression du droit préférentiel de souscription (14^{ème} résolution).

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre. Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre en cas d'émission par appel public à l'épargne avec suppression du droit préférentiel de souscription, qui bien qu'elles ne soient pas données dans le rapport du Conseil d'administration sont actuellement encadrées par l'article R.225-119 du Code de commerce

Le rapport du Conseil d'Administration ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre en cas d'émission avec droit préférentiel de souscription de valeurs mobilières donnant accès au capital, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul de ce prix d'émission.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de Commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de ces autorisations par votre Conseil d'Administration par émission de valeurs mobilières donnant accès au capital ou en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 28 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

Pierre-Henri Scacchi & Associés
Alain Zentar
23 rue d'Anjou
75008 Paris

Deloitte & Associés
Christophe Perrau
185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex



9.4 Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'augmentation de capital réservée aux salariés

Assemblée Générale Extraordinaire du 11 juin 2008 (15^{ème} résolution)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants et L.228-92 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'administration de la compétence de décider une augmentation de capital en numéraire par l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, de tous titres de capital ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, pour un montant nominal maximum de 10 000 euros et réservée aux salariés de votre société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L.443-5 du Code du travail.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une période de 26 mois, la compétence pour décider une augmentation de capital et vous propose de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives de cette opération.

Il appartient à votre Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R.225-113 et R.225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'administration.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation de capital serait réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

En cas d'approbation de cette résolution, et conformément à l'article R.225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre Conseil d'administration.

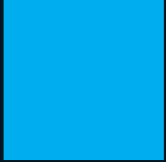
Paris et Neuilly-sur-Seine, le 28 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

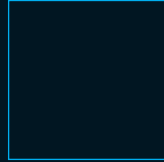
Pierre-Henri Scacchi & Associés
Alain Zentar
23 rue d'Anjou
75008 Paris

Deloitte & Associés
Christophe Perrau
185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Responsable du document de référence



CHAPITRE
10





Attestation du responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

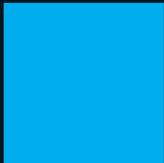
Les informations financières historiques présentées dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant en pages 65 et 85-86. Le rapport général sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2005, incorporé par référence avec les comptes historiques correspondants, comme précisé à la page 152 du document de référence, contient une observation ayant trait au changement de méthode résultant de la première application, à compter du 1er janvier 2005, des règlements CRC n°2002-10 et n° 2004-06 relatifs aux actifs.

À Paris, le 28 avril 2008

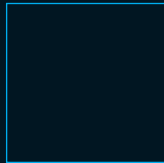
Alain TONNARD

Président du Conseil d'Administration

Table de concordance



CHAPITRE
11



Conformément à l'annexe I du règlement CE 809/2004.

Afin de faciliter la lecture du rapport annuel enregistré comme document de référence, le tableau ci-dessous renvoie aux pages du rapport annuel correspondantes.

Sections / Rubriques Pages

1. PERSONNES RESPONSABLES	
1.1 Nom et fonction des responsables du document	149
1.2 Attestation des responsables	149
2. NOM ET ADRESSE DES CONTRÔLEURS LEGAUX	110
3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	4
4. FACTEURS DE RISQUES	91 à 95
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	
5.1 Histoire et évolution de la société	121
■ Raison sociale et nom de la société	121
■ Lieu et numéro d'enregistrement	121
■ Date de constitution et durée de vie	121
■ Siège social et forme juridique	121
■ Evénements importants dans le développement	4 à 7
5.2 Investissements	41-42
6. APERÇU DES ACTIVITES	
6.1.2 Principales activités et marchés	9 à 13
6.6.3 Degré de dépendance, position concurrentielle	9-22
7. ORGANIGRAMME	91
8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	NA
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	20 à 25
10. TRESORERIE ET CAPITAUX	
10.1 Capitaux de l'émetteur	30 à 46
10.2 Flux de trésorerie	29
10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement	47 à 49
11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES	93 à 95
12. INFORMATION SUR LES TENDANCES	2 à 3 - 24
13. PERSPECTIVES	64
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE, DIRECTION GENERALE	97 à 109

15. REMUNERATION ET AVANTAGES	99 à 102
16. FONCTIONNEMENTS DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	99 à 102
17. SALARIES	
17.1 Effectifs	93
17.2 Stock-options	122
17.3 Participation des salariés dans le capital	125
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	124
19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	57
20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR	
■ Informations financières historiques et états financiers, vérification des informations financières historiques annuelles	26 à 65
■ Politiques de distribution des dividendes	127
■ Procédures judiciaires et d'arbitrage en cours	92
21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
21.1 Capital social	123 à 126
21.2 Acte constitutif et statuts	122 à 123
22. CONTRATS IMPORTANTS	NA
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS	14 à 16
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	130 à 131
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	36-74



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 avril 2008, conformément aux articles 212-13 du règlement général de l'AMF. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce document inclut par référence :

- Le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 4 mai 2007 sous le numéro D.07-0418 et relatif aux comptes consolidés et sociaux de l'exercice 2006.
- Le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 17 mai 2006 sous le numéro D.06-0418 et relatif aux comptes consolidés et sociaux de l'exercice 2005.